

Concours : AGREGATION EXTERNE

Section : Allemand

Session 2018

Rapport de jury présenté par :

Laurent GAUTIER, Professeur des Universités
Président du jury



SOMMAIRE

Arrêtés, textes officiels et sujets

Introduction

Données statistiques

Épreuves écrites d'admissibilité

Composition en langue allemande

Thème écrit

Version écrite

Composition en langue française

Épreuves orales d'admission

Explication de texte

Thème oral

Version orale

Explication grammaticale

Leçon française

Leçon française – option linguistique



TEXTES OFFICIELS ET SUJETS

Maquette du concours pour la session 2018

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98699/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-langues-vivantes-etrangees-allemand.html>

Sujets des épreuves écrites de la session 2017

Les sujets des épreuves d'admissibilité du concours sont disponibles en ligne à l'adresse :

http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid125063/les-sujets-des-epreuves-admissibilite-des-concours-agregation-session-2018.html#Concours_externe_et_externe_special_de_l_agregation

INTRODUCTION

La session 2018 de l'agrégation externe d'allemand s'inscrivait dans un contexte particulier. Elle faisait tout d'abord suite à deux sessions (2016 et 2017) où, faute d'un nombre suffisant de candidat·e·s satisfaisant aux exigences élevées du concours, les postes ouverts n'avaient pu être totalement pourvus. Cet état de fait se trouve désormais aggravé par la poursuite de la baisse progressive des inscrit·e·s. C'est la raison pour laquelle ces propos introductifs de la présidence du jury commenceront par mettre en perspective, en ce qu'elles ont d'inquiétant, les différentes données chiffrées caractéristiques de la session avant de se poursuivre par quelques commentaires plus généraux destinés à orienter le travail de préparation des candidat·e·s aux sessions futures, à commencer par celle de 2019.

1. Données chiffrées 2018

1.1. Écrit

Le concours a enregistré une baisse nette du nombre des inscrit·e·s : 411 candidat·e·s au lieu des 445 inscrit·e·s de la session précédente. Il s'agit là du plus bas niveau historique dans l'histoire récente du concours, c'est-à-dire depuis le point de hausse des postes ouverts, même si par le passé le nombre d'inscrits a déjà été inférieur à ces chiffres, 356 par exemple pour les sessions 2011 et 2012. Ce qu'il convient d'appeler une hémorragie du vivier de candidat·e·s se confirme davantage encore au niveau du nombre de présent·e·s aux épreuves écrites d'admissibilité : 189 présent·e·s aux trois épreuves (avec fluctuations légères, puisque l'épreuve de traduction continue d'être considérée par certain·e·s candidat·e·s comme une occasion de se tester, et ce indépendamment de ce qui avait été dit sur ce point dans le rapport précédent). La chute est ici considérable : il y avait encore 239 candidat·e·s présent·e·s à toutes les épreuves écrites en 2017.

Cette baisse pèse lourd, on peut aisément le comprendre, sur la suite du concours. Le nombre de candidat·e·s à classer pour admissibilité (compte tenu de zéros éliminatoires en traduction, conjointement dans les deux sous-épreuves, cf. infra) est ainsi tombé à 177. À partir de ce moment, la gestion du concours, dans la tension entre des exigences qu'il n'est pas question de revoir à la baisse et un vivier potentiel de futur·e·s agrégé·e·s aussi réduit, devient très délicate. Avec 65 postes et un ratio de deux admissibles pour un poste, il faudrait 130 admissibles, ce qui reviendrait à n'éliminer que 47 candidat·e·s à l'écrit : c'est là une position impossible à défendre par le jury pour la crédibilité du concours et de la discipline, car cela reviendrait à réduire pratiquement à néant le rôle des épreuves écrites. Le seul choix qui s'offrait au jury était alors de descendre le ratio en prenant de facto le risque de ne pas pourvoir tous les postes.

Dans ce contexte, la barre d'admissibilité a été fixée à 44,76 / 204 points, soit une moyenne de 3,73/20, présentant là une nouvelle baisse par rapport à la session précédente qui, néanmoins, n'a pas permis d'enrayer la chute du nombre d'admissibles qui s'élevait à 114 (vs. 147).

1.2 Oral

Le nombre de candidat·e·s effectivement interrogé·e·s à l'oral s'est élevé à 94, la différence s'expliquant par les absences aux épreuves d'admission d'une immense majorité des lauréats du concours interne. Il convient de rappeler ici qu'il est techniquement impossible, pour des questions de calendrier et de gestion de l'anonymat, de tenir compte de la part d'admis à l'agrégation interne lors de la fixation de la barre

d'admissibilité. Il y a donc toujours moins de candidats à classer au moment de l'admission que de candidats déclarés admissibles, ce qui pèse aussi sur le ratio admissibles / nombre de postes et donc sur la possibilité de « pourvoir tous les postes ».

À l'issue des épreuves d'admission, la barre a été fixée à 150,15 points, soit une moyenne de 6,01/20 (vs. 157,34 et 6,29/20 en 2017). C'est encore un peu inférieur à la barre de la session précédente, mais le jury a pu rester au-dessus de la moyenne de 6/20 et les profils des candidats en bas de classement permettaient de le faire sans remettre en cause le niveau d'exigence. Ceci a conduit à un nombre d'admis de 50, soit presque 55 % des admissibles interrogés non-éliminés, soit le ratio évoqué précédemment de 1/2. Le taux de couverture des postes en résultant s'est établi à 77 %, marquant donc une hausse par rapport à la session 2017, avec maintien de la barre d'admission, donc de la qualité.

2. Commentaires

* *Persistance de zéros éliminatoires à l'écrit.* Cette question, qui réduit aussi le vivier des candidats non éliminés à l'écrit, ne cesse d'interroger le jury. Rappelons que chacune des deux commissions de traduction travaillant indépendamment l'une de l'autre – qui plus est sur des copies bien évidemment anonymes – cela signifie que les prestations de ces candidat•e•s ont été notées 0/10 dans les deux épreuves. Il convient donc de rappeler ici que l'on ne se présente pas à un concours comme l'agrégation externe sans un niveau de langue irréprochable tant en français qu'en allemand. C'est là aussi une question de crédibilité, mais dans la démarche même des candidat•e•s cette fois-ci, quand le jury corrige des copies de traduction faisant état de connaissances linguistiques, dans les deux langues, correspondant à peine à une licence.

* *La préparation de l'oral présente, pour beaucoup de candidat•e•s des lacunes.* Les prestations ont globalement été moins bonnes que celles de la session 2017, ce qui se traduit par une baisse des moyennes par épreuve qui correspondent grosso modo à la moyenne du dernier admis !

* Explication de texte : 06,01

* Leçon française (toutes options confondues) : 07,80

* Thème oral : 06,69

* Version orale + grammaire : 04,88. Ce dernier chiffre doit attirer l'attention des candidats et nous renvoyons aux deux rapports spécifiques présentés ici par les membres de la commission.

* *Un problème de vivier / profil des candidats.* Jusqu'à la session 2017, le concours externe jouait aussi un rôle de promotion, parallèle au concours interne, pour des collègues déjà en poste. Ce vivier semble désormais tari, ce que révèle l'analyse des profils professionnels des candidat•e•s. Le vivier des étudiants est, quant à lui, réduit, et beaucoup ne semblent pas être au niveau d'exigence attendus, en langue mais aussi et surtout en termes de « culture du germaniste », ce qui se traduit par une baisse nette de la tête du concours, dont la série suivante donne une idée – à attentes égales :

2008 : 15,84 - 2009 : 14,04 - 2010 : 16,76 - 2011 : 16,55 - 2012 : 16,33 - 2013 : 16,22 - 2014 : 13,83 - 2015 : 14,79 - 2016 : 15,24 - 2017 : 16,19 – 2018 : 13,5

* *Le choix des options.* Les problèmes déjà pointés par presque tous les rapports de jury depuis une bonne quinzaine d'années subsistent. Il y a toujours une inégalité de répartition des candidat•e•s avec 17 optionnaires en littérature, 57 en civilisation et 40 en linguistique. Il s'agit certes du résultat de choix personnels des candidat•e•s, mais il

convient de rappeler une fois encore une fois qu'il doit s'agir d'un véritable choix positif et non par défaut. Il faut proscrire tout calcul reposant sur l'illusion de facilité ou de difficulté de telle ou telle question. C'est un engagement personnel pour une thématique d'abord scientifique et intellectuelle. Comment expliquer alors que des candidat•e•s arrivent dans un tel état d'impréparation quand ils/elles sont interrogé•e•s sur l'option choisie ?

* *Méconnaissance des étudiants sur le fonctionnement de la bibliothèque de loge.* Comme tous les ans, cette introduction se termine, car le flou règne encore et toujours dans l'esprit de bien des candidat•e•s, par un rappel du fonctionnement de la bibliothèque dite « de loge », c'est à dire les ouvrages mis à disposition des candidat•e•s pour préparer les épreuves d'admission. Se préparer au concours avec des chances de réussite, c'est aussi comprendre le fonctionnement de cette bibliothèque en s'y conformant dans ses entraînements :

- explication de texte : texte à expliquer photocopié + le cas échéant œuvre – unique – dont est extrait le texte ;
- thème / version : aucun ouvrage ;
- leçon (hors linguistique) : œuvres au programme + choix de littérature secondaire + usuels ;
- leçon (linguistique) : usuels.

Le jury du concours ne peut qu'espérer que les difficultés rencontrées depuis maintenant trois ans s'estompent petit à petit pour revenir à une situation plus favorable tant aux candidats qu'à la discipline des études germaniques dont l'agrégation externe est une vitrine importante. Puissent donc les conseils donnés dans les pages qui suivent être assimilés et mis en œuvre par les prochain•e•s candidat•e•s.

Laurent Gautier
Président du jury

Fabrice Malkani
Vice-président du jury

DONNÉES STATISTIQUES SESSION 2017

1. Inscrits, présents, admissibles

Année	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
2009	256	155	74	34
2010	306	167	77	34
2011	356	135	86	40
2012	368	140	102	49
2013	453	212	124	65
2014	425	267	138	70
2015	454	282	172	83
2016	459	246	153	65
2017	446	239	147	63
2018	411	189	114	50

2. Moyennes

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Premier admissible	17,58	15,66	16,16	15	14,17	14,5	16,19	13,5
Dernier admissible	4,67	3,67	4,00	4,17	04,67	3,67	4,47	3,73
Premier admis	16,55	16,33	16,22	13,83	14,79	14,35	16,19	13,5
Dernier admis	6,77	6,08	6,37	6,90	06,04	5,44	6,29	6,01

3. Épreuves d'admissibilité 2018

Épreuves	Présents	Moyenne
Composition en langue allemande	193	5,26/20
Traduction	195	2,06/10 (version) 3,31/10 (thème)
Composition en langue française	189	4,51/20

4. Épreuves d'admission 2018

Parmi les 94 candidat·e·s effectivement interrogé·e·s à l'oral,
 17 avaient choisi l'option A (littérature)
 44 avaient choisi l'option B (civilisation)
 33 avaient choisi l'option C (linguistique)

Épreuves	Présents	Moyennes 2018
Explication de texte	94	6,01
Version / Grammaire	94	4,88
Thème	94	6,69
Exposé en langue française	94	7,80 10,06 (option A) 07,00 (option B) 07,71 (option C)

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

COMPOSITION EN LANGUE ALLEMANDE

Rapport présenté par Patrick Farges, Laurent Dedryvère et Wolfgang Fink

Sujet :

« Preußen und Österreich hielten sich mit ihrem gegenseitigen Argwohn in Schach. Der Dualismus war die machtpolitische Manifestation des Paritätsprinzips und überbrückte die konfessionelle und Nord-Süd-Spaltung im Reich. »

Diskutieren Sie diese Aussage für die Zeit zwischen 1740 und der Auflösung des Heiligen Römischen Reiches.

1. Appréciations générales des prestations

193 copies ont été corrigées. Les notes s'échelonnent de 0,25 à 18. La moyenne est de 5,26. La médiane est de 3,5 et l'écart-type de 4,87.

Un grand nombre de candidat-e-s semblent avoir été dérouté-e-s par ce sujet. Beaucoup avaient manifestement fait l'impasse sur cette question. Le faible niveau général s'explique peut-être par la familiarité moindre qu'ont la plupart des germanistes avec les questions d'histoire allemande moderne par rapport à celles d'histoire allemande contemporaine. Les prestations sont donc très variables, tant du point de vue de la forme que de celui du fond. Cette disparité s'exprime par un écart type très élevé.

2. Présentation du sujet

La citation que les candidat-e-s étaient invité-e-s à discuter est issue de l'ouvrage de l'historien britannique Joachim Whaley, *Das Heilige Römische Reich Deutscher Nation und seine Territorien*, dans la traduction allemande de Michael Sailer. Il n'était évidemment pas nécessaire de connaître l'auteur ni son œuvre pour réussir cette épreuve. Une réflexion rigoureuse sur les concepts fondamentaux de la phrase était en revanche indispensable. Les notions les plus importantes étaient ici « dualisme » (*Dualismus*), « division confessionnelle » (*konfessionelle Spaltung*), « division géographique » (*geographische Spaltung*), « principe de parité » (*Paritätsprinzip*) et « dépassement » de ces divisions (*Überbrückung*).

Le jury attendait des candidat-e-s une connaissance précise de ce qu'il faut entendre par « dualisme » entre 1740 et 1806, d'autant que ce concept était explicitement mentionné dans le descriptif officiel du programme. On entend par « dualisme » la présence de deux grandes puissances au sein de l'Empire et les conséquences de leur rivalité sur l'histoire de ce dernier. On désigne plus généralement par ce terme les relations, faites de confrontations armées et de rivalités diplomatiques, mais aussi d'imitation et d'émulation réciproques, entre les deux grandes puissances du Saint Empire romain germanique, l'Autriche et la Prusse, après que cette dernière eut acquis ce statut à l'issue des guerres de succession d'Autriche.

De la même manière, une bonne compréhension de la notion de « parité » était exigible des candidat-e-s : elle est centrale pour comprendre toute l'histoire allemande entre la fin de la guerre de Trente Ans et la fin du Saint Empire romain germanique (1648-1806). Contrairement à ce qu'ont pensé un nombre non

négligeable de candidat-e-s, il ne s'agit pas de la « parité » au sens où nous l'entendons habituellement aujourd'hui (par exemple la parité entre femmes et hommes). Il était totalement hors de propos de présenter Frédéric II et Marie-Thérèse comme les représentants d'une parité de genre au sein des monarchies européennes. Dans le cadre du Saint Empire romain germanique après 1648, la parité désigne l'égalité de droits entre les deux grandes confessions de l'Empire, catholique et protestante (avec une reconnaissance particulière pour les réformés, aux côtés des luthériens, au sein de la confession protestante). Cette parité confessionnelle est assurée par des dispositifs spécifiques inscrits dans les Traités de Westphalie. Le plus connu d'entre eux est la procédure dite *itio in partes*, ou vote séparé des représentants des états impériaux (*Reichsstände*) à la diète en deux collèges confessionnels séparés, afin d'éviter une mise en minorité des protestants au sein des trois collèges traditionnels de la diète, où les catholiques sont majoritaires. La procédure *itio in partes* permet ainsi de préserver les droits religieux des protestants pour toutes les questions qui ont trait à la confession.

Le sujet de la dissertation dressait ainsi une analogie entre le principe de parité confessionnelle et le dualisme austro-prussien dans les six dernières décennies de l'Empire. Le dualisme ne serait que l'équivalent politique de ce qu'est la parité dans le domaine confessionnel : la montée en puissance de la Prusse et l'équilibre des forces entre Prusse et Autriche seraient les garants d'une stabilité interne au sein de l'Empire. Ils empêcheraient qu'une puissance prenne trop d'ascendant sur l'autre et sauvegarderaient ainsi les droits des puissances secondaires, qui pourraient au besoin jouer la carte prussienne pour s'émanciper de l'Autriche (et *vice-versa*).

La citation proposée à la réflexion des candidat-e-s incitait ainsi à réviser un point de vue largement répandu sur les dernières décennies du Saint Empire. Au lieu de considérer l'histoire de ce dernier de manière téléologique, à partir de son effondrement final (1806) et de voir dans le « dualisme austro-prussien » un facteur endogène de délitement, le sujet invitait à considérer l'Empire comme une construction certes complexe et sujette aux crises, mais néanmoins viable. Il engageait à replacer la relation austro-prussienne dans le cadre plus vaste des histoires allemande et européenne et à penser le dualisme en termes d'équilibre des forces et de *balance of power*.

La difficulté principale du sujet tenait à l'interprétation correcte du terme « *überbrücken* ». Ce verbe peut ici être compris de deux manières : soit il indique l'existence de rapprochements transrégionaux et transconfessionnels, qui atténueraient les clivages confessionnel et géographique traditionnels du *Reich*, soit il fait référence à un équilibre des forces, qui permettrait à la Prusse et à l'Autriche, aux catholiques et aux protestants, aux États du Nord et du Sud de l'Empire de trouver un *modus vivendi* viable à long terme. Nous verrons ci-après que ces deux interprétations pouvaient, à des degrés divers, être pertinentes pour la compréhension du sujet.

Le point de vue adopté par l'auteur de la citation est loin de faire l'unanimité parmi les spécialistes. L'historien Georg Schmidt, par exemple, décrit en ces termes la fin du *Reich* :

Als das morsche Gebäude des Alten Reiches von den Schlägen der napoleonischen Armeen endgültig zertrümmert wurde, hatte es sich wohl selbst überlebt. [...] Österreich und Preußen blockierten sich gegenseitig, so

daß die deutsche Nationaleinheit weder mit ihnen noch gegen sie zu erreichen war. Das Reich als zielgerichtetes politisches Handlungssystem hatte bereits vor 1806 aufgehört zu existieren¹.

Son collègue Dieter Stievermann adopte quant à lui un point de vue beaucoup plus proche de celui défendu par Joachim Whaley :

Man könnte den preußisch-österreichischen Dualismus [...] als praktikables, gewachsenes Instrument zur Bewältigung des konfessionellen Spannungsfeldes und des traditionellen Nord-Süd-Problems in Deutschland durchaus zukunftsträchtig sehen².

Ces deux dernières citations ne sont mentionnées ici que pour montrer que la position historiographique présentée dans le sujet est loin de faire consensus. Une connaissance de ces auteurs n'était bien sûr nullement requise. Pour cette raison, le jury n'avait pas d'attente particulière sur la réponse à donner à la question posée. Les candidat.e-s étaient libres d'adopter l'un ou l'autre point de vue (« le dualisme austro-prussien a miné l'Empire de l'intérieur avant même la disparition de celui-ci » ou bien « le dualisme austro-prussien fut un facteur de stabilisation dans l'Empire »), ou encore une position intermédiaire, à condition d'étayer leur thèse par une argumentation rigoureuse et de la nuancer en fonction des sous-périodes considérées.

Ainsi, les correcteurs ont valorisé les copies qui s'efforçaient de discuter honnêtement les notions proposées à la réflexion (la division confessionnelle et le clivage géographique), quand bien même les connaissances historiques mobilisées restaient lacunaires. En revanche, les compositions qui donnaient l'impression de réciter un cours appris par cœur sans faire d'effort véritable pour les rattacher au sujet proposé ont obtenu des notes relativement faibles.

3. Erreurs et défauts récurrents

3.1. Veiller au niveau de langue

La fonction première du concours est de recruter des professeur.e-s d'allemand. Quel que soit le niveau de la réflexion historique proposée, une copie qui accumule les erreurs de langues ne pourra pas être gratifiée d'une bonne note. Le jury a eu le regret de lire quelques copies excellentes par leur contenu, mais très faibles par leur niveau linguistique. Elles ont obtenu des notes basses, voire proches de zéro. Dans certains cas, le recrutement à court terme de leurs auteur.e-s comme professeur.e-s d'allemand semble inenvisageable. Pour passer l'agrégation dans des conditions optimales, il paraît indispensable de passer au préalable un séjour prolongé ou des séjours répétés dans un pays de langue allemande.

D'une manière générale, le jury est préoccupé par le niveau général en langue allemande. Des copies trop nombreuses conjuguent mal les verbes forts les plus courants (*rufen, gehen*, etc.), ignorent la valence des verbes et des adjectifs usuels, et se cantonnent à un lexique d'une grande pauvreté, ou ignorent les règles syntaxiques élémentaires (marquage du groupe nominal, place du verbe, etc.) On ne

¹ Georg Schmidt, « Der napoleonische Rheinbund – ein erneuertes Altes Reich? », in Volker Press (éd.), *Alternativen zur Reichsverfassung in der Frühen Neuzeit?*, Munich : Oldenbourg, 1995, p. 229.

² Dieter Stievermann, « Der Fürstenbund von 1785 und das Reich », in Volker Press (éd.), *Alternativen zur Reichsverfassung*, op. cit., p. 225.

peut accepter que des personnes qui se destinent à l'enseignement de l'allemand mettent systématiquement l'attribut du sujet à l'accusatif, voire le sujet du verbe, quand celui-ci n'est pas en première position dans la phrase.

3.2. Diversifier ses sources d'information et vérifier leur fiabilité

De nombreuses personnes ont manifestement fait l'impasse sur la question d'histoire, ne rendant qu'une introduction ou une ébauche de dissertation. Nous rappelons qu'il s'agit là d'un mauvais calcul : l'alternance des questions qui « tombent » est imprévisible et elles ont toutes la même probabilité de faire l'objet d'interrogations, à l'écrit comme à l'oral.

Pour bien se préparer aux épreuves de composition, il est indispensable de se plonger dans la littérature spécialisée. Le jury n'exige évidemment pas des candidat-e-s une connaissance exhaustive de l'historiographie ; mais une proportion relativement importante des copies s'appuie sur des connaissances trop superficielles, glanées ici ou là sur internet. Il ne suffit pas, pour aborder les épreuves dans de bonnes conditions, de compulser les articles de la principale encyclopédie participative multilingue en ligne, quels que soient par ailleurs les mérites de celle-ci (les membres du jury la connaissent aussi ! Cependant, il est exclu d'en faire sa seule, ni même sa principale source d'information). Les informations obtenues de cette manière, quoique factuellement exactes la plupart du temps, restent souvent superficielles et anecdotiques. De manière générale, il faut soumettre à un examen critique les renseignements trouvés sur internet. Voici quelques exemples extraits de certaines copies : peut-être que la face du monde eût été changée si Frédéric II avait épousé Marie-Thérèse, mais ce mariage n'a jamais été sérieusement envisagé (même si l'on peut lire le contraire sur internet). Non, Frédéric II n'éprouvait pas d'admiration pour Moses Mendelssohn, et aucune rencontre entre les deux hommes n'est attestée !

Si les candidat-e-s n'ont évidemment pas le temps de multiplier les lectures pendant leur année de préparation, il est toutefois recommandé de lire au moins un, ou mieux deux ou trois livres généraux sur chacune des questions au programme, et de se préparer dans chacune des deux langues. Il est indispensable de maîtriser le vocabulaire technique de chaque question à la fois en français et en allemand. Il était par exemple préférable de ne pas appeler *Deutsches Reich* le Saint Empire romain germanique, cette appellation étant plutôt réservée à l'État allemand créé en 1871 (pour le Saint Empire, on parlera plutôt de *Altes Reich*, ou de *Heiliges Römisches Reich [Deutscher Nation]*, ou tout simplement de *Reich*). Même si cette question peut sembler secondaire aujourd'hui, il est important de bien connaître les titres exacts portés par les souverains et souveraines de la période au programme. Par exemple, Marie-Thérèse n'était pas *« reine d'Autriche ». La moindre des choses était d'apprendre à écrire correctement les noms des monarques : la fille aînée de l'Empereur Charles VI s'appelle Marie-Thérèse (en français) ou *Maria Theresia* (en allemand) ; **Maria Theresa* est son nom en anglais. Quant à **Maria Theresien*, cette appellation est complètement fautive ; la forme *Theresien* n'est utilisée que dans les noms composés (par exemple *Theresienstadt*).

3.3. Adopter un point de vue nuancé

La période 1740-1806 est suffisamment ancienne pour qu'on puisse attendre des candidat-e-s un point de vue nuancé, dissocié de tout jugement de valeur

intempestif. Ainsi, nous n'attendions pas des copies qu'elles prennent parti pour l'un ou l'autre des protagonistes. Il était par exemple très mal venu d'émettre des jugements simplificateurs du genre *« Preußen denkt nur an sich ». De la même manière, s'il est exact que Marie-Thérèse a violé les lois de l'Empire en faisant intervenir ses troupes hongroises sur le territoire de l'Empire pendant les guerres de succession d'Autriche, mieux valait se demander quel rôle les armées hongroises jouèrent dans le dispositif militaire habsbourgeois, plutôt que de porter un jugement négatif sur cette décision, comme cela a été fait dans certaines copies.

D'une manière générale, il faut toujours adopter une distance critique vis-à-vis des documents historiques, et veiller à ne pas adopter trop hâtivement le point de vue des acteurs de l'époque. Plutôt que reprendre à son compte les propagandes autrichienne ou prussienne mises en œuvre pendant la guerre de Sept Ans, il était plus judicieux d'analyser les actions des deux puissances en termes de rapports de forces et de marges de manœuvres.

Un point de vue plus mesuré et distancé aurait permis d'éviter certains jugements téléologiques naïfs. Il est facile, par exemple, de taxer Marie-Thérèse d'« irrationalisme » et de critiquer rétrospectivement son souhait de reconquérir la Silésie après le traité de Dresde (1745) en affirmant qu'après tout, l'Autriche n'avait pas vraiment besoin de la Silésie. Nous savons aujourd'hui qu'elle n'a jamais atteint son but, mais en 1756, était-il si « irrationnel » de vouloir récupérer cette province, la plus riche et la plus industrielle des territoires héréditaires des Habsbourg avant 1740 ? Pendant la guerre de Sept Ans, Frédéric II a frôlé la catastrophe à plusieurs reprises au moins, et il dut en partie son salut à la chance (« miracle de la Maison de Brandebourg »). Qualifierions-nous aujourd'hui les buts de guerre de Marie-Thérèse d'« irrationnels » si elle les avait atteints ? (Il ne s'agit pas de faire ici de l'histoire fiction. Ce petit exercice mental sert uniquement à rejeter les jugements trop schématiques.)

D'un point de vue historique, il était beaucoup plus intéressant d'analyser les arguments mis en avant par Kaunitz en faveur du « renversement des alliances », de préciser que le chancelier d'État dut faire face au scepticisme d'un parti hostile au rapprochement avec la France (l'Empereur François Étienne, le vice-chancelier d'Empire Colloredo) et d'expliquer pour quelles raisons il parvint à imposer sa ligne contre l'avis de ses rivaux.

Si Frédéric II n'avait que sarcasme pour l'Empire et la dignité impériale dans ses écrits, cela ne signifie pas pour autant qu'il imaginait sérieusement la disparition de l'Empire à court ni même à long terme. On sait qu'il mena une « politique allemande », ou « politique à l'échelle de l'Empire » (*Reichspolitik*) très active et que la diète de Ratisbonne constitua l'un des théâtres de l'affrontement austro-prussien³.

La même prudence historique était de rigueur face à d'autres sources historiques, écrites par d'autres types d'acteurs. Plusieurs copies ont mentionné de manière très intéressante le récit de voyage de Friedrich Nicolai (*Beschreibung einer Reise durch Deutschland und die Schweiz, im Jahre 1781: Nebst Bemerkungen über Gelehrsamkeit, Industrie, Religion und Sitten*, Berlin/ Stettin : 1788). L'auteur y

³ Voir par exemple Michael Rohrschneider, *Österreich und der Immerwährende Reichstag: Studien zur Klientelpolitik und Parteibildung (1745-1763)*, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 2014, p. 52-63.

dresse un portrait à charge du Sud catholique. Assurément, ce livre constitue un document-clé pour analyser la persistance du clivage confessionnel à la fin du XVIII^e siècle et il était tout à fait judicieux de le citer. Pour autant, il convient de ne pas reprendre à son compte sans examen critique les analyses de l'auteur. Si la méfiance réciproque entre catholiques et protestants reste vive dans les années 1780, la distance entre les deux confessions est-elle aussi accusée que le suggère l'auteur ? Les « Lumières » (*Aufklärung*) constituent une réalité transconfessionnelle, comme le montre l'émulation entre la Prusse et l'Autriche dans le domaine des réformes.

Enfin, il convenait d'éliminer les approximations chronologiques et les erreurs factuelles qui conduisaient à simplifier le propos. Le traité de Potsdam n'intervient pas sous le règne de Frédéric II, mais sous celui du « Grand Électeur » (*Großer Kurfürst*), en 1685. S'il est tout à fait juste de dire que Frédéric II faisait preuve d'indifférentisme en matière religieuse et qu'il mit en œuvre une politique de tolérance (de nombreuses copies ont cité à juste titre sa célèbre phrase « Jeder soll nach seiner Façon selig werden »), l'accueil des huguenots français à Berlin ne constitue pas un exemple de cette tolérance : d'abord parce qu'il eut lieu bien avant l'arrivée de Frédéric II au pouvoir, ensuite parce que le calvinisme était la confession des électeurs du Brandebourg depuis 1613. En outre, il est erroné d'affirmer, comme certaines copies l'ont fait, que la tolérance religieuse de Frédéric II s'étendait aussi aux juifs.

Les erreurs chronologiques ou factuelles isolées n'ont pas été sanctionnées. En revanche, les erreurs grossières ou l'accumulation d'imprécisions factuelles ont donné lieu à des notes minorées.

4. Conseils méthodologiques

Nous renvoyons ici aux rapports des années antérieures consacrés aux compositions française et allemande. Les remarques générales sur les exigences formelles et méthodologiques restent les mêmes, quelle que soit la langue de rédaction. Même si les règles propres à la dissertation universitaire française peuvent paraître artificielles à certain-e-s, elles ne sont pas arbitraires pour autant. Le but de l'exercice est d'apporter une réponse circonstanciée à un problème complexe, identifié en introduction. Les différentes parties du développement doivent permettre d'éclairer les différentes facettes du problème ou de présenter les grandes étapes de l'argumentation logique. Le raisonnement doit aboutir à une conclusion générale, qui fait alors l'objet d'une récapitulation.

4.1. L'introduction

La tâche principale de l'introduction est d'identifier la question générale à laquelle la dissertation tentera d'apporter une réponse (la « problématique »). Une répétition de la citation affublée de points d'interrogation ne constitue en aucun cas une problématique satisfaisante. Ainsi, la question : *« Inwiefern überbrückte der Dualismus die konfessionelle Spaltung im Reich ? » proposée en guise de problématique, n'augure généralement pas bien de la suite. Pour aboutir à une problématique pertinente, il faut se demander *pourquoi* le sujet a été choisi : quelle position adopte l'auteur de la phrase dans le débat historiographique ? Sur quels

présupposés théoriques la citation repose-t-elle ? Cette analyse du sujet constitue la première étape de l'introduction.

Ici, la citation proposée invitait à s'interroger sur la stabilité interne du Saint Empire à la fin du XVIII^e siècle. La problématique suivante pourrait être envisageable : la rivalité austro-prussienne fut-elle un facteur de déstabilisation de l'Empire ? Ou garantit-elle au contraire une forme d'équilibre intérieur avant que des facteurs exogènes (la France révolutionnaire et napoléonienne, essentiellement) ne lui portent un coup fatal ? Il est recommandé de formuler la problématique de manière explicite, sous la forme d'une ou de plusieurs questions, qui constituent ainsi la deuxième étape de l'introduction.

Celle-ci se clôt ensuite par une annonce de plan, qui permet aux lecteurs et lectrices de bien se repérer à chaque étape de la composition. Étant donné la longueur de la période considérée et la grande variété des phases qui la constituent (confrontations armées et périodes de paix ; phases d'affrontement ou de rapprochement entre les deux puissances), il paraissait difficile de traiter le sujet de manière purement thématique. Une argumentation organisée de manière chronologique autour de dates charnières semblait beaucoup plus indiquée. Un plan « mixte » chronologico-thématique était plus difficile à mettre en œuvre, mais pas exclu (dans ce cas, la première partie aurait pu être consacrée aux relations entre la Prusse et l'Autriche pendant 1740 et 1790 ; la seconde aux rapports d'imitation/émulation dans le domaine des réformes pendant la même période ; et la troisième, aux relations entre Autriche et Prusse face à la France entre 1790 et la fin de l'Empire).

Le plan chronologique en trois parties nous paraissant ici le plus simple et le plus recommandable, nous retiendrons cette seule option dans la suite de ce rapport, même si les candidat-e-s qui ont opté pour une articulation différente n'ont en aucun cas été pénalisé-e-s.

4.2. Le développement

Les relations entre l'Autriche et la Prusse et leurs répercussions sur l'Empire prennent des formes différentes au cours de la période, et la validité de la citation varie en fonction de la sous-période considérée. Les années césures les plus simples étaient 1763 (paix de Hubertusburg et fin de la guerre de Sept Ans) et 1792 (déclaration de guerre de la France au « roi de Bohême et de Hongrie »).

Pendant la première phase de la période (1740-1763), le dualisme est en cours de constitution. La paix de 1763 confirme les conquêtes obtenues par la Prusse au cours des guerres de Silésie et entérine ainsi son entrée dans le cercle des puissances européennes. Durant cette première phase, qui laisse les belligérants épuisés et exsangues, on ne saurait considérer le dualisme austro-prussien comme facteur de stabilité dans l'Empire.

La période suivante (1763-1790) est marquée tour à tour par une poursuite des tensions entre l'Autriche et la Prusse (1763-1766) ; par un rapprochement entre les deux puissances (1767-1773) ; par une reprise des hostilités militaires, dont l'intensité n'atteint toutefois pas celle des affrontements précédents (« *Kartoffelkrieg* », 1778-1779) ; par une confrontation diplomatique, qui permit à Frédéric II d'empêcher Joseph II d'accroître ses possessions dans le Sud de l'Empire (*Fürstenbund* ou « ligue des princes », 1786) ; enfin, par l'exécution impériale à Liège (1789), qui marque l'isolement diplomatique de la Prusse dans l'Empire. C'est

surtout à propos de cette deuxième phase qu'on peut parler de « neutralisation réciproque » de la Prusse et de l'Autriche, et d'un équilibre des forces entre les deux puissances comme facteur de stabilisation. Il est remarquable que Frédéric II et Joseph II aient tous les deux tenté d'utiliser à leur profit l'argument de l'équilibre des forces pendant la guerre de succession de Bavière.⁴

Enfin, la dernière période (1792-1806) est marquée par la pression extérieure constante exercée par les armées françaises révolutionnaires, puis napoléoniennes. L'entente entre la Prusse et l'Autriche (déclaration de Pillnitz, août 1791 ; alliance austro-prussienne, février 1792) ne résiste pas aux défaites militaires. Cette dernière période voit la neutralisation de la Prusse et de l'Allemagne du Nord (traité de Bâle, 1795), qui entraîne une bipartition géographique nette de l'Allemagne entre Nord et Sud. La rivalité entre la Prusse et l'Autriche est instrumentalisée par la France, tout comme les rapports de force confessionnels (inversion de la majorité au sein du collège des princes électeurs suite au recès d'Empire ou *Reichsdeputationshauptschluss* de 1803). Cette troisième phase voit donc l'équilibre interne à l'Empire se gripper et ce dernier s'effondrer sous les coups de boutoir de la France napoléonienne.

D'autres dates charnières étaient envisageables et le jury a accepté d'autres césures chronologiques, à condition qu'elles soient motivées (au moins une copie a par exemple proposé la date de 1745 comme première césure, en présentant le traité de Dresde comme l'acte de naissance du dualisme austro-prussien). Le jury n'a aucune attente préconçue en termes de plan et de nombre de parties, il attache en revanche la plus grande attention à l'argumentation logique.

4.3. La conclusion

La conclusion permet de récapituler la réponse qui a émergé au cours de la dissertation. Comme des points de vue divergents ont été défendus dans la littérature spécialisée, le jury n'attendait pas de réponse préconçue. Les candidat-e-s pouvaient donc conclure de plusieurs manières, à condition qu'ils ou elles ne se contredisent pas :

- Le dualisme austro-prussien a miné l'Empire de l'intérieur et il a scellé la fin de celui-ci avant même que la guerre contre la France ne commence. Il a renforcé le fossé entre Nord et Sud, entre catholiques et protestants et a empêché que l'Empire ne donne une réponse militaire coordonnée à la France.
- Après sa phase de formation (1740-1763), le dualisme a atteint un point d'équilibre. La paix de Hubertusburg confirme le rattachement de la Silésie à la Prusse, mais déjoue aussi le souhait de Frédéric II d'arrondir son territoire au détriment de la Saxe électorale. La Prusse atteint ainsi une forme de « saturation territoriale » (pour adapter à la situation du XVIII^e siècle une expression employée par le chancelier Bismarck pour décrire le *Reich* allemand après 1871). Par la suite, la rivalité entre la Prusse et l'Autriche conduit à une neutralisation réciproque, qui empêche une modification profonde des rapports de forces (échec des projets bavarois de Joseph II, isolement diplomatique de la Prusse sur la scène européenne après 1763,

⁴ Voir à ce sujet Karl Otmar von Aretin, *Das Alte Reich 1648-1806*, vol. 3, *Das Reich und der österreichisch-preußische Dualismus (1745-1806)*, Stuttgart : Klett-Cotta, 1997, p. 189-200.

méfiance des États impériaux vis-à-vis de l'expansionnisme prussien...) Dans cette perspective, l'effondrement de l'Empire s'expliquerait d'abord par des facteurs exogènes (les défaites militaires face à la France et l'interventionnisme napoléonien).

- Enfin, il était tout à fait possible d'adopter une position intermédiaire : durant le dernier tiers du XVIII^e siècle, l'équilibre des forces entre la Prusse et l'Autriche a conduit à une stabilisation interne à l'Empire, empêchant chacune de ces deux puissances de prendre le pas sur l'autre. Toutefois, la priorité donnée par chacune des deux puissances à ses affaires intérieures au détriment des affaires de l'Empire (y compris par l'Empereur Joseph II, comme le montre sa politique de réorganisation diocésaine, qu'il justifie en invoquant ses « droits souverains » sur les États héréditaires des Habsbourg) est lourde de menace pour la suite.

En acceptant plusieurs réponses possibles à la question, nous ne voulons pas dire que toutes se valent, mais que nous n'attendons pas des candidat-e-s qu'ils ou elles tranchent un problème historique controversé. En posant ce sujet, le jury souhaitait surtout tester leur capacité à construire un raisonnement cohérent et à l'étayer par des arguments précis.

5. Pistes de réflexion

Nous ne souhaitons pas ici proposer de dissertation modèle, mais livrer quelques pistes de réflexion sur les éléments essentiels du sujet.

5.1. La fracture confessionnelle et la question de son « dépassement »

La période couverte par la dissertation a parfois été qualifiée de phase de « reconfectionnalisation »⁵. De fait, la guerre de Sept Ans a été présentée par la propagande fédéricienne comme un affrontement entre puissances protestantes (la Prusse, l'Angleterre) et catholiques (l'Autriche, la France). Le but de l'Autriche serait ainsi d'« asservir » les protestants et de mettre un terme aux « libertés allemandes ». Il était donc paradoxal, à première vue, de présenter le dualisme austro-prussien comme facteur de « dépassement » de cette fracture confessionnelle. Comme énoncé plus haut, ce dépassement peut être compris en deux sens.

D'abord, la montée en puissance de la Prusse aurait permis de corriger certaines caractéristiques de la constitution de l'Empire qui favorisaient structurellement l'Empereur et sa « clientèle » catholique : l'Empereur pouvait par exemple s'assurer un vote favorable dans les trois collèges traditionnels de la diète (princes électeurs, princes d'Empire et villes d'Empire) ; les litiges se traitaient devant le Conseil Aulique d'Empire (*Reichshofrat*), dont il pouvait influencer les décisions de manière décisive. Enfin, il pouvait attribuer des charges à qui il souhaitait, ce qui explique la conversion au catholicisme de plusieurs princes protestants au cours du XVIII^e siècle. La montée en puissance de la Prusse, son rôle de « championne » de la cause protestante et l'admiration que suscitait Frédéric II auprès des puissances protestantes de second ordre permirent ainsi d'apporter un correctif à cet avantage structurel dont bénéficiait jusque-là l'Empereur. L'utilisation de la procédure *itio in partes* par la Prusse et la

⁵ Voir par exemple Gabriele Haug-Moritz, *Württembergischer Ständekonflikt und deutscher Dualismus: ein Beitrag zur Geschichte des Reichsverbands in der Mitte des 18. Jahrhunderts*, Stuttgart : Kohlhammer, 1992, p. 138-153.

mobilisation du *Corpus evangelicorum* à certains moments-clés de la confrontation avec l'Autriche (1750-1766 ; 1774-1778) permirent à Frédéric II de bloquer certaines initiatives impériales (tentative avortée pour mettre Frédéric II au ban de l'Empire, 1757-1758 ; blocage de la réforme du *Reichskammergericht* voulue par Joseph II, 1775).

Dans un second sens, le « dépassement » de la fracture confessionnelle peut faire référence à des dynamiques transconfessionnelles. On peut effectivement constater certaines manifestations de convergence de ce type après la fin de la guerre de Sept Ans. Les réformes en Prusse et en Autriche en sont un exemple notable, et il convenait de les mentionner dans la dissertation. À propos de l'Autriche, certains historiens de tendance « borussienne » ont même parlé de « prussification » (mieux vaut parler de « convergence »). Kaunitz, dans son « *Allernädigst anbefohlenes Gutachten über die Verbesserung des Systematis in internis* » (1773) n'hésita pas lui-même à citer la Prusse en exemple.

Dans ses velléités de réforme du Conseil Aulique (*Reichshofrat*) et du *Reichskammergericht* entreprises juste après son accession à la dignité impériale, Joseph II mise d'abord sur une entente avec la Prusse pour désamorcer les tensions entre catholiques et protestants (1766-1773), tandis que Frédéric II et le *Corpus evangelicorum* reconnaissent la compétence des tribunaux impériaux pour régler les litiges confessionnels. Même si les réformes judiciaires de Joseph II ont généralement été qualifiées d'échec, on note toutefois une baisse notable des *gravamina* religieux après 1770. Tout semble indiquer que dans les premières années de son règne, le jeune Empereur dut tenir compte de la Prusse et de sa position dominante de fait à la tête du *Corpus evangelicorum* pour réactiver les institutions impériales.

Le phénomène de tolérance religieuse, d'abord beaucoup plus marqué en Prusse qu'en Autriche, devient lui-aussi un phénomène transconfessionnel dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ; après la mort de Marie-Thérèse, Joseph II promulgue des édits de tolérance dans ses États héréditaires. Les princes ecclésiastiques catholiques pratiquent aussi la tolérance religieuse, et les Lumières (*Aufklärung*) constituent une pratique transconfessionnelle de gouvernement.

5.2. La fracture géographique Nord-Sud et la question de son « dépassement »

La guerre de Sept Ans a opposé la Prusse et le Nord à l'Autriche et au Sud de l'Empire. À cet égard, on peut donc parler de bipartition géographique et il peut sembler paradoxal à première vue de parler de « dépassement » de celle-ci. Toutefois, on remarque certaines tentatives pour assouplir cette dichotomie géographique dès les années de la guerre de Sept Ans. Pour les états impériaux (*Reichsstände*) secondaires, il s'agit de miser sur la puissance la plus lointaine pour échapper à la tutelle trop intrusive de la puissance la plus proche, dans la mesure où leurs marges de manœuvre le leur permettent. Ainsi, les *Landstände* protestants du Wurtemberg font appel à la Prusse dans leur conflit contre le duc catholique Charles Eugène et contre l'Autriche, puissance hégémonique du Sud de l'Allemagne. À l'inverse, les princes protestants d'Anhalt cherchent à mener une politique conciliante envers l'Empereur pour se soustraire au contrôle de Frédéric II. On constate la

même tendance chez les princes de Hesse-Darmstadt et chez les princes de Mecklembourg-Schwerin. Cette tentative de jouer l'une des puissances du dualisme contre l'autre afin de dégager des marges de manœuvres est rarement couronnée de succès, mais elle conduit à assouplir la division entre Nord et Sud. Certaines copies ont souligné à juste titre que la guerre impériale contre la Prusse (1757) avait été déclarée par la diète avec l'appui de certains états impériaux septentrionaux et protestants (dont ceux de la Saxe, directeur nominal du *Corpus evangelicorum*, envahie par les armées prussiennes).

Enfin, il convenait de consacrer un développement à la ligue des Princes (*Fürstenbund*) aboutissement et point culminant de la *Reichspolitik* fédéricienne. Cette alliance nouée dans le but proclamé de défendre l'Empire contre les agissements de l'Empereur Joseph II constitue une amorce d'organisation transrégionale et transconfessionnelle. Si la majorité des membres sont des princes protestants dont les territoires sont situés dans la zone d'influence de la Prusse, on compte aussi des territoires méridionaux (le Bade ; le Palatinat Deux-Pont) et des principautés ecclésiastiques (surtout Mayence, mais aussi Brixen et Trente, Eichstätt, Paderborn et Hildesheim). Certes, le *Fürstenbund* était une alliance de circonstance qui n'a pas rempli l'objectif de réforme de l'Empire que certains de ses membres lui assignaient. Néanmoins, ces exemples montrent qu'avant la Révolution Française, certaines convergences d'intérêts existaient au sein de l'Empire, et qu'elles pouvaient transcender les clivages géographiques et confessionnels traditionnels, avant que les défaites militaires contre la France ne viennent renforcer la bipolarisation géographique entre un Nord sous domination prussienne, qui reste militairement neutre et donc épargné par les opérations militaires entre 1795 et 1806, et un Sud sous domination autrichienne, où les défaites conduisent finalement les États de la « troisième Allemagne » (royaume de Bavière, grand-duché de Bade) à tenter de s'émanciper de l'Autriche en cherchant le rapprochement avec la France.

Bien entendu, il n'était absolument pas nécessaire de mobiliser toutes ces connaissances pour obtenir une bonne, voire une excellente note. Nous ne proposons ces remarques que comme pistes de réflexion. Elles sont empruntées aux meilleures copies, mais n'étaient présentes dans leur intégralité dans aucune d'elles. Le jury attendait simplement une connaissance approfondie des éléments explicitement mentionnés dans le descriptif officiel de la question au programme qui pouvaient être mobilisés pour discuter la citation du sujet. Il n'était pas non plus nécessaire de produire une dissertation très longue pour obtenir une excellente note. Une copie relativement concise, qui s'est resserrée exclusivement sur les éléments essentiels du sujet (le clivage géographique et confessionnel et leur dépassement éventuel) a ainsi été récompensée par une note élevée.

TRADUCTION DU FRANÇAIS EN ALLEMAND

Rapport présenté par Brigitte Henning, Britta Jallerat-Jabs
et Helga Kasper

Sujet

Sitôt que je mis un pied hors de la carlingue, l'haleine de ce territoire m'enlaça, caressa mes oreilles, frôla mes lèvres et j'eus la certitude que, par cet effleurement, le désert m'offrait une accolade de bienvenue.

Nous entreposâmes nos bagages à l'hôtel ; heureusement qu'une pancarte mal clouée annonçait sa fonction puisque rien ne distinguait l'édifice de ses voisins, sinon, dans le hall, un comptoir prétentieux en bois jaune.

Là nous attendait Moussa, le Touareg avec lequel nous avons échangé des messages au cours du mois précédent. Par fax et téléphone, l'indigène nous avait livré les renseignements dont nous avons besoin pour l'écriture de notre scénario. Grand, étroit, frêle, couvert de coton noir, le teint acajou, Moussa nous adressa le sourire franc et joyeux qu'on réserve d'ordinaire aux intimes et nous invita à dîner chez lui.

L'hospitalité m'a toujours déconcerté car j'ai grandi à Lyon, une métropole frileuse, recroquevillée, où l'on ne reçoit un camarade qu'après des mois – voire des années – d'examens scrupuleux. L'introduire en son foyer consiste à lui décerner un diplôme signifiant « fréquentable ». Dépourvu d'informations, Moussa, lui, s'enchantait de nous accueillir et nous ouvrait spontanément sa porte, d'autant plus spontanément que sa maison n'en comportait pas.

Nichée au milieu d'une ruelle où les bâtisses se ressemblaient autant que les alvéoles d'une ruche, cette basse demeure de glaise ne proposait que deux pièces exigües, la cuisine et la salle commune. Je ne vis pas le réduit, occulté par un rideau en coton, où l'épouse et les filles de Moussa préparaient le repas ; en revanche, je passai la soirée dans la cellule vide, d'une propreté rigoureuse qui se transformait chaque nuit en chambre pour la famille au complet. En contraste avec l'austère absence de meubles, de bibelots ou d'images, le couscous m'apparut fastueux, coloré, ses viandes et ses légumes posés tels des bijoux sur un coussin de semoule.

Eric-Emmanuel Schmitt, *La Nuit de feu*. Albin Michel, 2015

Nombre de copies corrigées : 195

Répartition des notes :

Notes (sur 10)	Nombre de copies
0-1	26
1,1-2	27
2,1-3	31
3,1-4	42
4,1-5	28
5,1-6	19
6,1-7	15
7,1-8	6
8,1-9	1
9,1-10	0
	Total : 195
	Moyenne : 3,31 sur 10

Proposition de traduction

Kaum setzte ich einen Fuß aus dem Flugzeug, umging mich der Hauch dieses Landstrichs, umspielte meine Ohren, strich mir über die Lippen und ich erlangte die Gewissheit, dass die Wüste mich durch diese Berührung zum Empfang umarmte.

Wir stellten unser Gepäck im Hotel ab, zum Glück wies ein notdürftig angenageltes Schild es als solches aus, denn nichts außer einem protzigen Tresen aus gelbem Holz im Eingangsraum unterschied das Gebäude von den Nachbarhäusern.

Dort erwartete uns Moussa, der Tuareg, mit dem wir im Laufe des vorangegangenen Monats Nachrichten ausgetauscht hatten. Per Fax und Telefon hatte der Einheimische uns die Informationen geliefert, die wir zum Schreiben unseres Drehbuchs benötigten. Moussa, der groß, schmal, zerbrechlich, dunkelhäutig und in schwarze Baumwolle gehüllt war, empfing uns mit jenem offenen und fröhlichen Lächeln, das normalerweise engen Freunden vorbehalten ist, und lud uns zu sich zum Abendessen ein.

Gastfreundschaft hat mich immer verblüfft, denn ich bin in Lyon aufgewachsen, einer kühlen, verschlossenen Großstadt, wo man einen Bekannten erst nach Monaten oder gar Jahren genauester Beobachtung zu Hause empfängt. Jemanden zu sich nach Hause einzuladen kommt der Verleihung eines Gütesiegels für gute Umgangsformen gleich. Moussa hingegen empfing uns freudig, ohne etwas über uns

zu wissen, und öffnete uns spontan seine Tür, umso spontaner, als sein Haus gar keine Tür hatte.

Der niedrige Lehmbau lag in der Mitte einer Gasse, in der die Häuser sich wie die Waben eines Bienenstocks glichen, er bestand nur aus zwei engen Räumen, der Küche und dem Wohnraum. Ich sah nicht die Nische, in der Moussas Frau und seine Töchter das Essen zubereiteten, denn sie war durch einen Baumwollvorhang verhängt, doch ich verbrachte den Abend in der leeren Zelle, die peinlich sauber war und die sich jede Nacht in das Schlafzimmer für die komplette Familie verwandelte. Im Gegensatz zu der durch das Fehlen von Möbeln, Zierrat oder Bildern erzeugten Nüchternheit erschien mir das Couscous opulent und bunt, Fleisch und Gemüse lagen wie Schmuckstücke auf einem Kissen aus Grieß.

Eric-Emmanuel Schmitt, *Feuernacht*

Remarques générales

Le titre du livre dont le texte est extrait fait partie de l'épreuve. Le jury n'est pas censé choisir entre plusieurs propositions, le/la candidat-e doit donc proposer une seule traduction pour chaque passage. Les candidat-e-s n'ont pas à commenter ni à expliquer leur traduction. Pour faciliter la correction et mettre toutes les chances de leur côté, ils/elles devraient veiller à écrire lisiblement et à « aérer » leur copie.

Rappelons que les copies sont scannées pour la correction, que tout ce qui est écrit dans la marge de la copie n'est pas visible pour les correcteurs/correctrices et ne sera par conséquent pas pris en compte lors de la correction.

Problèmes de compréhension du texte

Beaucoup de candidat-e-s ne connaissaient pas le terme *carlingue* et l'ont traduit par des termes désignant toutes sortes de véhicules : *das Schiff, der Zug, das Auto, der Wagen, der Jeep, die Kutsche* etc. Une lecture attentive du texte aurait pu permettre d'exclure les propositions les plus absurdes dans le contexte donné. *Flugzeug, Kabine* ou *Flugzeugkabine* étaient des traductions adéquates. L'*effleurement* a évoqué à certain-e-s candidat-e-s des fleurs, et le terme a parfois été traduit par *Aufblühen*, ce qui paraît également incongru pour une scène qui se déroule dans le désert. *La semoule*, servie avec un couscous, a été traduite par *Semmel* ou *gemahlenem Weizen* au lieu de *Grieß*. Ces quelques exemples montrent que certain-e-s candidat-e-s ne prennent pas le temps nécessaire pour appréhender le contexte géographique et culturel de la scène.

Lexique

La traduction de certains verbes polysémiques pose particulièrement problème, ainsi le verbe *offrir* dans la proposition *le désert m'offrait une accolade de bienvenue* a souvent été traduit par *anbieten*, ce qui donnait lieu à des traductions comme *bot [an]* ou, par confusion avec *bitten, bat [an]*. Le même verbe était proposé pour traduire *Moussa nous adressa le sourire franc* : *bot uns das offene Lächeln [an]*. (*Moussa zeigte uns das ehrliche und heitere Lächeln/empfang uns mit dem offenen und fröhlichen Lächeln*). Le jury a accepté dans les deux cas le verbe *schenken* et a valorisé des traductions réussies grâce à un changement de catégorie

grammaticale : *dass die Wüste mich mit dieser sanften Umarmung begrüßte/mich durch diese Berührung zum Empfang umarmte* (nom -> verbe).

Pour traduire *la demeure ne proposait que deux pièces*, le jury a également trouvé *bot ... [an]/bat ... [an]* ou *besaß nur zwei enge Räume*. Le verbe *besitzen* désigne en général ce que possède un être humain, *bestand nur aus zwei Räumen/verfügte nur über zwei Räume* étaient ici des traductions adéquates.

Rappelons que *willkommen* n'est pas un verbe malgré sa morphologie trompeuse. On peut toutefois inclure cet adjectif dans le groupe verbal *jn willkommen heißen* ou alors traduire *accueillir* par *empfangen*.

La traduction du *comptoir prétentieux* a mis beaucoup de candidat-e-s dans l'embarras : Ils/elles ont été nombreux-ses à proposer des adjectifs destinés généralement à évoquer les traits de caractère d'une personne : *überheblich, präntiös, angeberisch, prahlerisch, hochnäsigt, großspurig*. Certain-e-s candidat-e-s ont su trouver des solutions plus adaptées comme *protzig, beeindruckend, prächtig, pompös*.

Nous avons échangé des messages doit être traduit par le verbe *austauschen* (échanger régulièrement) et non pas par *tauschen* (troquer un objet contre un autre). *L'hospitalité* était dans ce contexte à traduire par *Gastfreundschaft* sans article. En effet, il s'agit d'un emploi représentatif de la totalité du phénomène et non pas de l'hospitalité d'une personne ou d'un groupe en particulier.

L'introduire en son foyer consiste à lui décerner un diplôme ... Le verbe *consister en* peut certes être traduit par *bestehen aus* lorsqu'il a le sens de *se composer de* mais ici, nous avons affaire à *consister à + infinitif*, qui exprime l'idée de *avoir son essence, ses propriétés, être*. Il fallait, par conséquent, traduire par *war gleichbedeutend mit ...* ou *kam ... gleich*.

Registre de langue

Le texte à traduire est extrait d'un récit autobiographique romancé, raconté dans un langage littéraire moderne. D'une manière générale, les candidat-e-s doivent scrupuleusement respecter le registre langagier de départ. Il n'y a donc pas lieu de transposer des termes appartenant au registre standard en registre familier par exemple. Les transpositions suivantes étaient par conséquent à proscrire : *aus dem Flieger* au lieu de *Flugzeug* ou *Kabine* ; *der Mief dieser Region*, ce terme, en plus d'être familier, traduit une mauvaise odeur, une odeur de renfermé, or, rien n'indique ici que le narrateur éprouve une sensation désagréable, au contraire ; *ihn... reinzulassen*, la forme brève des particules à valeur directionnelle ne convient qu'au langage oral et est donc inappropriée dans un récit littéraire ; *einen Kumpel erst empfang*, au lieu d'un terme plus neutre comme *Freund, Bekannter, Kamerad* ; *von einer astreinen Sauberkeit* : le jury a valorisé ici la traduction par *peinlich/vorbildlich/überaus sauber*.

La sur-traduction

eine völlig gehemmte Metropole ; *Moussa öffnete uns ganz spontan : völlig et ganz* ajoutent ici des éléments qui ne se trouvent pas dans le texte français, il s'agit donc d'une sur-traduction.

Les faux-amis

Le sourire qu'on réserve d'ordinaire aux intimes a été traduit par *ein Lächeln, das normalerweise für die Verwandten reserviert wird*. Ce verbe fait plutôt penser à une réservation commerciale. Il fallait traduire par *jm vorbehalten sein* ou *jm gewährt werden*.

L'expression *[elles] se ressemblaient comme les alvéoles d'une ruche* a également posé problème : faute de disposer du vocabulaire adéquat les candidat-e-s ont souvent proposé *ähnelten sich wie die Alveolen/Zellen eines Bienenhauses, -nestes, -korbes*. Le jury a apprécié et valorisé la traduction par une expression plus idiomatique comme *sie ähnelten sich wie ein Ei dem anderen*. L'utilisation du mot *Alveole* est rare en allemand, ce terme désigne en réalité des alvéoles pulmonaires ou dentaires. Les alvéoles d'une ruche se disent *Waben*.

D'une propreté rigoureuse, rigoros existe certes en allemand mais cet adjectif signifie *sévère, dur* et ne convient donc pas ici.

Grammaire

Le groupe verbal

Le récit est principalement écrit au passé simple. Il convient de traduire le temps du récit par un prétérit et non pas par un parfait. Les verbes forts et leurs formes du prétérit et du participe II ne sont pas toujours maîtrisés, et parfois, les candidat-e-s ne respectent pas les règles morphologiques liées aux particules séparables et inséparables, comme le montrent les exemples suivants : *hat *umgearmt* ou **armte um, *umschlingte* ou **umschlung* pour traduire *enlaça*, **striff, *streifelte* ou **streichte* pour *frôla*, **weiste hin* pour *annonçait*, **unterscheidete* ou **unterschiede* pour *distinguait*, **lied ein* pour *invita*, **befindete* pour *niché*, **verbergte* pour *occulté*. Il s'agit là d'erreurs rédhitoires lourdement sanctionnées par le jury.

La traduction précise ainsi que les conditions d'emploi du verbe polysémique de positionnement *poser* ont parfois donné du fil à retordre aux candidat-e-s. En effet, il faut non seulement différencier le directif (*legen, setzen, stellen*) et le locatif (*liegen, sitzen, stehen*), mais aussi *poser* et *être posé à plat, assis, debout*. De plus, des expressions comme *einen Fuß aus der Tür, vor die Tür, über die Schwelle* (ou ici *aus dem Flugzeug*) *setzen*, ne sont pas toujours connues des candidat-e-s. Pour les aliments dans une assiette, on considère qu'ils sont posés à plat, il convient donc de traduire, dans la dernière phrase, *Fleisch und Gemüse lagen* et non pas *standen* ou *waren gestellt*. En effet, beaucoup de candidat-e-s ont choisi ici une forme passive.

Le jury a constaté d'autres confusions entre actif et passif ou entre passif processuel et passif-bilan, par exemple dans la traduction *ich wurde davon überzeugt* pour traduire *j'eus la certitude*, comme si quelqu'un avait parlé au narrateur pour le convaincre de l'accueil bienveillant. Le jury a valorisé les traductions évitant le passif : *ich erlangte die Gewissheit/ich war mir sicher/ich gelangte zu der Überzeugung. Moussa, dem Informationen vorenthalten wurden* : le lecteur comprend à travers ce passif qu'une information serait cachée volontairement. Il fallait traduire par *Moussa, der nichts über uns wusste/der keinerlei Informationen über uns hatte. Eine Kammer, die von einem Vorhang versteckt wurde*, la transposition par un passif processuel induit l'existence d'un agent : quelqu'un tiendrait un rideau pour cacher le réduit au lieu de *durch einen Vorhang verhängt war*

(passif-bilan). Enfin, dans la dernière phrase, *gestellt waren* (passif-bilan) ou *(auf)gelegt wurden* (passif processuel) étaient proposés au lieu de *lagen*.

La syntaxe

Le jury a constaté de nombreuses difficultés dans la traduction des groupes nominaux complexes et notamment des membres du GN censés être postposés à la base. Voici deux exemples pour illustrer le problème : *außer einem im Empfangsraum anspruchsvollen Empfangstresen, mit einem aus Baumwolle Vorhang*. Rappelons que certains éléments comme les groupes adjectivaux et participiaux épithètes ont naturellement leur place à gauche de la base nominale, mais les groupes prépositionnels ou les groupes relatifs relèvent de l'expansion à droite : *nichts außer einem protzigen Tresen im Empfangsraum, sie war durch einen baumwollenen Vorhang verhängt*, ou bien *die Nische, die durch einen Vorhang aus Baumwolle verhängt war*.

Un autre problème souvent constaté est le non-respect de la linéarisation de l'énoncé, c'est-à-dire de l'ordre des groupes syntaxiques dans la phrase : *sobald ich aus dem Flugzeug einen Fuß setzte, wir ließen im Hotel unser Gepäck, dort wartete auf uns Moussa*. Lorsqu'il y a des compléments casuels (à l'accusatif, au datif) et des compléments prépositionnels, ces derniers se placent après les premiers. C'est pour cette raison qu'il faut dire : *sobald ich einen Fuß aus dem Flugzeug setzte, wir ließen unser Gepäck im Hotel* (complément à l'accusatif avant complément prépositionnel), *dort wartete Moussa auf uns* (nominatif avant complément prépositionnel).

Le groupe prépositionnel

Il nous invita à dîner chez lui a souvent donné lieu à la traduction *er lud uns bei ihm zum Essen ein*. Le verbe *inviter qqn à qqch* se traduit par *jn zu etw einladen*, verbe d'une part à rection prépositionnelle (*zu etw*), qui d'autre part requiert le directif (*zu jm*). *Bei ihm* est en revanche un locatif et change complètement la perspective de la phrase. Moussa aurait lancé une invitation en étant chez une tierce personne.

La préposition *de* est trop systématiquement traduite par *von* et le jury met en garde contre cette solution de facilité : *von einem beigeen Teint, von schwarzer Baumwolle bedeckt, nach Jahren von sorgfältigen Beobachtungen, der von einem Vorhang versteckt war, in der Zelle von sorgfältiger Sauberkeit, auf einem Kissen von Brei*. Le recours à une proposition relative ou à des groupes participiaux permet d'obtenir des traductions justes : *Moussa, der einen rotbraunen Teint hatte, der in schwarze Baumwolle gehüllt war, der in schwarze Baumwolle gehüllte Moussa. Die Kammer, die durch einen baumwollenen Vorhang verhängt war, die durch einen baumwollenen Vorhang verhängte Kammer, die Zelle, die peinlich sauber war*.

Par ailleurs, il convient d'être plus vigilant dans le choix de la préposition. Parfois celle-ci est imposée par la valence du verbe, comme dans *warten auf*. D'autres prépositions dépendent des repères spatiaux. Ainsi, il convient de dire : *er war in schwarze Baumwolle gehüllt*, mais : *Fleisch und Gemüse lagen [...] auf einem Kissen aus Grieß*. Au passif, l'agent est exprimé par *von* lorsqu'il est directement à l'origine du procès et par *durch* lorsqu'il est l'intermédiaire ou le moyen du procès : *war durch einen Vorhang aus Baumwolle verhängt*. Enfin, un génitif peut également rendre la traduction plus fluide : *nach Jahren genauester Beobachtung*.

Orthographe, ponctuation

Dans de nombreuses copies, on trouve des erreurs de ponctuation et d'orthographe qui sont d'ailleurs souvent liées : le point-virgule n'est pas suivi d'une majuscule. Le titre commence par une majuscule même s'il ne s'agit pas d'une phrase complète. Une proposition principale et une proposition de subordination, ou deux propositions de subordination, sont séparées par des virgules. Il n'y a pas de virgule après l'élément qui occupe la première position en allemand, ainsi la virgule dans **aber, ich verbrachte* est une erreur. Pour couper un mot en fin de ligne, on coupe en général après une syllabe, la séparation après une seule lettre, comme dans **Ü-berprüfung*, n'est pas possible. Signalons au passage que le trait de séparation se trouve en fin de ligne seulement et non pas au début de la ligne suivante. *Umso* suivi d'un comparatif (*d'autant* en français) s'écrit en un seul mot. L'inflexion est souvent mal placée, ainsi l'adjectif *rigoros* existe en allemand mais ni **rigorös*, ni **rigurös*, ni d'ailleurs **Gewöhnheit*.

Conclusion

L'épreuve de traduction nécessite une préparation régulière et une bonne maîtrise des deux langues. La lecture de textes littéraires en langue étrangère est indispensable, tout comme l'apprentissage de vocabulaire, la consultation d'ouvrages de grammaire et la pratique régulière de la traduction d'une langue à l'autre. Le jury a été sensible aux bonnes copies rédigées avec précision lexicale, justesse grammaticale et élégance dans l'expression. Nous espérons que ce rapport aidera les futur·e·s candidat·e·s dans ce sens.

TRADUCTION DE L'ALLEMAND AU FRANÇAIS

Rapport présenté par Sylvie Delabre, Alice Howaldt-Bouhey et Frédéric Weinmann

Sujet

Der Nachmittag hatte fünf Männern das Leben gekostet. Der Kommandant machte den Eindruck, als ob er an manchen Tagen nicht wüsste, welche Täler und Berge besetzt waren und welche nicht, und Jacob verließ der Glaube, dass irgendeiner dieser Berge von Bedeutung war. Sie waren durch Wälder marschiert, so dicht mit Flechten bewachsen, dass kaum Licht auf den Boden fiel. Um den Weg nicht zu verlieren, orientierten sie sich an etwas Hellem, einem Zinnbecher, dem Kochgeschirr des Vordermanns. Die Sonne drang durch Baumstämme und Wipfel wie durch ein Sieb. Ihm wurden all die Wege, Geröllhänge und Wälder zu einem uferlosen Raum. Gab es in diesem Land überhaupt etwas anderes als Berge? Sie eroberten Stellungen, biwakierten, bauten neue Stellungen, schliefen in ausgehobenen Erdlöchern, wo die Mäuse etwas zu essen suchten und Würmer das Erdreich lockerten, so dass ihnen ein Vorgeschmack auf das eigene Ende beschert wurde. Manche sprachen vom Ende des Krieges. In Wien kam es zu Lebensmittelplünderungen, Protestzügen wegen der schlechten Versorgungslage, es hieß, die Hofburg sei von Massen umlagert, die den Kaiser beschworen, den Frieden einzuleiten. Jacob glaubte nicht daran.

Ist es das, worauf dein Leben hinausläuft? Diese Berge, um die der Nebel wie geschäumte Milch steht, der Horizont, verschwindend dünn, eine Wasserlinie, hinter der irgendwo Ungarn liegt, dann Österreich, dann Deutschland. Er fühlte sich nicht mehr zugehörig, nicht einem Land, nicht diesem Krieg. Es schien ein anderer gewesen zu sein, der im September unter der Linde am Fluss saß, in lichter, alles umfassender Stimmung, als die Karpaten sich noch als harmlose, bewaldete Hügel gezeigt hatten.

Im Traum ging Jacob den Fluss entlang, er wusste nicht, woher er kam, es war ein Gefühl des Zufälligen, das er immer gemocht hatte, – beide Enden, die einen Weg ausmachten, lagen im Ungefähren. Er folgte dem Flusslauf, kein Laut war zu hören, kein Gurgeln, Plätschern, Sprudeln oder Rauschen, dann hob ein Ton an, ein helles Vibrieren, und er bemerkte, dass das Wasser nicht mehr hinunter, sondern hinauf floss.

Iris Wolff, *So tun, als ob es regnet*, Otto Müller Verlag, 2017

Statistiques

Nombre de copies corrigées : 195

Note la plus basse : 0/10

Note la plus haute : 6,23/10

Moyenne 2,06/10

0 à 1 : 49 copies

1 à 2 : 46 copies

2 à 3 : 57 copies
3 à 4 : 22 copies
4 à 5 : 17 copies
5 à 6 : 2 copies
6 à 7 : 2 copies

Le système de notation par points positifs adopté lors de la session précédente a été reconduit pour la session 2018. Le texte proposé a été divisé en 11 segments, chaque segment pouvant obtenir 0, 1, 3, 5 ou 7 points, selon le degré de correction de la solution proposée. 7 points sont attribués lorsque le jury ne relève qu'une erreur bénigne ou pas d'erreur du tout, par exemple lorsque le segment 1 est traduit ainsi : « L'après-midi avait coûté la vie à cinq hommes. Le commandant donnait l'impression de ne pas savoir, certains jours, quelles vallées et quelles montagnes étaient occupées et lesquelles ne l'étaient pas ». Dans une autre copie, la traduction du même segment était « L'après-midi a couté la vie à cinq hommes. Le commandant fût l'impression si de temps en temps pendant des jours il ne savait pas, quels *valleys et montagnes étaient occupés et lesquelles pas » ; aucun point n'a été attribué à cette formulation. À l'issue de la correction, l'ensemble des points est converti en note sur 10, qui s'ajoute à la note obtenue dans l'épreuve de traduction du français vers l'allemand pour former la note de traduction sur vingt.

La moyenne de 2018 est restée faible, un nombre non négligeable de copies obtenant une note inférieure à 1. Il s'agit de copies dans lesquelles les erreurs graves sont systématiques et témoignent d'importantes lacunes lexicales et grammaticales. Les tentatives de traduction aboutissent alors à une accumulation de barbarismes et de non-sens : « il ne se sentit plus appartenant, pas à un pays, pas à cette guerre, il semble qu'un autre être le soit, celui qui en septembre *s'asseyait sous la surface du fleuve, dans la lumière claire, de toutes raisons délaissées, comme les *carpentiers se montraient, encore comme pauvre, dans le tout forestier », « il *suiva le *flu du fleuve, aucun son ne se fut entendre », « ils avaient *débroussé à travers des forêts, comme *brandies de flèches » « le soleil passait entre des *trons d'arbres et des branches comme au *crâble ».

Comme l'an dernier, il est arrivé plusieurs fois que les deux commissions de traduction, qui travaillent indépendamment l'une de l'autre, attribuent au/à la même candidat·e la note de zéro sur dix pour l'ensemble de la copie. Cela a entraîné des notes éliminatoires pour des candidat·e·s dont le niveau de langue, tant en allemand qu'en français, a été jugé inadmissible pour un·e futur·e agrégé·e.

La finalité de l'agrégation étant de recruter des professeur·e·s appelé·e·s à enseigner dans l'enseignement secondaire, les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les sections de technicien·ne·s supérieur·e·s, les compétences linguistiques requises pour réussir l'épreuve de traduction exigent que l'on dépasse le cadre de la vie quotidienne et de la langue parlée pour **enrichir son vocabulaire et affermir ses connaissances grammaticales**. C'est pourquoi il nous paraît primordial de souligner que les candidat·e·s ont tout intérêt à pratiquer la lecture et à se plonger dans les manuels de grammaire, afin d'acquérir un vocabulaire varié et une connaissance réfléchie de la langue, avant même de s'entraîner à la traduction, pour laquelle il convient toutefois de donner ici quelques conseils méthodologiques.

La méthodologie est d'autant plus importante que le temps imparti pour l'épreuve, 3 heures, est relativement court compte tenu des attentes. Il paraît judicieux de **ne**

pas aller trop vite en besogne au début de l'épreuve, c'est-à-dire de ne pas se mettre à traduire sans avoir au préalable fait trois ou quatre lectures du texte afin de repérer les informations essentielles (qui, quoi, où, avec quels moyens, pourquoi, comment, quand ?). Repérer les circonstances, la personne, le fait, le lieu, les moyens, les motifs, la manière et le temps peut paraître naïf, mais cela permet de mettre en relation différents éléments pour accéder au sens, pour percevoir la cohérence du texte et éviter de graves contresens qui sont toujours lourdement sanctionnés. Ces premières lectures doivent aussi servir au repérage des difficultés grammaticales. Il faut être particulièrement vigilant lorsque les phrases sont longues et que des difficultés de syntaxe peuvent se présenter. Sans doute faut-il consacrer davantage de temps à ces passages, et revenir plusieurs fois sur sa traduction, afin de proposer une solution satisfaisante.

Les erreurs les plus graves sont celles qui font fi de **la cohérence interne du texte**. Dans le sujet proposé par exemple, l'action se déroulait dans les Carpates, raison pour laquelle il était absolument impossible que « unter der Linde am Fluss » veuille dire « sur l'avenue Unter den Linden » (située à Berlin), comme cela a été proposé dans une copie. La grammaire, si elle avait été maîtrisée, aurait pu ici être un deuxième indice mettant le/la candidat-e sur la bonne voie, puisque « unter der Linde » est un singulier et ne saurait être confondu avec le pluriel « unter den Linden ». De même, s'il est pardonnable de ne pas connaître le mot « Flechten », les lichens, il est impensable de traduire « les lianes », comme si les Carpates étaient une forêt tropicale. Traduire « Zinnbecher » par « une timbale en plomb » va à l'encontre de la logique du texte décrivant des militaires en marche se déplaçant avec du matériel léger.

Une bonne relecture doit permettre d'éviter ces erreurs et de vérifier que la **traduction proposée fait sens**. On pourra ainsi éliminer nombre d'absurdités rencontrées dans les copies comme de l'eau qui coulait « à contre-courant », des « trous de terre », des « trous surélevés », des « terriers dénichés », des « trouées de terre reculées », des « forêts peuplées de chênes » ou « peuplées *d'hêtres ». Le mot « Die Hofburg » devrait pouvoir être reconnu de tout germaniste, *a fortiori* une année où l'Autriche est au programme de l'agrégation, et non donner lieu à des traductions fantaisistes présentant « les Hofburg » sur le modèle des Habsbourg, ou « Hofburg » comme une ville, ou même comme « le for intérieur », ce qui conduisait à de graves incohérences (« on disait que les Hofburg, à qui l'empereur jurait de les mener vers la paix, se seraient reclus en nombre »). De manière générale, les noms propres courants, comme la Hongrie, doivent être connus ; la traduction « *l'Hongrie » est assez pénalisante.

Les **barbarismes** doivent être évités à tout prix si l'on veut que la traduction reste compréhensible : des formulations comme « un verre en *zinoble » ou « un gobelet en *quinquaille » (pour « Zinnbecher »), « comme au *crâble » (pour « wie durch ein Sieb »), « du lait passé à *l'écrémoire » (pour « geschäumte Milch ») exposent à une sanction plus lourde qu'un terme approximatif, certes inexact, mais existant dans la langue d'arrivée et non dénué de sens dans le contexte. Ainsi, le jury n'a sanctionné que légèrement des inexactitudes comme « gobelet en aluminium » ou gobelet en fer blanc » pour « Zinnbecher », qui désignait un « gobelet en étain ».

Choisir le lexique approprié est nécessaire pour bien rendre le sens du texte : la traduction d'agrégation ne demande pas de maîtriser un vocabulaire technique, mais

de puiser dans des registres variés. Il fallait ainsi tenir compte ici du contexte militaire par exemple : « marschieren » ne signifie pas « faire de la randonnée », mais « effectuer une marche militaire », « biwakieren » n'est pas simplement « planter sa tente ». À la fin du texte, il était nécessaire de savoir traduire les sonorités. Lorsque l'auteur indique : « Kein Laut war zu hören, kein Gurgeln, Plätschern, Sprudeln oder Rauschen, dann hob ein Ton an, ein helles Vibrieren », il importe de trouver des solutions autres que celles que le jury assimile à un refus de traduire, du genre : « on n'entendait pas d'eau couler, ni éclabousser », « on n'entendait pas un bruit, pas d'eau qui gargouille, qui tombe, qui monte ou qui bouge », « aucun bruit d'eau qui se déverse ou qui coule », ou bien encore « il n'entendait pas tourner, tomber, bouillir l'eau », « on n'entendait aucun bruit imitant l'eau gazeuse ».

Toutes les erreurs traduisant **des lacunes grammaticales en français** sont des fautes graves qui font fortement baisser les notes. Comme le lexique, la **syntaxe** doit être correcte dans la langue d'arrivée, tout en permettant d'accéder au sens du texte proposé. Il faut **dépasser la traduction littérale** qui mène à des propositions incompréhensibles, comme « il semblait être quelqu'un d'autre, qui était assis en septembre sous un tilleul près du fleuve » pour « es schien ein anderer gewesen zu sein, der im September unter der Linde am Fluss saß ».

S'appuyer sur la grammaire allemande permet de décoder correctement le texte. Il faut en particulier bien repérer les indications de spatialisation : « sitzen » n'est pas « setzen », « am Fluss » ne signifie pas le long du fleuve, mais au bord du fleuve, « er ging den Fluss entlang » veut dire « il longea le fleuve », « sie waren durch Wälder marschiert » n'est pas « sie waren in Wäldern marschiert ».

Les **barbarismes** résultant de formes verbales erronées en français doivent absolument être évités (« cinq hommes *perdurent leurs vies », « ils *conquérissaient des postes », « ils *conquissaient des positions », « ils *dormèrent dans des trous », il *n'entenda aucun bruit »). On se méfiera également des erreurs sur la négation : « aucun bruit se faisait entendre » est incorrect en français, tout comme « on entendait aucun bruit ». Nous invitons donc les candidat-e-s (quelle que soit leur langue maternelle) à revoir avec attention les règles fondamentales de la grammaire française.

La maîtrise des temps et des modes est un autre point important. Rappelons ici que le conditionnel français ne saurait traduire le subjonctif I utilisé en allemand pour le discours indirect. Il fallait ici rendre « Es hieß, die Hofburg sei von Massen umlagert » par l'indicatif : « on disait que le palais de la Hofburg était assiégé ». Quand l'allemand utilise le prétérit, il faut se demander à chaque occurrence s'il vaut mieux traduire par un passé simple, un imparfait ou un passé composé, afin d'éviter les incohérences.

L'épreuve proposée est à la fois un exercice de compréhension de l'allemand et de mise en français, il convient donc de respecter les règles de la langue d'arrivée, y compris bien entendu en **matière d'orthographe et de ponctuation**. L'orthographe grammaticale a été souvent malmenée : « Jacob n'y *croyais pas », « ils avaient *marchés » « il *se savait pas *qu'elles étaient les vallées occupées » alors qu'un apprentissage rigoureux des règles et une relecture attentive de la copie auraient pu permettre d'éviter ces erreurs. « Jacob » doit être recopié correctement, et le sens n'est pas le même, selon que l'on écrit « les vers remuaient la terre » ou « les verts remuaient la terre », ou bien encore « les verres remuaient la terre ». Il faut être

précis, car écrire « les magasins se faisaient piler » n'est pas la même chose que « les magasins se faisaient piller ». Les accents oubliés ou mis à mauvais escient sont sanctionnés, tout comme les erreurs de ponctuation. Rappelons ici que les règles de l'allemand et du français diffèrent : si la virgule est obligatoire en allemand devant les subordonnants, il n'en va pas de même en français. Les propositions relatives sont précédées d'une virgule en français s'il s'agit de relatives explicatives, la virgule est absente si la relative est déterminative.

Signalons pour finir que le **titre de l'œuvre doit être traduit**, et que par ailleurs le/la candidat·e ne peut indiquer ni variantes, ni notes en bas de page, ni commenter sa traduction.

Proposition de traduction

L'après-midi avait coûté la vie à cinq hommes. Le commandant donnait l'impression de ne pas savoir, certains jours, quelles vallées et quelles montagnes étaient occupées par l'ennemi et lesquelles ne l'étaient pas, si bien que Jacob cessa de croire en l'importance d'une quelconque de ces montagnes. Ils avaient traversé en ordre de marche des forêts couvertes de lichens si denses que presque aucune lumière n'atteignait le sol. Pour ne pas perdre leur chemin, ils se repéraient grâce à quelque objet clair, un gobelet en étain, la gamelle de l'homme qui les précédait. Le soleil perçait entre les troncs et les cimes des arbres comme à travers un tamis. À ses yeux, tous ces chemins, ces éboulis et ces forêts se fondaient en un espace sans limites. Y avait-il seulement autre chose que des montagnes dans ce pays ? Ils s'emparaient de positions, bivouaquaient, établissaient de nouvelles positions, dormaient dans des trous creusés à même la terre, où les souris cherchaient de quoi manger et les vers fouillaient le sol, ce qui procurait aux hommes un avant-goût de leur propre mort. D'aucuns parlaient de la fin de la guerre. À Vienne, on en vint à piller des magasins de denrées alimentaires, à défiler contre les mauvaises conditions d'approvisionnement ; le bruit courait que le palais de la Hofburg était assiégé par une foule conjurant l'empereur d'ouvrir la voie à la paix. Jacob n'y croyait pas.

Est-ce cela, l'aboutissement de ta vie ? Ces montagnes qu'entoure le brouillard pareil à la mousse de lait, l'horizon ténu à l'extrême, un ruban d'eau par-delà lequel se trouve, quelque part, la Hongrie, ensuite l'Autriche, puis l'Allemagne. Il ne se sentait plus aucune attache, ni à un pays, ni à cette guerre. Il lui semblait que c'était un autre qui était assis en septembre sous le tilleul au bord du fleuve, d'une humeur radieuse et enveloppant toute chose, alors que les Carpates se présentaient encore comme d'inoffensives collines boisées.

En songe, Jacob longeait le fleuve, il ne savait pas d'où il venait, c'était un sentiment de contingence qu'il avait toujours apprécié ; les deux extrémités qui définissaient un chemin restaient dans le vague. Il suivait le cours du fleuve, aucun bruit n'était perceptible, ni gargouillis, ni clapotis, ni bouillonnement, ni bruissement, puis un son s'éleva, une vibration claire, et il remarqua que l'eau ne coulait plus vers le bas, mais vers le haut.

Iris Wolff, *Faire comme s'il pleuvait*, 2017

COMPOSITION EN LANGUE FRANÇAISE

Rapport présenté par Sylvie Arlaud, Éric Leroy du Cardonnois, Elisabeth Rothmund

Sujet

« Œuvre de combat contre le monde profane, *La Nef des fous* est fondamentalement d'inspiration tragique, et finalement placée sous le signe de la mélancolie malgré son imagerie et sa verve grotesques. »

Vous discuterez ce jugement d'un critique.

Nombre de copies corrigées : 189

Moyenne de l'épreuve : 4,51

Si l'on compare les résultats obtenus cette année sur le *Narrenschiff* à ceux de la composition allemande de 2016, qui portait sur le lyrisme de Fleming (et qui présente par conséquent un terme de comparaison plus adéquat que la composition française de 2017), on constate une situation relativement semblable, malgré la baisse significative du nombre de copies. La moyenne obtenue cette année est légèrement supérieure à celle de 2016, mais reste basse (4,57 contre 4,03) ; le nombre de copies très mauvaises (< 02) est sensiblement inférieur à celui de 2016 (30% contre 44%), mais reste élevé, et si l'on constate une légère baisse du nombre des copies < 04 (57% en 2016 contre 50% cette année), celles-ci représentent encore tout de même la moitié des copies corrigées. La situation reste donc préoccupante, même si le jury se réjouit d'avoir pu lire également un certain nombre de bonnes, voire de très bonnes copies.

Les raisons n'ont pas changé depuis le rapport de 2016, dont nous reprenons ici un certain nombre d'éléments : au-delà du cas particulier du *Narrenschiff*, les remarques qui suivent valent en effet de manière plus générale pour l'ensemble des questions de littérature dite « ancienne », c'est-à-dire antérieures au XVIII^e siècle. Le jury rappelle à cette occasion que cette question peut faire l'objet d'une des deux épreuves de composition comme n'importe quelle autre question au programme (à l'exception de l'option) et qu'elle demande donc à être préparée avec la même rigueur.

Les notes basses ou très basses s'expliquent avant tout par deux faiblesses majeures, que l'on retrouve également à un degré moindre dans les copies moyennes (< 08) : des insuffisances d'ordre méthodologique, que révèlent souvent déjà l'introduction et l'analyse du sujet, et des lacunes en termes de connaissances, auxquelles s'ajoute manifestement une difficulté de compréhension spécifique aux œuvres anciennes. Il ne s'agit pas tant de la langue que de la différence de mentalité qui caractérise les œuvres « d'Ancien Régime », lesquelles demandent à être replacées dans le contexte spécifique (historique, politique, social, mais aussi philosophique et religieux) qui les a vu naître. Le danger, que de nombreux·ses candidat·e·s n'ont pas toujours su éviter, est celui d'un regard anachronique qui se contenterait de mesurer les productions littéraires des époques historiquement éloignées à l'aune de critères actuels. Si on ne peut évidemment faire totalement abstraction du présent dans lequel on vit et si un regard contemporain peut se révéler utile à la compréhension des périodes plus anciennes, en permettant par exemple de les situer dans le continuum historique, s'en contenter fait courir le risque de passer à côté des enjeux du texte ancien et de tomber rapidement dans des

jugements de valeur formulés le plus souvent à l'emporte-pièce, sans fondement scientifique, à partir de connaissances générales que l'on peut avoir *sur* l'œuvre ou *autour de* l'œuvre, mais pas – ou pas suffisamment – *de* l'œuvre elle-même, de son auteur, de son contexte d'origine. Comme la leçon, la composition est un exercice de réflexion personnelle, que vient nourrir une connaissance approfondie des œuvres acquise tout au long de la préparation : le sujet proposé aux candidat-e-s n'est donc pas un simple prétexte à la restitution d'un cours plus ou moins bien assimilé, mais les invite à réinvestir avec discernement les connaissances qu'ils/elles se sont appropriées durant leur année de préparation.

Une des difficultés majeures semble avoir été cette année pour de nombreux-ses candidat-e-s d'estimer à sa juste valeur le poids et le rôle de la religion (qu'il ne faut toutefois pas confondre avec celui de l'Église en tant qu'institution) à l'époque de Sebastian Brant – mais plus largement aussi durant toute la période qui précède les Lumières et qui ne saurait être uniformément réduite à un plus ou moins long Moyen Âge marqué par l'obscurantisme. Malgré la revalorisation de l'être humain et de l'individu et la dénonciation des dysfonctionnements de l'Église, ni l'humanisme, ni la Réforme ne s'élèvent contre la foi chrétienne, qui reste le cadre de référence pour l'individu comme pour la société. Pour de nombreux-ses candidat-e-s, le problème semble résider avant tout dans un manque de connaissances factuelles du domaine religieux, que révèle notamment la difficulté à trouver en français les termes appropriés : le jury rappelle ici que quelle que soit leur langue maternelle, les candidat-e-s doivent être en mesure de traiter des sujets au programme dans les deux langues, ce qui requiert évidemment de s'appropriier dans les deux langues les termes spécifiques à chacune des questions.

Le jury a ainsi constaté des erreurs grossières sur plusieurs termes relatifs à la religion chrétienne qui devraient pourtant faire partie de la culture générale du germaniste : rappelons donc que l'on parle de *chrétiens* et de *chrétienté* (et non *crétien, *crétieneté, *chrétieneté, *chretienité ou *christianité), que l'on écrit *Dieu* (et non *Dieux), que l'on ne parle pas du *sauvetage de l'humanité, mais de son *salut* et que le Christ n'est pas un *sauveteur, mais un *sauveur* ou un *rédempteur* ; de même, on parle du *Jugement dernier* et non du *dernier Jugement. Enfin, il ne faut pas confondre le *pêcher* (l'arbre fruitier) avec le *péché* (*Sünde*). *Todsünde* se traduit par *péché mortel*, et non *péchée de mort.

Au-delà de la dimension purement lexicale, nous avons encore lu trop d'affirmations au mieux maladroitement, au pire inexacts et en tout état de cause bien trop approximatives : l'Apocalypse n'est pas « une partie de l'Ancien Testament », mais le dernier livre du Nouveau Testament, Salomon n'a pas écrit de « sermons », mais des Proverbes ainsi qu'un Livre de la Sagesse, enfin les Hussites ne sont ni « un ordre » ni « une tribu », mais les disciples ou adeptes des idées de Jan Hus (1370-1415), que les historiens considèrent comme un pré-réformateur, le Pape et l'Église comme un hérétique. Affirmer que Dieu « condamne à mort ceux qui ont péché » requiert au minimum de définir précisément ce que l'on entend par « condamner à mort » et de quelle mort – et de quels péchés – il s'agit. La plupart des péchés dénoncés par Brant relèvent ou découlent des sept péchés capitaux, qui ne désignent aucunement les péchés les plus graves mais bien davantage des vices susceptibles d'entraîner des péchés plus graves. On parle d'ailleurs en allemand des « *sieben Hauptlaster* », occasionnellement aussi de « *Hauptsünden* » ou

« *Wurzelsünden* ». Les péchés proprement dits peuvent être véniels (« *lässliche Sünden* ») ou mortels (« *Todsünden* »), les premiers, moins graves, pouvant également prédisposer aux seconds. C'est le péché mortel, commis en toute connaissance de cause, qui coupe son auteur de la grâce divine et place l'âme en état de mort spirituelle, jusqu'à l'absolution accordée par l'Église, en l'occurrence le prêtre, seule habilité à remettre les péchés au nom du Christ. Le péché mortel peut être racheté par le repentir et le pardon de Dieu, qui permettent la restauration de la grâce divine accordée par le baptême. Dans le cas contraire (sans repentir et sans pardon), le péché mortel entraîne l'exclusion du royaume du Christ et la mort éternelle en enfer. Il faut avoir ce cadre de pensée présent à l'esprit pour comprendre la démarche et le raisonnement de Brant – son inquiétude face à des travers qui peuvent le cas échéant paraître dérisoires aujourd'hui mais qui s'inscrivent pour lui et pour son époque dans un enchaînement potentiellement funeste, ainsi que sa volonté de ramener les fous dans le droit chemin, pour leur propre salut mais aussi pour celui de l'humanité. La croyance au Jugement dernier (qui intervient à la fin du monde avec le retour du Christ et n'est donc pas à confondre avec le jugement particulier de l'individu paraissant devant Dieu au moment de sa mort) relève quant à elle de la seule foi et n'est pas chronologiquement limitée au Moyen Âge.

Le cinquième centenaire de la Réforme enfin semble avoir parfois semé la confusion dans l'esprit de plusieurs candidat-e-s. Rappelons que la Bible de Luther (qu'il s'agisse du « Testament de Septembre » de 1522, de la première Bible complète de 1534 ou de la dernière version revue par Luther en 1545) ne peut avoir été imprimée par Gutenberg, mort en 1468 ; cette traduction en allemand – c'est-à-dire en langue vulgaire – n'est pas ce que l'on appelle la Vulgate, terme qui désigne la traduction de la Bible en latin par saint Jérôme à partir des textes hébreu (Ancien Testament) et grec (Nouveau Testament) ; c'est elle qui fut le premier livre imprimé par Gutenberg dans les années 1450.

Le sujet proposé cette année définissait trois grands champs ou domaines d'investigation relatifs au *Narrenschiff*, qu'il s'agissait de définir avec précision avant de s'interroger sur les rapports qu'ils entretiennent entre eux : les modes d'expression (l'« imagerie et la verve grotesques », qui rattachent l'œuvre au genre de la *Narrenliteratur* ou de la littérature carnavalesque, relevant donc du comique), la visée ou l'intention didactique qui a présidé à son écriture (le *Narrenschiff* comme « œuvre de combat contre le monde profane », c'est-à-dire comme dénonciation d'une situation négative à laquelle l'auteur entend essayer de remédier) et l'arrière-plan qui en sous-tend aussi bien l'écriture que la lecture et la réception, et qui peut à la fois relativiser et stimuler ces deux perspectives : l'« inspiration tragique » et la « mélancolie », qui invitaient les candidat-e-s à s'interroger plus avant sur les motivations profondes de Brant, le sens de sa démarche, l'utilisation des moyens mis en œuvre et, *in fine*, la portée de son œuvre, la notion de tragique et le terme de « mélancolie » pouvant inviter à se demander si le combat est perdu d'avance (et si oui, pourquoi, et dans quelles conditions et pourquoi le mener malgré tout).

Comme dans l'exercice de leçon française, la définition des termes-clés est une étape indispensable car elle conditionne la formulation d'une problématique pertinente et le développement de l'argumentation, révélant d'emblée pour le correcteur – et permettant aux candidat-e-s – une compréhension fine du sujet et de

ses enjeux. Si certains candidat·e·s ont bien maîtrisé cette phase préparatoire, les termes importants ont trop souvent encore été définis trop hâtivement ou de manière trop unilatérale et trop générale – peut-être parce qu'ils n'ont pas été suffisamment mis en rapport les uns avec les autres : le sujet proposé à la réflexion des candidats constitue un tout, certes complexe, mais qu'il ne suffit pas de « tronçonner » en épisodes simplement juxtaposés.

L'imagerie et la verve grotesques (l'adjectif portant bien sur les deux substantifs) renvoyaient à des modes d'expression qu'il convenait de bien cerner avant d'envisager le rapport dialectique qu'ils peuvent entretenir avec le contenu de l'ouvrage et les visées de l'auteur. Il fallait procéder à une analyse minutieuse des moyens mis en œuvre, appuyée sur des exemples concrets : le langage, d'abord, incluant notamment le choix du vernaculaire plutôt que du latin, langue savante dans laquelle l'œuvre fut d'ailleurs rapidement traduite, mais qui ne garantissait pas l'efficacité maximale du discours satirique. Personne n'échappant à la folie, il ne pouvait être envisageable pour Brant d'atteindre le plus grand nombre qu'en s'adressant aux lecteurs dans une langue qu'ils pouvaient comprendre. La « verve » incitait à prendre en compte l'imagination créatrice, foisonnante (la multiplicité des cas illustrant tous la même thématique, par exemple) ainsi que l'ensemble de la dimension langagière : la simplicité apparente du ton, le « conservatisme » des formes dialectales de l'*Oberrhein*, mais aussi la recherche esthétique qui conditionne le style satirique jusque dans ses aspects les plus triviaux. L'imagerie, quant à elle, ne se réduit pas aux illustrations : si celles-ci en constituent l'élément le plus visible à travers la représentation iconographique du fou, reconnaissable à ses attributs, elles ne prennent tout leur sens que dans leur interaction avec le réseau métaphorique de la folie dont elles constituent un relais visuel immédiatement perceptible, que vient compléter le discours. Le grotesque enfin invitait à explorer les mécanismes par lesquels, au moyen de la caricature et de ses caractéristiques (outrance, exagération, déformation comique par l'accentuation de certains traits), la satire ou la charge répondent au double impératif horacien (*prodesse et delectare*) en suscitant la prise de conscience de travers rendus ridicules par leur mode de représentation spécifique.

Les deux termes dans la définition desquels les candidat·e·s semblent avoir rencontré les plus grandes difficultés sont les adjectifs « profane » et « tragique ». Si le « profane » s'oppose traditionnellement au « spirituel », au « religieux », au « sacré », l'emploi de l'adjectif ne visait pas tant à circonscrire certaines catégories ou « Stände » (les paysans, les bourgeois) opposées à d'autres (les ecclésiastiques) qu'à envisager une évolution de l'état d'esprit, des mentalités et des comportements de la société tout entière : tous ou presque sont pareillement fous. Ainsi Brant ne ménage-t-il pas ses critiques envers les représentants de l'Église en tant qu'institution, leur reprochant justement de faillir à leur mission comme à ce qui devrait être leur vocation : à l'image du reste de la population, ils ne sont plus portés que sur leurs intérêts matériels et la satisfaction de plaisirs immédiats. Le monde profane que Brant entend combattre est un monde de l'immanence, de l'instant, de l'éphémère, qui a perdu le sens du sacré, de la transcendance (du divin, de l'au-delà, de l'éternité) et se réduit désormais au seul domaine temporel et terrestre (« weltlich », « zytlich »). Brant part en guerre contre ce qu'il perçoit comme un déclin, une perversion, une corruption de la société, désormais trop ostensiblement et trop exclusivement ancrée dans l'ici-bas et délaissant ce qui devrait pourtant

constituer aux yeux de l'auteur la préoccupation principale de tout être humain durant son bref passage sur terre : le salut de son âme et son devenir dans l'au-delà (« der selen heyl », préface) ainsi que ce qui peut sinon le garantir, du moins en créer les conditions optimales : une attitude vertueuse (opposée au péché, « sünd »), consistant à faire preuve de sagesse (« wisheyt »), à servir Dieu et à respecter l'*ordo* au sens où l'entend Georges Duby, c'est-à-dire comme l'organisation « bonne et juste » de l'univers, que la morale, la vertu et le pouvoir ont pour mission de maintenir. À côté du chapitre 18 (*vom dienst zweyer herren*), qui thématise précisément l'impossibilité de servir à la fois Dieu et le monde, la focalisation funeste sur la seule dimension temporelle de l'existence apparaît aux chapitres 3 (*von gytigkeit* : « Sin sel er [der Narr] nit versorgen will Vnd vörcht jm brest hie zitlich gut Nit sorgend / waß daß ewig dut »), 11 (*Verachtung der gschrift*, qui dénonce le mépris envers l'Écriture Sainte et la folie de ceux qui vivent comme si ni Dieu ni l'enfer n'existaient), 43 (*verachtung ewger freyt*, « Das ich alleyn zytlichs betracht Vnd uff das ewig hab keyn acht Das schafft / eyn aff hat mich gemacht »), ainsi que dans ceux qui dénoncent les péchés capitaux, à l'image de la luxure (50, « zitlich wollust vnd freüd », de l'orgueil (66, *von erfahrung aller land*, « Er sucht alleyn rum / weltlich ere / Vnd gedenckt nit an das ewig reich » ; 92, *Vberhebung der hochfart*, « zytlich ere », « rum », « wetlich ere »). Le libellé même de nombreux chapitres rend compte du délitement auquel Brant assiste, évoquant le mépris, la non observance ou le manque d'attention accordé à ce qui devrait pourtant guider le comportement des chrétiens (cf. les termes de « verachtung » (11, *Verachtung der gschrift* ; 43, *Verachtung ewiger freyt* ; 83, *Von verachtung armut* ; 86, *Von verachtung gottes* ; 109, *Verachtung vngfelles*), mais aussi de « abgang » ou « ablassung » (99, *Von abgang des gloubens* ; 106, *Ablossung gutter werck*) ainsi que l'importance accordée à ce qui est finalement inutile parce que vain et éphémère (1, *von vnnutzen büchern* ; 17, *von vnnutzen richtum* ; 26, *von vnnutzem wunschen* ; 27, *von vnnutzem studieren* ; 74, *von vnnutzem jagen*). Le fou selon Brant est bien l'*insipiens*, le « non-sage », que son ignorance rend impie puisqu'oubliant ou ignorant Dieu, son regard est exclusivement autocentré. Ses attributs – la marotte à sa propre effigie (illustrations des chapitres 7, 19, 21, 95, 108, 100, 11), ou parfois le miroir – en témoignent sans la moindre ambiguïté. Le fou tel qu'il apparaît à travers l'œuvre de Brant est ainsi celui qu'évoquait déjà le Psaume 53 (52) : « Les fous se disent : il n'y a pas de Dieu. Corrompus, il se sont pervertis dans des horreurs ; aucun n'agit bien. » (cf. chap. 11, *Verachtung der geschrift*, « Der ist ein narr der nit der geschrift will glouben die das heil antrifft Vnd meynet das er leben söll Als ob kein got wer / noch kein hell. »)

Si l'issue funeste est une des caractéristiques du tragique, on ne pouvait cependant pas se contenter de cette vision trop réductrice (serait « tragique » ce qui « finit mal »), appliquée soit au périple de la nef, qui se fracasse avant d'avoir atteint son port, soit à l'existence humaine, qui se termine inéluctablement par la mort. Il convenait au minimum de s'interroger sur les raisons pour laquelle la nef (métaphore de la vie terrestre de ceux qui ne regardent plus Dieu) ne peut atteindre sa destination et sur la signification que prend la mort dans la perspective chrétienne de l'auteur, qui considère la vie terrestre comme un passage, non comme une fin en soi.

On pouvait, ainsi que l'ont fait de nombreux candidats, partir de la tragédie antique et de sa conception du tragique, et plus particulièrement peut-être encore de la définition de la faute tragique. Celle du héros antique réside le plus souvent dans une

méprise, une erreur involontaire, un égarement ou un aveuglement qui le conduit à commettre l'irréparable. Parmi les éléments constitutifs du tragique, on trouve la démesure, l'*hybris*, l'orgueil qui mène l'homme à défier l'ordre divin, ainsi qu'une certaine fatalité : l'issue funeste apparaît comme inéluctable, le héros se trouvant pris au piège d'un conflit sans issue ainsi que d'une certaine hérédité du crime ou de la faute qui limite sa marge de manœuvre. Transposée à l'univers de pensée chrétien, cette définition s'applique parfaitement à ce que décrit Brant ; Joël Lefebvre fait d'ailleurs de « l'aveuglement, [du] manque de jugement et [de] la démesure » les critères définitifs de la « faute tragique du fol ». L'issue funeste, telle qu'elle est anticipée par Brant, est double : le chavirement de la nef (dans le registre imagé de l'œuvre littéraire, qui mêle la métaphore de la navigation à celle du fou) et l'imminence de la venue de l'Antéchrist, expression d'une angoisse bien réelle de nature eschatologique qui mêle et relie entre elles l'eschatologie individuelle (la destinée de l'âme *post mortem*) à l'eschatologie cosmique (la fin des temps, le Jugement dernier), l'une pouvant apparaître comme la conséquence de l'autre. Si la nef, en route vers la « Narragonie » ou le pays de Cocagne (« Schluraffenland »), chavire avant d'atteindre son port, c'est bien parce que ce périple est placé sous le signe de l'égaré et d'une errance due à l'absence totale de repères. Le chapitre 108 livre à cet égard des clés de lecture particulièrement éclairantes : livrés à eux-mêmes, sans capitaine, les passagers dénués de raison et de sagesse n'ont aucune idée de leur destination et sont incapables de diriger leur embarcation à l'aide des instruments de navigation dont ils pourraient pourtant théoriquement disposer. Désorientés, ils ne peuvent que dériver (« Vnd sint gantz vß dem rechten trib ») ou se noyer, n'étant pas même en mesure de nager jusqu'au rivage comme a pu le faire Ulysse. Seul le sage qui sait où il va peut accoster sans heurts. Pour Brant, il ne peut y avoir qu'un seul port à atteindre : la félicité éternelle, le royaume de Dieu – pour lequel Brant ne recourt pas sans raison à deux reprises au terme significatif de « vatterlant » (chap. 94 et 112). Le sage s'insère en effet parfaitement dans l'ordre divin : triomphant du monde profane grâce à la sagesse (« Wißheytt ist besser dann alle welt », chap. 22, *Die Ier der wisheit*), il en est lui-même le reflet microcosmique (Gaier).

Si elle est donnée à l'homme par Dieu (chap. 107, *Von Ion der wisheit* : « So hat got geben vns das liecht Der wißheytt »), la sagesse n'est cependant pas un acquis définitif, mais une potentialité qui réclame un effort sans cesse renouvelé en vue de son accomplissement : elle ne permet de triompher des forces obscures (« die macht der vinsterniß », chap. 107) que si l'on s'en sert à bon escient (« Wann wir sie nemen recht für hend »). Ce qui est tragique, c'est qu'elle se heurte en permanence à la nature intrinsèquement pécheresse de l'être humain, résultant du péché originel (qui correspond à la fatalité de la faute tragique antique). Brant n'a de cesse d'assimiler la folie au péché : inhérent à la condition humaine, il condamne l'être humain à retomber perpétuellement dans l'erreur, rendant ainsi l'issue funeste en effet inéluctable à l'échelle collective. S'il ne peut être définitivement gagné, le combat que mène Brant n'est cependant pas non plus perdu d'avance : s'il constitue bien une hérédité lourde à porter – et lourde de conséquences – le péché originel ne saurait être considéré comme une fatalité rédhibitoire : plus peut-être que sur la nature fondamentalement pécheresse de l'homme, Brant semble en effet insister sur la possibilité qu'a celui-ci de s'amender. L'image de la croisée des chemins (illustration du chap. 107) est significative, et à la différence de la tragédie antique, dans laquelle

le châtement infligé en expiation de la faute était inéluctable, l'acte salvateur et rédempteur du Christ ouvre aux Chrétiens la porte d'un salut possible – à condition néanmoins d'agir en conséquence plutôt que de se laisser aller au péché. C'est également dans ce sens qu'il convient de comprendre l'évocation du paradis perdu ou de la nostalgie de l'ordre ancien. On peut certes y voir une conception « fixiste » tournée vers le passé, mais aussi, comme le fait Ulrich Gaier, la conviction optimiste et dynamique que ce qui a été acquis peut être reconquis et que la négativité du temps présent n'est en rien une fatalité. Le « monde profane » combattu par Brant par les outils mêmes de la littérature carnavalesque prend en effet des allures de Carnaval indûment prolongé. Depuis le paragraphe conclusif de l'ouvrage, qui en date l'impression au Carnaval 1494 (« vff die Vasenaht ») jusqu'à la figure du fou et de ses attributs et au renversement des valeurs, le Carnaval donne en quelque sorte la tonalité de l'œuvre. Il ne faut cependant pas perdre de vue que le renversement des valeurs qu'il autorise n'a de sens que s'il est imité dans le temps et qu'il ne s'explique que par l'inscription du Carnaval dans le calendrier liturgique. Comme l'indique son appellation allemande (*Fastnacht*), il s'agit de la période qui précède le Carême ; sa signification profonde ne peut dès lors être pleinement comprise qu'à partir du rapport dialectique qui unit Carnaval et Carême. Après les excès et débordements autorisés du Carnaval, le Carême invite le chrétien à se tourner à nouveau vers Dieu et la discipline religieuse. Autorisé par l'Église, l'intermède subversif du Carnaval, qui voit l'ordre cosmique un temps bouleversé, ne saurait cependant se prolonger au-delà du mercredi des cendres. Au terme du Carême, marqué par les fêtes de Pâques célébrant la résurrection du Christ, l'ordre est rétabli. Il n'est alors pas interdit de penser qu'en choisissant la figure du fou, que son agitation permanente associe à l'éphémère durée du Carnaval, Brant inscrit son œuvre dans une perspective similaire : ce « Carnaval hors-saison » qu'il décrit à travers la folie qui semble gagner toutes les couches de la société ne saurait se prolonger éternellement, au risque de favoriser la venue de l'Antéchrist et la fin des temps. Il doit donc impérativement faire place à un temps de ressaisissement destiné à permettre le rétablissement de l'ordre.

Si en définitive la « folie » n'est autre que l'expression (inévitable ?) du péché originel, on comprend mieux pourquoi le nombre de fous est infini (et pourquoi Brant ne s'en exclut pas). L'inéluctabilité tragique réside dans le fait que le combat contre le monde « profane » requiert d'être perpétuellement renouvelé tant que l'humanité existera, le péché originel ne pouvant être totalement effacé. Cette conception du tragique se trouve toutefois quelque peu relativisée par le recours à la dimension carnavalesque telle qu'elle vient d'être remise en perspective : on pourrait alors conclure à un optimisme prudent qui consisterait à considérer que le « déraillement » constaté par Brant, s'il peut avoir pour conséquence ultime la fin du monde, peut aussi n'être qu'un simple débordement qu'il est encore temps de contenir, puisque de la même manière que la nature humaine porte en elle-même l'origine du « mal », elle dispose également des moyens de le combattre.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

EXPLICATION DE TEXTE

Rapport présenté par Sylvie Arlaud, Patrick Farges & Wolfgang Fink

Nombre de candidat-e-s interrogé-e-s : 94

Répartition des notes : 6,01/20

4 notes au-dessus de 16

7 notes entre 14 et 15

7 notes entre 12 et 13

6 notes entre 10 et 11

5 notes entre 8 et 9

12 notes entre 6 et 7

16 notes entre 4 et 5

19 notes entre 2 et 3

18 notes en dessous de 2

Note la plus élevée : 19

Note la plus basse : 0,25

Moyenne de l'épreuve : 6,01

Cette année encore, le jury a eu le plaisir d'entendre des explications de grande qualité. Ces candidat-e-s ont su respecter les règles de l'exercice, tout en faisant preuve d'une réflexion personnelle. Cette maîtrise n'est de fait possible qu'après un travail régulier sur les sujets au programme et implique une connaissance solide des œuvres proposées.

Si les véritables impasses ont été moins nombreuses cette année que les années précédentes, il reste encore un grand nombre de personnes insuffisamment préparées. L'explication de texte française répond à un code précis qu'il faut s'approprier au cours de l'année lors des entraînements. Ainsi le jury a été surpris d'entendre un nombre croissant d'explications ne dépassant pas les 15 minutes. Nous rappelons que le temps maximum imparti est de 30 minutes, mais qu'il est attendu que l'explication dure au moins 25 minutes. La maîtrise du temps fait aussi partie de la préparation au concours. Il est cependant contre-productif de vouloir tenir à tout prix le temps imparti alors que, de toute évidence, on n'a plus rien de nouveau à dire.

Si le jury a été très satisfait de voir que nombre de candidat-e-s avaient bien su gérer le temps de préparation, en s'appuyant ensuite sur des notes et un plan clairs, deux écueils ont toutefois perduré : la paraphrase et le texte-prétexte. En effet, une explication n'est pas une leçon déguisée, et si une introduction doit permettre de contextualiser le passage à étudier, il ne s'agit pas d'y résumer un cours qui n'apporterait aucun éclairage sur le texte à présenter. Toutes les informations de l'introduction doivent ainsi permettre de préparer l'interprétation qui sera proposée et aboutir au fil rouge que le/la candidat-e aura pu dégager du texte.

Pour ce qui est de la forme de l'explication, le jury n'a aucune préférence. Elle peut être linéaire ou suivre les règles du commentaire composé. Cette dernière technique est en effet tout à fait adaptée aux extraits plus longs, mais il faut prendre garde à éviter les redondances et à bien choisir des thématiques qui fassent apparaître les points saillants du texte ainsi que ses articulations. Une explication de texte doit permettre d'éclairer cet extrait précis, il ne s'agit pas d'un résumé digressif, ni d'une

paraphrase plus ou moins commentée. Une explication de texte littéraire, historique ou philosophique doit mettre en lumière le fonctionnement interne du texte tout en l'intégrant à un contexte précis (l'œuvre ou la période), qu'il est aussi possible d'élargir, notamment lors de la conclusion. Il est donc primordial de connaître l'œuvre et la période concernées, et il est nécessaire d'emporter avec soi le volume, lorsqu'il est mis à disposition lors de la préparation, afin de permettre des renvois éclairants lors des questions en fin d'épreuve.

On trouvera des conseils précieux et détaillés sur la structure (contenu de l'introduction, plan d'ensemble, spécificité du passage) et l'organisation matérielle (plan clair du mouvement d'ensemble du texte et de l'explication afin d'éviter la paraphrase ; lecture d'un passage du texte et intégration possible à l'explication) de l'explication de texte dans le rapport de 2017, p. 39-41 :

http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/ext/74/8/rj-2017-agregation-externe-allemand_851748.pdf

Le jury aimerait ajouter à cet endroit que la forme du texte fait intégralement partie des outils de l'explication de texte. Il est donc nécessaire de réfléchir en amont aux éléments rhétoriques, stylistiques, aux mètres et rimes (etc.) employés par les auteurs et à leur signification dans le contexte d'écriture des œuvres. Notons que cela concerne tous les types de textes. Tous ces éléments ne peuvent être traités séparément, ils doivent être intégrés à l'analyse. Ce qui signifie évidemment que l'analyse stylistique et rhétorique seule ne peut en aucun cas se substituer à l'explication.

Enfin, rappelons que les quinze minutes de questions en fin d'épreuve sont destinées à permettre des rectifications ou des précisions et ne sont en aucun cas des questions pièges. L'interaction des candidat·e·s avec le jury fait partie de l'épreuve, et il est toujours apprécié de voir des candidat·e·s ouvert·e·s au dialogue et capables de revoir ou d'affiner leur interprétation à l'aune des indications données par le jury. Cette dernière partie de l'épreuve fait entièrement partie de l'évaluation et ne doit donc pas être négligée lors de la préparation. L'agrégation est un concours, le jury se doit donc de classer les candidat·e·s en utilisant toute l'échelle de notes à disposition. Les notes les plus basses sont destinées à signaler une maîtrise insuffisante de l'allemand (00,25) ou de la forme-même de l'exercice (00,50 : hors-sujet, leçon déguisée, paraphrase, temps de parole insuffisant, contresens systématiques ou connaissances lacunaires). Comme l'an passé, le jury a été sensible aux efforts des candidat·e·s ayant su s'autocorriger tout au long de leur oral. Le stress de l'oral n'est pas à négliger, le jury en a tout à fait conscience, et il est donc nécessaire de s'y entraîner au cours de l'année, afin d'acquérir suffisamment d'automatismes. Le jury espère que ces remarques aideront les futur·e·s candidat·e·s à se préparer au mieux. Les détails et conseils relatifs à chaque question se trouvent ci-dessous.

1. Sebastian Brant, *Das Narrenschiff*.

12 explications entendues

Moyenne: 06,66

Note la plus basse: 01

Note la plus haute : 14

La difficulté de ce corpus tient tant à sa forme qu'à la place que prend le contexte dans l'appréciation des extraits. Ainsi il est nécessaire d'avoir une connaissance précise de l'ensemble de l'ouvrage, de la place et de la forme de la littérature au xv^e siècle et du contexte historique et biographique. Cela permet d'éviter les anachronismes et l'emploi d'une terminologie inappropriée. Pour pouvoir replacer le texte à analyser dans l'architecture d'ensemble de l'ouvrage, qui fait l'objet de débats parmi les spécialistes, il faut y avoir réfléchi en amont. Et rappelons surtout qu'il faut s'être familiarisé avec la langue pour éviter tout contresens.

Les extraits varient évidemment dans la longueur, ce qui ne signifie d'ailleurs pas qu'un chapitre court soit plus facile à interpréter qu'un chapitre long. Il est nécessaire de se préparer à ces deux éventualités et utile de ne pas oublier, lors du passage, d'emporter l'ouvrage mis à disposition dans la salle de préparation, car celui-ci permettra le cas échéant des renvois vers d'autres chapitres, notamment au moment des questions.

De même, les gravures, souvent oubliées, font partie intégrante du chapitre. Il faut donc les analyser au cours de la présentation en s'efforçant de montrer la mise en tension entre texte et image. Il ne suffit pas de renvoyer à la préface de Brant pour y voir un condensé du chapitre qui serait destiné aux analphabètes. À considérer les gravures, on comprend vite que ce premier niveau de lecture est souvent trompeur et ne saurait s'épuiser dans cette seule fonction. Il est bien plus pertinent de réfléchir aux symboles et concrétisations proposées dans les gravures et à l'iconographie utilisée afin de voir si cette référentialité se retrouve bel et bien dans le texte (et dans ce cas, ce qu'elle permet d'en déduire), ou si, au contraire, on peut y trouver des traces des multiples strates parfois contradictoires qui enrichissent cette œuvre. De même, si tous les candidat·e·s ont bien su reconnaître les gravures présentes deux fois dans le volume (p. 289/228 et p. 508/181), le lien, forcément différent entre le texte et l'image, n'a pas été considéré.

Il est ainsi nécessaire de connaître le sens et l'origine des attributs des « fols » représentés (ces attributs, étrangement, s'ils sont systématiquement énumérés dans les introductions, ne sont pas reconnus dans les gravures). Aussi, il est bon de réfléchir à toutes ces clefs de lecture que propose la composition même des gravures. Et ce d'autant plus que le langage pictural incarne les mutations que la plupart des candidat·e·s ont indiquées en introduction à leur explication. La perspective, et notamment la coexistence sur certaines gravures d'une perspective symbolique (la taille est liée à l'importance des personnages représentés) et d'une perspective (plus) réaliste (qui témoigne de l'héritage gréco-romain redécouvert par les humanistes, notamment dans la peinture de la ville et des bâtiments), la tension entre les zones et leurs significations (la ville et le paysage, souvent traités par encadrement) sont autant d'outils d'analyse avec lesquels il faut apprendre à travailler. À cet égard, la structure d'ensemble des gravures permettait de réfléchir aux outils rhétoriques (qu'il faut donc connaître et reconnaître) convoqués par Brant. Par leur souci hiérarchique, ils donnent, tout comme la composition des gravures sur bois, un cadre aux débordements de la folie des hommes. Rappelons aussi que la

réinterprétation de la folie par Brant, dans toute sa complexité et sa profondeur, fait partie des éléments auxquels il faut avoir songé en amont. Nous renvoyons ici aux pistes données par le corrigé de la dissertation française de cette année. Enfin, sans une connaissance des textes bibliques qui forment le socle de l'ouvrage, les explications perdent en pertinence. Il ne suffit pas de les découvrir le jour de l'oral dans les notes de bas de page.

Les contresens sur plusieurs passages ont été nombreux, que ce soit pour des francophones ou des germanophones. Ces problèmes de compréhension ont aussi donné lieu à des découpages illogiques des textes, lors de l'annonce du plan ou de la lecture de l'extrait. Un travail rigoureux et une utilisation plus pertinente de l'appareil critique (ainsi la polysémie de « gwalt » aurait pu être identifiée d'emblée et éviter les fausses pistes) seraient nécessaires, car il ne s'agit pas de répéter mot pour mot les indications en fin de volume, mais plutôt de réfléchir au choix et à la hiérarchisation des exemples convoqués. Toutefois il ne s'agit pas de verser dans l'excès inverse et de recouvrir le texte à analyser par un catalogue de renvois pour cacher des problèmes de compréhension. Tous les éléments doivent concourir à éclairer le texte à interpréter.

Extraits proposés cette année :

- [46] Von dem gwalt der narren. S.256-259.
- [109] Verachtung vngfelles. S.498-500.
- [57] Furwissenheyt gottes. S.293-296.
- [112] Der wis man. S.508-510.
- [56] Von end des gewalttes. S.289-292.
- [60] Von im selbs wolgefallen. S.303-305.

2. Heinrich Heine, *Gedichte* :

15 explications entendues

Moyenne: 04,04/20

Note la plus basse: 0,25/20

Note la plus haute : 13/20.

L'œuvre poétique de Heinrich Heine partage avec l'ouvrage de Max Stirner le triste privilège d'avoir suscité un nombre très important de prestations décevantes (7 des 15 candidat-e-s interrogé-e-s sur Heine ont obtenu des notes entre 0,25 et 2, compromettant ainsi sérieusement leurs chances de réussir leur concours). En ce qui concerne l'œuvre de Heine, deux fautes récurrentes ont frappé le jury. D'abord la tendance des candidat-e-s à procéder avec un schématisme sans relief, et

dangereux de surcroît : le « jeune » Heine aurait été encore « romantique », donc forcément sensible aux bienfaits de la nature idyllique et à l'attrait de l'amour pur. Le « vieux » Heine, en revanche, se caractériserait par la découverte d'un sentiment religieux profond et se montrerait donc, tout aussi clairement, critique envers des idéologies (le communisme en gestation) fondées sur un athéisme évident. Or, dans les deux cas de figure, les candidat-e-s ont totalement négligé la qualité première des textes de l'auteur, à savoir l'omniprésence de l'ironie. Cette dimension réfléchie et réflexive des poèmes est manifeste à tout instant et relativise l'univocité apparente des situations et descriptions présentées au lecteur. Ne pas en tenir compte, c'est évidemment s'exposer à des malentendus et courir le risque de se livrer à des explications dont la naïveté n'a d'égale que l'ironie de l'auteur.

Un autre grief que le jury se voit obligé de formuler concerne l'utilisation des notes explicatives présentées par Bernd Kortländer à la fin de son anthologie. Trop de candidat-e-s les ont en effet intégrées dans leurs exposés sans les signaler en tant que telles. Ce procédé est fallacieux à plus d'un titre : il s'agit d'abord d'un manque de probité intellectuelle critiquable et, ce qui est plus important encore, d'un risque inutile. Les notes n'engagent que leur auteur et ne constituent nullement des « vérités sur Heine » – voir par exemple les notes sur les *Wanderratten* dans lesquelles Bernd Kortländer affirme que le « vieux » Heine évoque « la misère sociale des artisans et des paysans des années trente » pour procéder ensuite à un « règlement de compte » avec le communisme. Or, le poème est postérieur aux années 1848/1849, s'inscrit donc dans une période où la question *ouvrière* provoque l'interrogation sur l'avenir de la société bourgeoise dans son ensemble. Quant à la présentation du prolétariat – et donc d'*un aspect* du communisme – elle est comme toute prise de parole de Heine : sibylline et équivoque.

Poèmes proposés cette année :

- *Die Grenadiere*
- *Donna Clara*
- *Der Kaiser von China*
- *Rückschau*
- *Die Wanderratten*
- *Yolante und Marie*
- *Zur Beruhigung*

3. Les relations entre l'Autriche et la Prusse de 1740 à 1815

14 explications entendues

Moyenne : 4,13

Note la plus basse : 00,25

Note la plus haute : 12

La question de civilisation du tronc commun porte sur l'histoire des liens croisés entre l'Autriche et la Prusse dans le contexte du Saint-Empire et, plus largement, de l'échiquier politique européen. Ces liens prennent certes la forme de confrontations militaires et diplomatiques, mais aussi d'une émulation des systèmes et des visions de l'État, voire d'une observation mutuelle, qui font aussi partie d'une histoire croisée entre le Brandebourg-Prusse et l'Autriche. La connaissance des événements diplomatiques, militaires ou politiques pendant toute la période considérée est évidemment un attendu, de même que l'histoire de la modernisation de l'État et l'histoire de l'absolutisme. Cependant, pour comprendre les enjeux de la question, il est également important d'avoir une idée claire du fonctionnement des institutions impériales, du fonctionnement et de la géopolitique de l'Empire.

Les textes choisis cette année (voir liste ci-dessous) ne présentaient pas de « pièges » particuliers. Si les candidat-e-s interrogé-e-s avaient pour la plupart une certaine connaissance de l'histoire événementielle et des conflits sur la période (guerres de succession, guerres de Silésie, Guerre de Sept Ans *etc.*), la difficulté a toutefois résidé dans l'identification de l'échelle pertinente pour analyser le document proposé. Or l'imbrication des échelles – certes complexe – est justement un élément central pour comprendre l'histoire de la période. Le jury a en particulier regretté de devoir constater une méconnaissance assez systématique du fonctionnement de l'Empire et de ses institutions, ainsi que de connaissances minimales des équilibres confessionnels, politiques et territoriaux hérités du Traité de Westphalie (1648). Le jury se permet de rappeler ici que ces aspects font pleinement partie des compétences attendues sur cette question.

Enfin, le jury tient également à souligner le fait que l'explication d'un texte de civilisation a ses particularités, qu'elle exige un savoir-faire et une méthodologie spécifiques. Ainsi, il est important de savoir identifier le type de texte à expliquer (correspondance, mémorandum, décret, journal, *etc.*) et de le situer dans son contexte historique : le document de civilisation ne s'éclaire en effet qu'à la lumière d'un contexte politique, international, voire économique et social particulier.

Extraits proposés cette année :

H. Neuhaus (Hg.), *Deutsche Geschichte in Quellen und Darstellung*, Bd. 5: Zeitalter des Absolutismus 1648-1789, Stuttgart, Reclam :

- Friedrichs des Großen „General-Principia vom Kriege“ (1748)
- Politisches Testament Friedrichs II. „des Großen“ (1752)
- Die Einschätzung der Reichsarmee nach ihrer Niederlage unter österreichischem Kommando bei der Schlacht von Roßbach (24. November 1757)
- Kaiser Joseph II. zur Struktur und politischen Lage der österreichischen Monarchie und des Heiligen Römischen Reiches (1767/68)

H. Klüeting (Hg.), *Der Josephinismus. Ausgewählte Quellen zur Geschichte der thesesianisch-josephinischen Reformen*, Darmstadt 1995 :

- Denkschrift des Staatskanzlers Wenzel Anton Graf Kaunitz-Rietberg (6. August 1758)
- Denkschrift des Staatskanzlers Wenzel Anton Graf Kaunitz-Rietberg (30. Jan. 1761)

W. Hagen (Hg.), *Deutsche Geschichte in Dokumenten und Bildern*, Bd. 2: *Vom Absolutismus bis zu Napoleon 1648-1815*, i. A. DHI-Washington, <http://germanhistorydocs.ghi-dc.org>

- „Meynungen des Graffen Kaunitz über das auswärtige System“ (24. März 1749)

4. Thomas Mann : *Frühe Erzählungen*

12 explications entendues

Moyenne: 08,30/20

Note la plus basse: 0,25/20

Note la plus haute :17/20

Soulignons d'entrée de jeu que le jury a eu le plaisir d'entendre un nombre important de prestations convaincantes, la moitié des candidat-e-s entendu-e-s sur Thomas Mann ayant obtenu une note égale ou supérieure à 8/20. Les écueils signalés dans le rapport 2016/2017 ont en effet été évités, à savoir la tendance à « survoler » l'extrait proposé et à développer des généralités sur « l'antagonisme entre l'artiste et le bourgeois », « la marginalité de l'artiste » ou encore « l'héritage de Nietzsche ». Et la moyenne des notes aurait pu être plus élevée encore si la plupart des candidat-e-s faisaient preuve d'esprit critique envers les œuvres au programme de l'agrégation. Ce constat vaut évidemment pour toutes les épreuves : ce n'est pas parce qu'une œuvre ou un texte a été mis au programme de l'agrégation et proposé à l'explication de texte qu'il ne peut être soumis à un regard critique. Les stratégies esthétiques déployées par Thomas Mann, par exemple (leitmotiv, citations directes et indirectes etc.), s'apparentent souvent à des « ficelles » grossières qui pèsent énormément sur des textes par ailleurs agréables à lire et à analyser. Aux candidat-e-s donc de dégager aussi ces stratégies, de les signaler en tant que telles et de faire ainsi preuve d'un esprit critique bienvenu.

Extraits proposés cette année :

- *Der Tod in Venedig* (552,14 – 554,12)
- *Der Weg zum Friedhof* (213,14 – 215,15)
- *Das Wunderkind* (402,12 – 404,25)
- *Gladius Dei* (225, 27 – 227,20 et 235,22 – 238,5)
- *Tonio Kröger* (270,8 – 272,6).

5. Max Stirner, *Der Einzige und sein Eigentum*

10 explications entendues

Moyenne: 04,27/20

Note la plus basse: 0,25/20

Note la plus haute : 13/20.

Le jury le regrette profondément, mais il est amené à constater que les explications de texte proposées sur l'œuvre de Max Stirner se caractérisent majoritairement par les mêmes lacunes que celles déjà constatées lors de la session de 2017, un constat qui se traduit malheureusement une fois encore par une moyenne extrêmement basse et un éventail de notes encore plus restreint. Seul-e-s trois candidat-e-s ayant démontré une certaine maîtrise du texte, des concepts majeurs ainsi que des grandes lignes de l'argumentation stirnerienne (notamment la généalogie des courants politiques de son époque et le rôle attribué au christianisme en général et au protestantisme en particulier) ont en effet obtenu des notes égales ou supérieures à 7/20.

Or, quel que soit l'auteur ou l'ouvrage choisi pour le programme en histoire des idées, le travail sur la conceptualisation est indispensable puisqu'il doit permettre aux candidat-e-s de dégager la particularité de l'extrait proposé, d'en saisir les nuances, inflexions, voire les corrections implicites que celui-ci apporte par rapport à l'argumentation générale. Ce travail en amont, qui peut prendre la forme de la rédaction d'un véritable glossaire, ne semble pas avoir été effectué par la majorité des candidat-e-s, ce qui explique leur désorientation face à un texte dont les répétitions didactiques, voire la redondance ponctuelle, auraient dû faciliter la lecture critique.

Extraits proposés cette année :

- p. 44, ligne 1 – p. 46, ligne 4
- p. 116, ligne 9 – p. 119, ligne 11
- p. 130, ligne 4 – p. 132, ligne 13
- p. 192, ligne 27 – p. 194, ligne 30
- p. 332, ligne 10 – p. 334, ligne 19

Option A, littérature : Le théâtre documentaire après 1945.

8 explications entendues

Moyenne: 07,75

Note la plus basse: 01

Note la plus haute : 17

Cette année, le jury a apprécié d'entendre plusieurs interprétations de très bonne qualité, faisant preuve d'une réflexion personnelle sur le sujet et ayant su tirer parti de toutes les facettes de ces textes souvent complexes. Ce plaisir d'interpréter a aussi engendré un plaisir d'écouter. Les textes étaient extraits des trois pièces les plus célèbres du corpus, ainsi que d'une préface « programmatique » d'Erwin Piscator au *Vicaire* de Rolf Hochhuth. La plupart des candidat-e-s ont pu s'appuyer sur une vraie connaissance des textes étudiés et de leur contexte de parution. La diversité des formes dramatiques a été bien reconnue et interprétée. Le jury a été tout particulièrement sensible aux prestations des candidat-e-s qui ont su mettre en lumière tous les éléments concourant à la dramatisation du support documentaire, que ce soit dans les didascalies ou le dialogue, et ce tout en réfléchissant à la présence et au sens de ce support et de ses transformations dans les extraits choisis.

Notons toutefois qu'il était important de comprendre la place du procès et de sa symbolisation dans la pièce de Weiss, *L'Instruction*. Ce truchement lui permettait de mettre la société des années 1960 au centre même du dispositif qui devenait alors une pièce en miroir. De même, la question du masque (ici l'uniforme usé de Gerstein, plus tard l'étoile jaune de Jacobson et la soutane de Riccardo) et de la ressemblance était au cœur de l'extrait du *Vicaire* et permettait de mettre en parallèle l'intrigue de l'identité cachée/révélee et la réflexion théorique sur le rôle du document dans le drame. Si Gerstein, tout comme la plupart des personnages de la pièce, est une identité scindée, il a fait son choix en toute connaissance de cause et se révèle le véritable élément moteur de l'intrigue. C'est lui qui, revenu de sa mission dans les camps, témoigne et annonce l'indicible vérité dès la première scène de l'acte I, et c'est encore lui qui poussera Riccardo à échanger son identité avec Jacobson. La réflexion sur les identités *interchangeables* fait d'ailleurs partie des indications scéniques au début de la pièce (ce qui sera vivement critiqué), mais aussi du jeu de scène très appuyé imaginé ici, où Gerstein et Jacobson montent et descendent tour à tour d'un escabeau pour réparer les dégâts causés par le bombardement de la nuit précédente. Le poids symbolique, mais aussi politique, de ces ruines qui servent de cadre à la scène 3 de l'acte I devait être reconnu : les ruines posent d'emblée le Berlin de 1942 dans un état de faiblesse qui replace le silence du Vatican dans un contexte politique et idéologique précis. Il est évident que sans connaissance du contexte et des personnages, une interprétation pertinente de ce passage était tout à fait impossible.

Rappelons que tout le texte doit faire l'objet d'un commentaire. Ainsi la segmentation du drame et les indications temporelles au tout début le plaçaient dans la continuité de lieu et de temps propre au théâtre classique. Il fallait alors rappeler que ce temps absolu du drame était d'emblée dynamité par un temps historique, qui se réinvite sans cesse au cours du dialogue à travers le hors-champ acoustique. Le chant des Jeunesses Hitlériennes, qui est à la fois coulisse historisante (au même titre que les cloches du Vatican à l'acte II, qui là encore recouvraient la vérité par leur tintement)

et document historique, témoigne de la continuité entre jeunesses catholiques et hitlériennes. Il était à cet endroit intéressant de réfléchir à l'impact de ce chant, dorénavant interdit, sur un auditoire qui en 1963 appartient à une génération ayant connu de près cet endoctrinement. Cet impact est conscient et souligné peu après par le silence qui suit les informations données par Gerstein sur Auschwitz.

Cette tension propre au théâtre de Hochhuth était aussi au cœur de la préface de Piscator, que là encore il était nécessaire de confronter à la réalité du drame de Hochhuth et au contexte d'écriture. Enfin, l'extrait de la pièce de Kipphardt proposait la réponse « fictive » d'Oppenheimer à la toute fin du drame. Il était important de replacer cette réponse dans le cadre plus large du drame documentaire et d'en faire ressortir toutes les contradictions. Une étude des termes employés permettait d'y voir un point d'orgue programmatique et politique qui plaçait en son cœur le rôle, le sens même du théâtre comme processus de reconnaissance et de critique.

Extraits proposés cette année :

- Peter Weiss, *Die Ermittlung*, 8 *Gesang vom Phenol*, I, S.152-158 (*Die Angeklagten lachen*).
- Heinar Kipphardt, *In der Sache J. Robert Oppenheimer*, 9. Szene : S.138 (*Oppenheimer erhebt sich ...*) -140 (*Vorhang*).
- Erwin Piscator, *Vorwort* zu Rolf Hochhuths Drama *Der Stellvertreter*, Teil III, S.14 (Hochhuths Stück « Der Stellvertreter » ist bereits ...) – bis S. 16 unten.
- Rolf Hochhuth, *Der Stellvertreter*, I, 3: S.88 (Am folgenden Vormittag ...)–S.91 (den Mördern zum Verwechseln ähnlich sehe.)

Option B, civilisation : Berlin, histoire d'une ville (1957-1994)

22 explications entendues

Moyenne : 6,92

Note la plus basse: 0,25

Note la plus haute : 19

Comme l'an dernier, le jury s'est réjoui de constater que pour un certain nombre de candidat-e-s, la question d'option (qui relève d'un choix délibéré) avait été préparée avec soin. Les meilleures prestations ont proposé des analyses très fines de l'argumentation et du point de vue développés dans le texte, en les reliant à un contexte historique pertinent. Le jury a également constaté que dans bien des cas, les différentes dimensions de l'histoire de la ville (et des deux *Teilstädte*) étaient maîtrisées : histoire politique et événementielle, histoire des relations internationales (notamment interalliées et interallemandes), histoire des mouvements sociaux, histoire économique, histoire de l'urbanisme et de l'architecture, histoire culturelle. La question telle qu'elle était formulée invitait d'ailleurs à adopter cette perspective

large. La difficulté a toutefois résidé dans le fait de croiser ces différentes approches historiques entre elles afin d'éclairer un texte.

Les textes proposés à l'explication reflétaient cette diversité des perspectives, mêlant sources documentaires diplomatiques, extraits de recueils publiés, voire documents d'histoire culturelle. Les meilleures prestations ont su expliquer le fonctionnement de l'extrait proposé en s'appuyant sur une connaissance fine des différents aspects de la période 1957-1994 et sur une approche croisée ouest/est pour proposer une réflexion sur la (double) chronologie de la ville.

Malheureusement, un nombre trop important de candidat-e-s n'a pas proposé d'explication de texte mais une paraphrase sans véritable analyse, voire un exposé proche de la « leçon ». Or le texte à expliquer ne peut pas être le prétexte à un exposé de connaissances, même lorsque celles-ci sont solides. Comme l'an dernier, le jury regrette aussi de devoir constater que la charge idéologique d'un langage et d'un vocabulaire particuliers (discours marxiste-léniniste en RDA ou au contraire discours de gouvernance néo-libérale dans les années 1990) reste difficile à décrypter pour des candidat-e-s qui, dès lors, sont dans l'incapacité de véritablement expliquer le texte proposé.

Textes proposés cette année :

- Karl Otto, „INTERBAU BERLIN 1957: Die Ausstellungsabteilung ‚Die Stadt von morgen‘“, in: IBA/Senat von Berlin (Hg.), *Amtlicher Katalog der Internationalen Bauausstellung Berlin 1957*, Berlin 1957, S. 35-36.
- Forschungsinstitut der Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik (Hg.), *Dokumente zur Berlin-Frage (1944-1966)*, München 1967, S. 289, „Ausführungen Walter Ulbrichts auf dem V. Parteitag der SED am 10. Juli 1958 über die Rolle Berlins als Hauptstadt der DDR“.
- Forschungsinstitut der DGAP (Hg.), *Dokumente zur Berlin-Frage (1944-1966)*, München 1967, S. 353 ff., „Note der Bundesregierung vom 5. Januar 1959 an die Regierung der Sowjetunion zur Lage Berlins“.
- Forschungsinstitut der DGAP (Hg.), *Dokumente zur Berlin-Frage (1944-1966)*, München 1967, S. 363 ff., „Note der Regierung der DDR vom 7. Januar 1959 an die Regierung der Sowjetunion zur Lage Berlins“.
- Willy-Brandt-Stiftung Berlin (Hg.), „Rede des Regierenden Bürgermeisters Willy Brandt bei der Kundgebung vor dem Rathaus Schöneberg gegen den Mauerbau“, 16. August 1961.
- SPD-Landesverband Berlin (Hg.), *Sozialdemokratische Politik für Berlin*, Berlin 1978. „Bericht der Arbeitsgruppe ‚Berlin-Politik‘, verabschiedet auf dem Berliner Landesparteitag am 1. Juli 1978.“
- Siegfried Grundmann, *Die Stadt. Gedanken über Geschichte und Funktion*, Berlin (Ost) 1984, S. 231 ff.
- Komitee der Deutschen Demokratischen Republik zum 750-jährigen Bestehen von Berlin (1237-1987) (Hg.), *Information über wichtige Vorhaben zur Vorbereitung und Durchführung des 750. Jahrestages Berlins*, Berlin 1985.

- Georg Wittwer, „Vorwort“, in: Josef Paul Kleihues (Hg.), *Schriftenreihe zur Internationalen Bauausstellung Berlin 1984/1987*, Bd. 3, Stuttgart 1987, S. 8-9.
- Senatsverwaltung für Wissenschaft und Forschung (Hg.), *Forschung in Berlin. Politik Potenziale Projekte*, Berlin 1993, „Einleitung“.

Wolfgang Schäuble (Fraktionsvorsitzender der CDU/CSU) vor dem Bundestag, in: *Verhandlungen des Deutschen Bundestages, 13. Wahlperiode, Stenographische Berichte*, Bonn 1994, S. 2173 ff.

ÉPREUVE DE TRADUCTION ORALE DU FRANÇAIS A L'ALLEMAND

Rapport présenté par Brigitte Henning, Britta Jallerat-Jabs et Helga Kasper

Il convient de préparer régulièrement tout au long de l'année, sans attendre les résultats de l'admissibilité, le thème oral afin d'acquérir une certaine aisance pour affronter cette épreuve. Le jury recommande aussi bien aux francophones qu'aux germanophones de travailler avec un manuel de vocabulaire français-allemand qui recouvre les principaux domaines du monde moderne.

Déroulement de l'épreuve

L'épreuve de thème oral consiste en la traduction en allemand d'un texte d'environ 300 mots issu soit de la presse, soit de la littérature contemporaine francophones. La durée de cette épreuve est de soixante minutes au total, dont trente minutes sont destinées à la préparation (pendant laquelle aucun document autre que le texte à traduire n'est autorisé), et trente minutes au passage devant le jury.

Lors du passage devant la commission, les candidat·e·s disposent de vingt minutes pour dicter leur traduction. Il est inutile de procéder devant le jury à la lecture à haute voix du texte français à traduire. Lors de la présentation de la traduction en allemand, il est également inutile de dicter les signes de ponctuation, ou d'indiquer au jury – qui a le texte à traduire sous les yeux – le début et la fin d'éventuels passages au discours direct. Il convient cependant d'énoncer clairement et distinctement, et d'une voix bien audible, sa traduction, que tous les membres du jury prennent en note intégralement. Il est préjudiciable de ne pas profiter pleinement des vingt minutes prévues pour la présentation, car une dictée trop rapide oblige le jury à interrompre les candidat·e·s, à leur demander de répéter, de revenir en arrière, ce qui perturbe forcément le bon déroulement de cette partie de l'épreuve. Par ailleurs, les candidat·e·s se privent ainsi d'un temps de réflexion précieux. Par souci d'équité entre les candidat·e·s, la reprise dure invariablement dix minutes (sauf si la dictée a dépassé les vingt minutes – dans ce cas, l'entretien sera raccourci, le passage devant le jury ne pouvant dépasser les trente minutes prévues).

Pendant les dix minutes de reprise, le jury propose aux candidat·e·s de modifier certains passages de leur traduction, sans toutefois leur indiquer explicitement où se trouve l'erreur à corriger. Il peut s'agir d'omissions, de fautes grammaticales, lexicales, de prononciation ou de simples maladresses dans la formulation. Selon la nature de l'erreur à corriger, les séquences visées sont de longueur variable : par exemple, lorsqu'il s'agit d'une faute de linéarisation, le passage sera forcément relativement long, car il faut reconsidérer l'énoncé dans son ensemble. Le jury n'induera jamais les candidat·e·s en erreur. Toute demande de reprise est faite pour permettre aux candidat·e·s d'améliorer leur prestation et elle est forcément justifiée par une ou plusieurs fautes. En aucun cas, on ne demande aux candidat·e·s, lors de l'épreuve de thème oral, d'expliquer ou de commenter leurs choix de traduction.

Rappelons que la langue de communication avec le jury (lors de l'accueil et pendant les dix minutes d'entretien) est le français et que les échanges se déroulent dans le cadre de codes sociaux adaptés à une situation de concours.

Statistiques

Lors de la session d'oral 2018, 94 candidat·e·s déclaré·e·s admissibles se sont présenté·e·s à l'épreuve de thème oral. Le tableau ci-dessous en précise la

répartition en fonction des notes obtenues. Les notes s'échelonnent de 0,25 à 16, ce qui donne une moyenne arithmétique de 6,69 / 20 (contre 6,72 / 20 en 2017).

Note attribuée sur 20	Nombre
0-2,5	24
3-5	16
5,5-8	18
8,5-10	17
10,5-12,5	6
13-16	13
>16	0

Le jury a eu plaisir à écouter des prestations de qualité, qui sont aussi bien le fait de candidats germanophones que de candidats francophones bien préparés mais, cette année encore, aucune prestation ne se distingue par une qualité exceptionnelle.

Principales difficultés rencontrées par les candidat-e-s

L'épreuve de thème oral, épreuve importante pour de futur-e-s enseignant-e-s qui se doivent de maîtriser tant la langue allemande que la langue française, est un exercice qui nécessite d'avoir acquis au fil du temps des réflexes de traduction. Par conséquent, il faut s'entraîner à traduire des textes dans les conditions de l'épreuve, lire régulièrement la presse et des œuvres littéraires en français et en allemand et consulter aussi souvent que possible les grammaires et les dictionnaires des deux langues afin de construire une véritable compétence de transposition des structures d'une langue à l'autre.

Références socioculturelles

Connaître les noms de pays, de provinces et de villes des pays germanophones est indispensable pour affronter non seulement des textes de presse, mais aussi des textes littéraires. Ainsi, *les notables de Sarrebruck* ne peut être rendu par *berühmte Leute von *Sarrbrück*. Les noms de certains pays (die Schweiz, die Türkei...) et de certaines régions (die Bretagne, das Elsass, das Saarland) sont précédés d'un article qui se décline en fonction de l'environnement syntaxique. Par conséquent, « un trait caractéristique de la Sarre » ne peut être rendu par *die Eigenart für Saarland* mais par *eine Eigenart des Saarlandes*.

Ignorer les noms des institutions des pays germanophones est rédhibitoire pour un-e futur-e enseignant-e d'allemand. Certes, la presse française, en utilisant des termes assez vagues, induit souvent les candidat-e-s en erreur. Le jury conseille par conséquent une grande vigilance à l'égard de termes tels que : « la chambre des députés », traduit littéralement par *Abgeordneten-kammer* en lieu et place de *Bundestag* ; « le Premier ministre autrichien », rendu par *Premierminister* ou

Ministerpräsident au lieu de *Bundeskanzler* ; « le président du Parlement de la Sarre », traduit par *der Präsident des Parlaments vom Saarland* au lieu de *Ministerpräsident der saarländischen Landesregierung* ; « après sa victoire aux régionales », rendu par *nach seinem *Regionalwahlsieg*, au lieu de *Sieg bei den Landtagswahlen* ; « le ministère fédéral de l'intérieur » n'est pas *das *Inlandministerium* mais *das Bundesministerium des Innern, für Bau und Heimat*, et « la journée de l'unité allemande » ne se traduit pas par *der deutsche *Einheitstag* mais par *der Tag der deutschen Einheit*.

Malgré une année électorale intense — élections législatives en Allemagne et en Autriche — nombreux-ses sont les candidat·e·s qui ne connaissent pas les dénominations des forces politiques de ces pays. Ainsi, « les chrétiens-démocrates » sont transformés en *die *Christlichdemokraten*, « le chef de file des conservateurs bavarois » en *der Chef der bayrischen *Konservatöre* et « les futurs alliés sociaux-démocrates » en *die zukünftigen *Sozialdemokraten-Alliierten*.

En outre, le jury est en droit d'attendre que les candidat·e·s connaissent les noms des institutions européennes, à l'instar du « Conseil européen », rendu par **das europäische Rat* au lieu de *der Europarat*, de la « zone euro », rendu par *die europäische Zone* à la place de *die Eurozone*, et du « traité de Maastricht », rendu par **Maastrichtsvertrag* au lieu de *der Vertrag von Maastricht* ou *der Maastrichter Vertrag*.

Rappelons que des connaissances économiques et sociétales de base sont très utiles pour éviter des fautes, telles que **Inlandsprodukt* (« le PIB »), *Zusatz des Budgets* (« un excédent budgétaire »), *2,6 Millionen Anhänger* (« quelque 2,6 millions d'adhérents d'un syndicat »). Un *culte* religieux ne peut être rendu par *Fest*, ni un « office religieux » par *der religiöse Akt* ou par *Kirchendienst*, ni « l'évêque » par **Erzpriester*.

Problèmes morphosyntaxiques

Le principal enjeu d'une préparation minutieuse est d'acquérir les automatismes requis par l'exercice du thème, spécialement la maîtrise du genre et de la formation du pluriel des substantifs courants (I) ainsi que la morphologie verbale (II).

I. Genre des substantifs courants et formation du pluriel

Chez un certain nombre de candidat·e·s, le jury a constaté des lacunes ou hésitations inquiétantes – pour quelqu'un qui se destine à enseigner l'allemand, voire qui l'enseigne déjà ! – concernant le maniement des simples bases nominales (sans parler ici de groupes nominaux complexes).

Ainsi, certain·e·s ne connaissent pas le genre de termes aussi fréquents que *Argument*, *Ozean*, *Regime*, *Theater* (méconnaissance du genre encore plus surprenante quand la simple morphologie du lexème permet de le déduire), d'autres semblent ignorer que *Bauer* et *Präsident* sont des « masculins faibles », et que *Name* ou *Wille* relèvent d'une déclinaison dite « mixte ».

Pour ce qui est du pluriel d'une série de noms (très) courants, le jury s'est vu proposer des formes fautives telles que (par ordre alphabétique et au nominatif) : **Euros*, **Häufen*, *Mängeln*, **Neste*, **Restauranten*, *Schaden*, **Stocken*, *Tischen*, **Trende*, **Vogeln*, **Vögeln*, **Zuckerröhre*.

II. Morphologie verbale

1. Conjugaison

Force est de constater que même les verbes de base comme *empfangen*, *legen*, *vergessen*, *verlieren* sont parfois mal conjugués, comme le montrent les exemples suivants : **Der Lager *empfang ...* (« Le camp [...] accueillait ») ; *die nebeneinander *gelegenen Kinder* (« des corps [...] alignés ») ; *er *vergieß sein Leben als kleiner Schuhverkäufer* (« il oubliait sa vie de petit vendeur de souliers ») ; *er *verließ sein Gleichgewicht* (« il s'étourdissait »).

2. L'emploi des préfixes/préverbes

Les nuances de sens des préfixes/préverbes requièrent toute l'attention des candidat·e·s :

- *sie *wandelt sich in eine Putzfrau *um* (au lieu de *verwandelt* « elle se transforme en femme de ménage »)
- *das Land, wo man *gewachsen ist* (au lieu de *aufgewachsen* « la région où l'on a grandi »)
- *sie *bedrohen die Stadt zu überschwemmen* (au lieu de *drohen* « ils menacent d'engloutir la ville »).

3. Verbes de position

Les verbes faibles et transitifs *legen*, *stellen* ainsi que le verbe *hängen* ne sont pas toujours utilisés à bon escient. Ainsi, « fixée au-dessus de l'entrée » ne peut être rendu par *über *dem Eingang *gestellt* (au lieu de *angebracht*), ni « Rom avait posé sa valise et poussé les volets » par *Rom hatte seinen Koffer *gelegt und die Fensterläden geöffnet* (au lieu de *abgestellt* ou *hingelegt*), ni « laisser pendre jusqu'au sol le fil trop long d'une bouilloire » par *das zu lange Kabel eines [...] Wasserkochers bis zum Boden *fallen lassen* (au lieu de *hängen*).

4. Régime casuel et/ou prépositionnel des verbes

- *er wirft *sie vor, verantwortlich zu sein* (au lieu de *ihr* « il l'accuse d'être responsable de »)
- *Clarisse erklärt *zu ihren Töchtern* (au lieu de *erklärte Clarisse ihren Töchtern* « expliquait Clarisse à ses filles »)
- *dass man mich *zum Schlimmsten vorbereitete* (au lieu de *auf das Schlimmste* « on me préparait au pire »).

5. Le « double infinitif »

L'expression « double infinitif » désigne une suite de deux formes verbales non conjuguées, dont l'une a une valeur de participe II. Dès lors que deux infinitifs se suivent, l'auxiliaire se place avant ces deux formes verbales, et non après, comme c'est le cas dans les exemples suivants : *das... nicht beruhigen gekonnt *hatte* (au lieu de *nicht hatte beruhigen können* « que... n'avait pu apaiser ») ; *dass kein Mensch ihre Seele bisher erreichen können *hatte* (au lieu de *hatte erreichen können* « qu'aucun humain n'avait su jusque-là toucher son âme ») ; *wenn sie nicht am folgenden Tag bei Sonnenaufgang aufstehen *hätten müssen* (au lieu de *hätten aufstehen müssen* « si le lendemain matin ils n'avaient pas dû se lever à l'aube »).

Autres erreurs récurrentes

Il peut paraître utile de relever quelques erreurs récurrentes et un certain nombre de difficultés rencontrées durant l'épreuve orale pour permettre aux futur·e·s candidat·e·s de les éviter à l'avenir.

Lexique

De façon générale, il faut veiller à traduire l'intégralité du texte. Les omissions sont systématiquement et rigoureusement sanctionnées, qu'elles semblent volontaires ou non. Laisser en français un terme pour lequel on ne trouve pas spontanément une traduction adéquate ne peut être une solution satisfaisante. Ainsi, les traductions **Stocken aus bambou* (pour « tiges en bambou ») ou *mit dem Löffel gegen den Boden des bols schlagen* (pour taper la cuiller dans le fond du bol), n'étaient pas recevables. Mieux vaut dans ce cas proposer une traduction approximative (employer un terme générique, par exemple, comme ici *Holz*, si l'on ne connaissait pas *Bambus*, ou un terme désignant un objet ressemblant, comme *Schüssel* ou *Tasse*, à la place de *Schale*).

En revanche, les noms de rue ou de place (qui sont des noms propres) doivent rester non traduits : ainsi, la « Place de la Déesse » ne devait pas être transformée en *Platz der Göttin* ou *Platz de la Déesse*, ni la « rue Fabre » en *Fabrestraße*.

Toutefois, les mots *Bambus* ou *Schale* précités ne relèvent pas d'un lexique rare ou d'un langage de spécialité, et l'on peut légitimement s'attendre à ce que des enseignant-e-s (ou de futur-e-s enseignant-e-s) d'allemand les connaissent. Ceci vaut également pour les noms d'animaux et les noms d'arbres courants. Ainsi, les traductions de « un crocodile » par **eine Krokodile*, de « hippopotame » par *Wassertier*, de « les oiseaux » par *die *Vogeln* ou **die Vögel*, de « acacias » par *Akaziabäume* étaient révélatrices d'une maîtrise trop approximative du lexique.

Mais que les candidat-e-s se rassurent : quelques inexactitudes ou quelques faux sens ici et là, et qui peuvent sans doute souvent être attribués au stress et à la fatigue, pèsent peu dans l'appréciation globale d'une prestation. Il en va tout autrement des barbarismes, contresens et non-sens, ces derniers faisant parfois émerger la représentation de scènes saugrenues. Tantôt, des erreurs de ce genre semblent dues à une maîtrise insuffisante du français, par exemple lorsqu'une candidate traduit « comme une **chape** de silence qui [...] nous enveloppait » par *wie eine **Klapptür** des Schweigens, die [...] uns umhüllte*, confondant manifestement « chape » avec « trappe », ou quand un candidat propose pour « les homards devront désormais être **étourdis** avant d'être mis à mort » *die Hummer müssen nun vor ihrer Tötung **abgelenkt** werden* (au lieu de *betäubt* – sans doute une confusion entre « étourdir » et « distraire » ?) ; tantôt, elles semblent s'expliquer par un manque de sagacité – certainement ponctuel et causé par la situation d'examen –, comme lorsqu'un candidat (en l'occurrence germanophone) traduit « un petit barrage bouillonnant » par *eine kleine brodelnde* (corrigé en *schäumende*) *Staumauer* (à la place de *Stausee*), ou un autre, germanophone lui aussi, « petit à petit, les monts se rapprochèrent » par *nach und nach rückten die Berge **aufeinander zu*** et, un peu plus loin dans le texte, « les montagnes se rapprochèrent encore » par *die Berge kamen **sich** noch näher*. Dans d'autres cas encore, des images absurdes apparaissent à cause de traductions trop littérales, par exemple : « on remarquait [la tombe familiale] de loin à la **folie de végétation** », traduit par *schon entfernt bemerkte man [es] dank dem **Wahnsinn des Gras[es]*** (au lieu de *an dem üppigen Pflanzenwuchs* ou *an der wuchernden Vegetation*) ou encore « dans l'obscurité naissante qui **jetait au-dehors** une humanité joyeuse » par *in der beginnenden Finsternis, die eine fröhliche Menschheit **hinauswarf*** (à la place de *ins Freie trieb*).

S'il est vrai qu'il faut tout traduire, même en cas de doute quant au sens d'un terme dans le texte source, ou lorsqu'on n'est pas certain de l'exactitude d'une locution utilisée dans le texte cible, il est donc important, afin d'éviter les non-sens, que les

candidat-e-s veillent à ce que les traductions proposées correspondent au moins à des réalités plausibles, ou simplement rationnellement possibles. Aucun des exemples cités ci-dessus n'a été corrigé lors de la reprise, alors que le jury a attiré l'attention des candidat-e-s sur les passages en question.

Les « faux amis » et les gallicismes représentent une autre source d'erreur sur le plan lexical. Parmi les premiers, on peut compter les occurrences comme *die Autoritäten* (au lieu de *Behörden*) ou *das Syndikat* (au lieu de *Gewerkschaft*). Parmi les seconds, citons notamment l'emploi de certains verbes ou locutions verbales : *wo [das] Theater sich findet* (au lieu de *sich befindet*), *um ihren Platz zu nehmen* (au lieu de *einzunehmen*), *ich muss mich organisieren* (au lieu de, par exemple, *meine Vorkehrungen treffen*), *er investiert sich* (au lieu de *er bringt sich ein*).

Pour des raisons évidentes liées à l'histoire récente de l'Allemagne et de l'Autriche, certains termes sont tabouïsés, comme celui de *Führer*. Ainsi, pour un parti politique, on ne parlera pas de la *AfD-Führerin*, ou de *Führer der konservativen Partei Österreichs*, mais de *Parteichef-in* ou de *Parteivorsitzende-r*. De la même façon, il n'est pas habile de traduire « dirigeant politique » par *politischer Führer*. On pensera, selon le contexte, à *führender Politiker*, *politische Führungspersönlichkeit*, *politischer Verantwortungsträger*, etc. Il est préférable de traduire « collaboration » par *Kooperation* ou *Zusammenarbeit* (au lieu de *Kollaboration*) ainsi que « la presse nationale » par *die überregionale Presse*.

Quand il s'agit de textes de presse, il convient par ailleurs d'éviter les formes nominales d'adresse *Herr* ou *Frau*. « Mme Merkel » en français devient en allemand *Bundeskanzlerin Merkel*, *Angela Merkel* ou simplement *Merkel* (selon le style du journal et la tonalité de l'article) ; même chose pour « Mme Petry » (à rendre par *Frauke Petry* ou *Petry*) ou « M. Poggenburg » (*André Poggenburg* ou *Poggenburg*).

Les repérages dans l'espace et dans le temps

En ce qui concerne les compléments de temps et de lieu, le jury s'inquiète du nombre important d'erreurs relevées, aussi bien sur le plan grammatical (« à l'heure où » rendu par **an dem Moment wo* ; « un froid dimanche d'automne » rendu par **bei einem kalten Herbstsonntag* ; « il faut remonter au 21 mars 1933 » par *wir kehren *am *einundzwanzigste März 1933 zurück*) que sur le plan lexical : « Forte mobilisation outre-Rhin » rendu par *starke Mobilisierung *außerhalb des Rheins* ; « on le remarquait de loin » rendu par *schon *entfernt bemerkte man ihn* ou bien « Adolf Hitler, chancelier depuis moins de deux mois » rendu par *der zweimonatige Reichskanzler Adolf Hitler*.

Les verbes du dire

Les verbes du dire expriment souvent l'intention, l'attitude ou l'humeur du locuteur et doivent être rendus avec exactitude. « Annoncer » (*verkünden, ankündigen*) ne peut être traduit par *deklarieren*, ni « assurer » (*jm etwas versichern/zusichern*) par *betonen* ou **sichern*, ni « estimer » (*schätzen, der Ansicht sein*) par *beurteilen*, ni « confier » (*jm etwas anvertrauen*) par *erklären*. Se contenter du verbe *sagen* pour rendre des verbes aussi variés que « préciser », « prétendre » ou « arguer » reste en deçà de la réalité exprimée.

La double négation

La « double négation » n'est pas possible en allemand, sauf dans les dialectes. « Pour n'oublier personne » ne doit pas être rendu par « *ohne dabei*

**keinen* (corrigé en **niemand* lors de l'entretien) *zu vergessen*, ni « sur le moment [...], personne n'y a fait attention » par *in diesem Moment hat niemand darauf *nicht aufgepasst*.

Le style

Les candidat·e·s doivent être capables de saisir tous ces aspects stylistiques dans le texte source avant de les rendre dans la langue cible. Ainsi le style des textes à traduire ne justifie-t-il pas le recours à un registre familier dans les deux exemples suivants : *die Gala-*Fete* (« soirée de gala ») ou *Magda *frisst alles* (« Magda met tout à la bouche »). À l'inverse, les formes verbales *ward* à la place de *war*, *dinieren* à la place de *zu Abend essen* et *schreiten* à la place de *gehen* relèvent d'un registre soutenu voire archaïque et ne conviennent pas pour traduire des textes rédigés dans un français standard et contemporain.

Expressions idiomatiques

Certains passages sont parfois mal compris. Cette mauvaise compréhension est principalement due à la méconnaissance de certaines tournures lexicales. « Les jours où le torchon brûle » ne peut être traduit mot à mot par *[a]n den Tagen, an denen das Küchentuch brennt* (au lieu de *an denen der Haussegen schief hängt* ou bien *an denen dicke Luft herrscht*), ni l'expression *ne pas marcher droit* dans « balancer une torgnole magistrale à celui de leurs enfants qui ne marchait pas droit » par *sie gaben dem Kind, das sich beim Gehen *nicht gerade hielt* (au lieu de *das nicht gehorchte, parierte*), *immer schnell eine mächtige Watsche*.

Conclusion

Pour conclure, le jury encourage les futur·e·s candidat·e·s à mener, durant l'année de préparation, une réflexion approfondie sur ce qu'implique la traduction d'un texte, à affiner leur perception des deux langues, que l'on soit francophone ou germanophone afin d'éviter calques et traductions mécaniques. C'est pourquoi nous encourageons tou·te·s les candidat·e·s à consolider leurs connaissances de la langue française et de la langue allemande par des révisions de grammaire et de vocabulaire systématiques, mais aussi par la lecture régulière et approfondie de textes littéraires et journalistiques dans les deux langues.

Annales – Liste de textes et exemples

Conformément à l'usage, le jury propose des extraits de traduction tirés d'articles de presse ou de romans contemporains.

Les textes journalistiques portent principalement sur les faits marquants de l'actualité de l'aire germanophone au sens large : l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse :

Annegret Kramp-Karrenbauer, *L'Express*, le 21 mars 2018

La « stratégie de la haine » de l'AfD, *Le Monde*, le 20 février 2018

Tunisie : l'Allemagne, via ses plans d'aide, menace d'éclipser la France, *Mediapart*, le 12 décembre 2017

L'Allemagne sous la pression de ses alliés, *Le Monde diplomatique*, janvier 2018

Merkel et Macron se donnent une feuille de route pour l'Europe, *Les Échos*, le 19 mars 2018

L'Autriche prête à tailler dans les fonds structurels européens, *Les Échos*, le 5 février 2018
Quand l'extrême droite fait le ménage, *Libération*, le 22 mars 2018
La Suisse interdit la plongée dans l'eau bouillante des homards vivants, *Le Monde*, le 12 janvier 2018
Justice climatique : un fermier péruvien défie le géant allemand de l'énergie, *France 24*, le 30 novembre 2017
Dieselgate. Les cobayes des faussaires de l'auto allemande, *L'Humanité*, le 31 janvier 2018
Allemagne : la justice ouvre la voie aux interdictions des vieux véhicules diesel en ville, *Le Monde*, le 27 février 2018
Allemagne : l'« horloge de la dette » recule, une première depuis 22 ans, *Le Point*, le 5 janvier 2018
L'envers du miracle allemand, *Le Monde*, le 26 septembre 2017
En Allemagne, la semaine de 28 heures n'est pas les 35 heures à la française, *France 24*, le 30 janvier 2018
Forte mobilisation outre-Rhin pour les salaires et le service public, *L'Humanité*, le 11 avril 2018
Entre Paris et Berlin, une réforme poussive de la zone euro, *Le Monde*, le 15 mars 2018
Les avocats de Puigdemont, *Le Monde*, le 31 mars 2018
Le gouvernement visé par une cyber attaque, *France 24*, le 1^{er} mars 2018
L'Allemagne, premier pays d'Europe à reconnaître un troisième sexe ?, *Libération*, le 8 novembre 2017
À Essen, la soupe populaire ne veut plus servir que des Allemands, *Le Figaro*, le 23 février 2018
En Allemagne, le retour de la « Heimat » fait polémique, *Le Monde*, le 9 février 2018
Magda Goebbels et les enfants du III^e Reich, *Le Monde*, le 21 novembre 2017
Querelle de clocher à Potsdam, *Le Monde*, le 9 janvier 2018
À Berlin, le controversé directeur de la Volksbühne démissionne déjà, *Libération*, le 13 avril 2018

Les textes littéraires étaient, quant à eux, extraits de romans, souvent très récents :
Metin Arditi, *L'enfant qui mesurait le monde*, Grasset & Fasquelle 2016
Muriel Barbery, *La Vie des elfes*, Gallimard 2015
Annie Ernaux, *Les années*, Éditions Gallimard 2008
Gaël Faye, *Petit pays*, Éditions Grasset & Fasquelle 2016
Christian Garcin, *Les Oiseaux morts de l'Amérique*, Actes Sud 2018
Gazier/Lepage, *Noir et or*, Éditions du Seuil 2015
Anne Godard, *Une chance folle*, Les Éditions de Minuit 2017
Jean-Paul Goux, *L'Ombre s'allonge*, Actes Sud 2016
Gaëlle Josse, *Le dernier gardien d'Ellis Island*, Les Éditions Noir sur Blanc 2014
Maylis de Kerangal, *Réparer les vivants*, Éditions Gallimard 2014
J.M.G. Le Clézio, *Alma*, Éditions Gallimard 2017
Linda Lé, *Roman*, Christian Bourgois Éditeur 2016
Michèle Lesbre, *Chère brigande*, Sabine Wespieser Éditeur 2017
Jean Michelin, *Jonquille. Afghanistan, 2012*, Éditions Gallimard 2017
Bernard Minier, *Nuit*, XO Éditions 2017
Marcelin Pleynet, *L'expatrié*, Éditions Gallimard 2017

Michel Quint, *Avec des mains cruelles*, Éditions Gallimard 2010
Yasmina Reza, *Babylone*, Flammarion 2016
Marie Sizun, *La gouvernante suédoise*, Arléa 2016
Jean-Philippe Toussaint, *Made in China*, Les Éditions de Minuit 2017
Michel Tremblay, *La Traversée du malheur*, Actes Sud 2015
Éric Vuillard, *L'ordre du jour*, Actes Sud 2017
Anita Zeniter, *L'Art de perdre*, Flammarion 2017

Parmi les textes d'auteur et les articles de presse proposés cette année, voici un échantillon de six textes :

Exemple littéraire 1

Le saurien était étendu dans l'herbe, au fond du jardin. À l'aide de cordes et de tiges en bambou, une dizaine d'hommes avaient descendu la bête de la camionnette. La nouvelle s'était rapidement propagée dans l'impasse, formant un attroupement de curieux autour du crocodile mort. Ses yeux jaunes, encore ouverts, balafrés à la verticale par des pupilles noires, donnaient la désagréable impression d'observer l'assistance. Au sommet du crâne, une blessure pareille à un bouton de rose indiquait l'impact du coup mortel. Jacques, venu expressément du Zaïre, avait tué l'animal d'une seule balle. Une semaine plus tôt, une touriste canadienne qui marchait le long du lac, sur la plage du club de vacances, avait été emportée par un crocodile. Comme chaque fois dans ce cas-là, les autorités locales avaient dépêché une expédition punitive pour abattre un crocodile en représailles. Papa et moi faisons partie de l'aventure comme simples spectateurs privilégiés. Jacques menait ces opérations depuis des années avec une équipe composée de quelques blancs passionnés de chasse au gros gibier. Nous avons embarqué au Cercle nautique avec munitions et carabines à lunette et le bateau à moteur avait longé la côte jusqu'à l'embouchure de la Rusizi, à l'endroit où le fleuve boueux rejoint les eaux turquoise du Tanganyika. Lentement, nous avons remonté le delta tandis que les chasseurs surveillaient, doigt sur la gâchette, les groupes épars d'hippopotames, craignant à tout instant la charge d'un mâle solitaire. Le bruit du moteur était couvert par les piailllements d'une colonie de tisserins dont les nids pendaient mollement aux branches des acacias. Les hommes, Winchester à portée de main, les yeux plissés par le soleil, observaient les alentours à la jumelle. Dans le viseur de son arme, Jacques a aperçu le crocodile sur un banc de sable. Gueule grande ouverte, il profitait d'un bain de soleil en ce début d'après-midi.

Gaël Faye, *Petit pays*, Éditions Grasset & Fasquelle 2016

Exemple littéraire 2

Je rentrais d'un long voyage, et il m'était difficile de renouer avec la vie sédentaire. Je ne reconnaissais pas toujours les gens que pourtant je fréquentais depuis longtemps, mais peut-être était-ce moi qui avais changé lors de cette absence prolongée. Tant de choses changeaient. Le monde changeait. C'était sans doute une soirée d'anniversaire, celui de Raphaël, puisque la fête avait lieu chez lui, ou alors celui de Lorette, sa compagne. Je n'identifiais presque personne en dehors d'eux et de quelques-uns de leurs amis, je naviguais tant bien

que mal sur cette mer agitée et bruyante, me fauflant à grand-peine jusqu'au buffet pris d'assaut.

Puis, lassée, je m'étais isolée et j'observais le spectacle qui m'apparaissait un peu faux, cette agitation, les rires forcés. Tout m'agressait, peut-être parce que je sortais à peine de cette période de retrait silencieux dans lequel je m'étais exilée.

J'avais alors aperçu une femme aux cheveux d'un roux flamboyant, assise sur un canapé, seule, aussi perdue que moi dans le bruit et la fumée. Elle croisait les jambes et tenait un verre posé sur ses genoux, promenant un regard indifférent d'où il me semblait être exclue. Peut-être était-elle entrée par hasard et tentait-elle de comprendre quelque chose à cette assemblée décrochée du réel.

Je m'étais approchée de Raphaël pour lui demander qui elle était, il m'avait répondu qu'il l'ignorait, que quelqu'un l'avait sans doute amenée là. Lorette n'en savait pas davantage, j'avais alors décidé de l'aborder mais, en arrivant près du canapé, je découvris qu'elle avait disparu. J'avais alors erré dans tout l'appartement questionnant deux ou trois personnes (*une femme rousse, près de la cheminée ?*). Personne ne l'avait remarquée.

Je me souviens d'avoir eu envie de repartir sur-le-champ, d'aller vers l'océan, mon éternel refuge. C'était la saison des grandes vagues d'hiver, des plages désertes balayées par les vents froids, humides et poisseux qui prennent le corps.

Michèle Lesbre, *Chère brigande*, Sabine Wespieser Editeur, 2017

Exemple littéraire 3

Car elle avait souffert, ma mère, plus que moi semblait-il, de mon accident. C'est ce qu'on me disait toujours, dès que je racontais ce que ma mère m'en avait dit. Et pendant si longtemps, sans même penser que quelque chose clochait dans ce récit qui ne venait pas de moi, mais d'elle, c'était d'elle que je parlais, avec ses mots à elle, ceux qu'elle me répétait chaque fois que je lui demandais, encore et encore, dis-moi comment cela est arrivé, dis-moi comment je me suis brûlée. Oui, dis-moi comment *je me* suis brûlée. Pas une fois je ne me suis demandé si c'était juste de dire *je*, de dire *me*, comme si c'était moi qui l'avait voulu, moi qui l'avait fait. Puisque c'était ainsi qu'elle me le racontait, puisqu'elle était la seule à qui je pouvais demander [...].

Bien sûr, elle retrace l'enchaînement des circonstances, tout ce qui fait qu'elle n'a pas pu me surveiller au moment opportun. D'ailleurs je n'étais pas seule en cause, c'était sa tante qui avait laissé pendre jusqu'au sol le fil trop long d'une bouilloire électrique et laissé sur une table basse un panier de couture, c'était mon frère qui avait renversé une boîte d'épingles par terre, mais pour toute la suite, c'était moi la fautive. Moi qui aurais risqué de les attraper, ces épingles, et de vouloir les mettre à la bouche, car, c'était souligné deux fois, *Magda met tout à la bouche*. [...]

Et si elle m'avait perdue de vue, si au lieu de me confier à une des autres personnes présentes, elle m'avait laissée vadrouiller sur mes quatre pattes, c'est que j'étais impossible à tenir, et curieuse avec ça, si curieuse, que j'avais dû aller tout droit jusqu'à ce fil, qui traînait sur le sol, et que j'avais tiré dessus. Car elle avait écrit *tiré*, comme si elle m'avait vue, de derrière ce paravent qui séparait le coin cuisine, comme si elle y était.

Anne Godard, *Une chance folle*, Les Éditions de Minuit, 2017

Exemple de presse 1 :

À Essen, la soupe populaire ne veut plus servir que des Allemands

Révélee cette semaine, la décision de refuser la distribution de nourriture à de nouveaux réfugiés étrangers, effective depuis janvier, a immédiatement fait scandale.

Entre les pauvres allemands et les pauvres étrangers, la soupe populaire à Essen a décidé de choisir. « En raison de l'augmentation du nombre de réfugiés au cours des dernières années, la proportion de citoyens étrangers parmi les personnes servies est montée à 75%. Pour permettre une intégration sérieuse, nous sommes obligés, pour l'instant, de n'accueillir que des personnes avec un passeport allemand », explique l'organisation, la Tafel en allemand. Annoncée en décembre, la mesure est devenue effective en janvier. [...]

Les autres soupes populaires d'Allemagne se sont désolidarisées, à l'image du président de l'organisation fédérale : « Il est très clair que l'urgence sociale doit l'emporter sur l'origine », a expliqué Jochen Brühl. « Ce signal d'alarme à Essen n'est pas compréhensible », a-t-il critiqué. Le gouvernement de Westphalie-Rhénanie du Nord a aussi pris ses distances : « C'est le niveau de pauvreté qui doit être décisif » dans l'accueil, a déclaré le ministre de l'Intégration Joachim Stamp (FDP). Pour bénéficier des services de la Tafel, il est nécessaire de s'inscrire et de justifier de sa situation, par exemple en étant bénéficiaire du minimum social. [...]

Si Essen a choisi une mesure radicale et largement critiquée, d'autres associations connaissent une situation d'urgence similaire. À Dortmund, par exemple, il n'est plus possible de s'inscrire : les services de la soupe populaire ont atteint leurs limites.

En Allemagne, le taux de pauvreté demeure élevé à 19,7% de la population. Parmi les populations d'origine étrangère, le taux atteint presque 30%. Faute de pouvoir s'intégrer sur le marché du travail, que ce soit en raison de la langue ou de la qualification, les réfugiés arrivés en Allemagne depuis 2015 sont concernés en premier lieu.

Le Figaro, 23 février 2018

Exemple de presse 2

L'Allemagne, premier pays d'Europe à reconnaître un troisième sexe ?

La Cour constitutionnelle donne à la chambre des députés jusqu'à « fin 2018 » pour voter la légalisation d'un « troisième sexe » sur les registres de naissance, à côté des mentions « masculin » et « féminin ». La juridiction basée à Karlsruhe invite les députés à introduire dans les documents concernés une mention telle qu'« inter », « divers » ou tout autre « désignation positive du sexe ».

Depuis 2013, il était possible en Allemagne de ne pas renseigner le champ relatif au sexe en le laissant vide, les intéressés pouvant ensuite, au cours de leur vie, soit faire le choix d'un sexe masculin ou féminin, soit garder la mention du sexe non renseignée. Par exemple, sur les passeports allemands il est désormais possible d'apposer la mention « M », « F » ou « X ». Mais cette option ne satisfaisait qu'à moitié les personnes concernées, car il s'agit là d'une solution « par défaut » : « Ils

ne sont pas homme, ils ne sont pas femme, mais ils sont "quelqu'un", et ce n'est pas "rien" », résume la professeure de droit à l'université de Brême Konstanze Plett, coauteure du recours adressé à la Cour constitutionnelle.

La Cour fédérale de justice, une instance inférieure, avait refusé en août 2016 d'aller plus loin et de reconnaître l'existence juridique d'un troisième sexe, jugeant que ce ne serait « *pas légal* ». Elle avait rejeté une demande d'une personne intersexuée, née en 1989 et enregistrée avec le sexe féminin, qui se fait appeler Vanja (à noter que ce prénom peut, selon les pays dans lesquels il est employé, être féminin ou masculin). Soutenue par une association, cette personne s'est alors tournée vers la plus haute juridiction allemande, la Cour constitutionnelle. La plaignante a présenté aux juges suprêmes des analyses chromosomiques mettant en évidence qu'elle n'était ni un homme ni une femme. « *L'assignation au sexe masculin ou féminin interfère avec le droit général à la vie privée, car elle oblige la personne à s'intégrer dans un système binaire qui ne correspond pas à son propre sens de l'identité* », explique la décision de la Cour constitutionnelle.

Libération, 8 novembre 2017

Exemple de presse 3

La Suisse interdit la plongée dans l'eau bouillante des homards vivants
Avant d'être cuisinés, les homards transalpins devront désormais être
assommés.

[...] Dans le cadre d'une révision des lois relatives à la protection des animaux, le gouvernement fédéral annonce qu'à compter du 1er mars, « la pratique consistant à plonger les homards vivants dans l'eau bouillante, commune dans les restaurants, ne sera plus autorisée ». Les homards « devront désormais être étourdis avant d'être mis à mort », expose l'ordonnance émise par le gouvernement fédéral. Selon la télévision publique RTS, seuls les chocs électriques ou « la destruction mécanique du cerveau » seront autorisés. [...]

Cette législation servirait de compromis entre les gastronomes et les défenseurs de la cause animale, selon *Le Temps*. Ces derniers souhaitant l'arrêt pur et simple de l'importation de homards vivants en Suisse.

Maya Graf, du groupe écologiste suisse et à l'origine d'une motion – rejetée en 2015 – visant cet objectif, s'est appuyée sur une étude menée par l'Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC) portant sur la pêche, le transport, la détention et la mise à mort de homards destinés à être consommés. Celle-ci montre que la façon dont sont traités les homards contrevient au droit en vigueur : « D'après les connaissances actuelles, ces crustacés solitaires disposent d'un système nerveux complexe et sont sensibles à la douleur. Ils sont attrapés par milliers, plusieurs mois avant d'être consommés, et sont ensuite stockés provisoirement dans des entrepôts frigorifiques, sans eau ni nourriture. Confinés dans des espaces étroits, ils sont condamnés à souffrir sans pouvoir bouger. Leur vie connaît ensuite une fin atroce dans un bain d'eau bouillante », peut-on lire. Et de conclure : « Ni le goût, ni l'hygiène ne justifient le fait que les homards soient importés vivants. »

Une interdiction pure et simple serait cependant contraire à l'accord vétérinaire bilatéral conclu entre la Suisse et l'Union européenne.

Le Monde, 12 janvier 2018

TRADUCTION ORALE DE L'ALLEMAND AU FRANÇAIS

Rapport présenté par Sylvie Delabre, Alice Howaldt-Bouhey et Frédéric Weinmann

Si une épreuve de traduction orale garde un sens après une épreuve de traduction aux épreuves écrites d'admissibilité, c'est qu'elle ne répond pas aux mêmes objectifs ni aux mêmes exigences. Le/la candidat-e qui propose par exemple d'ajouter une note en bas de page ne démontre pas simplement qu'il/elle ignore les conventions de la traduction universitaire en général, mais surtout qu'il/elle n'a pas non plus réfléchi à la spécificité d'une traduction orale. Tandis qu'à l'écrit, on s'assure en principe de la capacité d'un-e candidat-e à produire une version minutieuse et soignée d'un texte littéraire, on vérifie à l'oral sa rapidité d'esprit et sa capacité à proposer presque à brûle-pourpoint une traduction fluide et immédiatement compréhensible. La traduction orale telle qu'elle se pratique à l'agrégation d'allemand n'est pas une épreuve d'interprétariat, mais elle s'en rapproche ou doit s'en rapprocher par bien des aspects.

C'est pourquoi l'on attend entre autres des candidat-e-s, même de ceux dont le français n'est pas la langue maternelle, qu'ils parlent sinon sans accent, du moins en s'efforçant de se rapprocher le plus possible d'une diction standard. Des erreurs répétées sur les nasales ou des confusions entre [ə] et [e] sont prises en compte, surtout si elles gênent la compréhension. Un travail spécifique sur la phonétique s'impose donc aux personnes concernées : le cas échéant, il faut demander l'aide de francophones pour améliorer sa diction. Sur ce point comme sur tous les autres, il va sans dire qu'un entraînement régulier et systématique tout au long de l'année de préparation est indispensable. Quatre entraînements par semaine (une traduction dans les deux sens, tantôt à l'écrit tantôt à l'oral, soit une douzaine d'heures de travail au total) paraissent une moyenne raisonnable pour un-e candidat-e à l'agrégation externe espérant obtenir une bonne note en traduction.

Beaucoup trop souvent, le jury entend des propositions qui ne sont ni une traduction ni même du français. Sur 94 prestations, il a mis 7 fois 0/20, 5 fois 0,25/20 et 8 fois 0,5/20. Pour relativiser cette apparente sévérité, voici un extrait d'une traduction ayant reçu la note de 05/20 (les citations entre guillemets émanent de candidat-e-s auditionné-e-s pendant les épreuves de juin 2018, les autres sont des traductions du jury) :

« Mais la politique allemande sanctionne le monde extérieur dans une certaine mesure en regardant ailleurs. Que l'on cherche, s'il vous plaît, une description plus ou moins adéquate dans les documents exploratoires des peut-être futurs partis de coalition : au lieu de cela, envol vers l'inconnu, saut dans le vide. »

On admettra qu'un auditeur non prévenu aura bien du mal à comprendre un passage aussi confus, aussi obscur, aussi maladroit. S'il n'y a pas de fautes majeures dans cette proposition, il reste qu'on est encore loin d'une transposition convaincante, c'est-à-dire où l'on a l'impression de comprendre sans effort :

Mais la politique allemande n'accorde pour ainsi dire pas un regard au monde extérieur : il suffit pour s'en rendre compte de chercher une description un tant soit peu adéquate de cette situation dans le document consultatif des partenaires potentiels de la future coalition : on n'y trouvera rien qu'un nouveau départ vers l'inconnu, un saut dans la nuit.

Les textes proposés (plus ou moins 300 mots) sont tirés pour moitié de la presse (principalement *Die F.A.Z.*, *Die Süddeutsche Zeitung*, *Der Spiegel*, *Die taz*, *Die Welt*, *Die Zeit* ainsi que *Die Neue Zürcher Zeitung*, *Der Standard* et *Der Kurier*) et pour le reste d'ouvrages en général très récents (des romans ou parfois des essais). Dans un cas comme dans l'autre, le jury veut voir dans quelle mesure le/la candidat-e est capable de comprendre un document en langue allemande (tant du point de vue linguistique que culturel) et de proposer à un auditeur/une auditrice francophone une transposition aussi complète que limpide.

Un tel objectif suppose pour commencer qu'on maîtrise les principes essentiels des deux langues, ce qui est loin d'être le cas de tou-te-s les candidat-e-s. On rappellera à ce sujet que l'épreuve se compose de deux parties : la traduction (20 minutes de parole en continu et 10 minutes de discussion avec le jury) est suivie d'une interrogation de grammaire (un exposé de 10 minutes, puis une discussion de 10 minutes également) pour inviter les candidat-e-s à préparer ces deux versants de l'épreuve simultanément tout au long de l'année.

Bien des sujets de grammaire évoqués dans les rapports (les mots du discours, la modalisation et le discours rapporté, l'expansion à gauche du groupe nominal etc.) constituent des pierres d'achoppement au moment de la traduction. Il serait donc judicieux de réfléchir au moyen de rendre en français ces phénomènes intéressants du point de vue linguistique, de même qu'il serait bon de compléter un entraînement à la traduction par une recherche des phénomènes marquants dans le texte qu'on vient de traduire et éventuellement une révision ou un approfondissement à l'aide de manuels. Il faut savoir qu'achopper sur les mots du discours ou le subjonctif 1, c'est pratiquement se condamner à une note de l'ordre de 02/20.

Il en va de même pour tout ce qui relève de la description de l'espace et des mouvements, sur laquelle le jury souhaite insister particulièrement cette année car il s'agit d'un des problèmes majeurs qui se posent au traducteur/à la traductrice (et d'un des points que l'enseignant-e d'allemand doit être en mesure d'expliquer clairement à ses élèves). De grandes lacunes sont apparues, soit que les candidat-e-s ne comprennent pas ce que signifie le texte allemand soit qu'ils/elles se révèlent incapables de transposer le sens dans le système de la langue d'arrivée.

Pour ceux qui ont encore du mal à saisir le sens des verbes de mouvement, des particules et des prépositions ainsi que la différence entre l'accusatif et le datif, les fiches de grammaire sur le site « langages écritures typographies » de Jacques Poitou ou les explications données dans divers ouvrages de référence permettront un indispensable progrès. Le jury s'étonne en effet qu'à ce niveau d'études, un-e candidat-e traduise « *Fensterläden gingen auf* » par « des volets roulants se levaient », c'est-à-dire n'associe manifestement à *auf* que l'idée d'ascension. Il n'est

pas moins surpris que le jeu des prépositions dans « *von Uppsala nach Olympia* » n'aide pas à comprendre qu'il s'agit de deux villes et que le second élément soit rendu par « à l'Olympia » ou par « à l'Olympe », puis (pendant l'entretien) par « à l'Olympie ».

À titre d'exemple (et d'entraînement ?), on se reportera au texte **AL3** en annexe qui offre un nombre important de difficultés relatives à la spatialisation. Un.e candidat.e qui dit : « À la gare en passant par Bühl » pour « *Nach Bühl zum Bahnhof* » révèle au jury qu'il/elle ne maîtrise pas le système prépositionnel et spatial de l'allemand. La proposition d'un.e autre candidat.e : « En direction de Bühl à la gare » conduit à la même conclusion. Cette grave erreur n'est peut-être pas éliminatoire en soi, mais il est rare qu'elle ne s'accompagne pas d'autres erreurs du même ordre, comme l'incapacité de traduire correctement « *den herbeieilenden Portier* » (rendu soit par « le portier de nuit qui passe pressé » ou par « le gardien de nuit qui se précipitait vers elle »). De telles erreurs participent d'un tout conduisant à une note entre 01/20 et 03/20.

Les candidat.e-s intéressé.e-s pourront aussi étudier ce phénomène à partir du texte **BL7** en annexe et constater que toute tentative de transposition prétendument littérale est vouée à l'échec. Le jury sait bien que la mise en français d'un groupe nominal tel que « *die kindheitserinnerten Ausblicke von der Autobahn* » (la vue qu'on avait de l'autoroute ressurgissant de l'enfance) est complexe, en particulier sur le moment, et qu'aucune solution ne peut sans doute donner entièrement satisfaction. Mais il sait distinguer une proposition habile (« les coups d'œil jetés de l'autoroute – rappel de l'enfance – ») d'une proposition qui ne veut rien dire (« les instantanés des souvenirs d'enfance de l'autoroute »).

Ce texte abonde en difficultés dues au système spatial de l'allemand, comme encore « *eine seltsame Täuschung von dem Haus auf dem Hügel aus* » (une singulière illusion qu'on avait depuis la maison sur la colline) où le/la candidat.e devra montrer d'une part qu'il/elle comprend le jeu des prépositions et des cas et d'autre part qu'il/elle arrive à transposer ce groupe nominal de manière assez satisfaisante : à nouveau, « un trompe-l'œil qu'on avait sur la colline depuis la maison » est loin d'être parfait, mais cette solution est meilleure que « un effet trompeur étrange de la maison sur la colline » où l'apparent mot-à-mot débouche sur un faux sens, sinon un contresens.

En revanche, aucun.e des deux candidat.e-s interrogé.e-s sur ce texte n'a réussi à rendre de manière adéquate « *im kriechenden Verkehr durch die kleine Stadt* » (en traversant la petite ville au milieu des bouchons) car l'un.e et l'autre se sont, faute de réflexe acquis face à cette difficulté récurrente de la traduction de l'allemand en français, contenté.e-s d'une proposition faussement littérale (« dans la circulation dense à travers la ville ») qui aboutit même à un autre contresens dans le deuxième cas (« je vis dans une circulation très lente à travers la ville à quel point l'Italie s'était éloignée du pays de mes souvenirs d'enfance »).

Pour en terminer avec ce texte particulièrement riche, on insistera encore sur la première phrase du troisième paragraphe (« une douce brise murmurait dans les

feuilles jaunies du palmier qui s'imposait au regard tourné vers la plaine au pied de la colline ») où les futur.e.s candidat.e.s comprendront sans doute pourquoi les prestations ont toutes deux reçu une note assez basse, mais néanmoins avec un écart de deux points :

Ein milder Wind raschelte in den welken Blättern der Palme, die in den Blick auf die Ebene am Fuße des Hügels ragte.

« Un vent doux bruissait dans les feuilles fanées du palmier qui pointait lorsqu'on regardait la plaine au pied de la colline. »

« Un vent doux se frayait à travers les feuilles sèches des palmiers qui coïncidaient pour le regard au niveau du pied de la colline. »

On ne confondra pas la rigueur grammaticale avec une pénible reproduction des structures syntaxiques du texte de départ. Une traduction, même à l'agrégation, ne saurait être un mot-à-mot, ou plus exactement un groupe-par-groupe, dans l'ordre de l'allemand. Nous avons déjà signalé dans le précédent rapport que les textes sont volontairement imprimés sur la moitié gauche de la feuille pour permettre aux candidat.e.s de prendre des notes en face de chaque ligne. Nous avons également invité les candidat.e.s à développer un système d'abréviations ou de signes personnel permettant de visualiser par exemple les débuts de phrases où il faut impérativement changer l'ordre des syntagmes. Voici deux exemples de phrases qui ne sont tout bonnement pas du français et où un tel procédé s'imposait :

Im Land steigt die Angst auf, dass niemand mehr die bestimmenden Ereignisse vorauszusehen, zu lenken und anzuhalten weiß.

« Dans le pays, la peur croît que plus personne ne sache prévoir et arrêter les événements décisifs. »

Ein deutscher Sonderweg tut sich auf, wie ihn alle früheren Regierungen strengstens zu vermeiden wussten.

« Un chemin spécial allemand s'ouvre, que tous les gouvernements auparavant ont su éviter minutieusement. »

Si ce type de proposition est surtout le fait de non francophones, il est avant tout la conséquence d'un manque de réflexion sur les deux systèmes linguistiques et d'une mauvaise méthode de traduction. Fréquemment, les contraintes syntaxiques de la langue d'arrivée demandent non seulement qu'on modifie l'ordre d'apparition des syntagmes, mais aussi qu'on procède à des modifications d'ordre morphologique, c'est-à-dire en particulier qu'on traduise un substantif par un verbe ou une proposition subordonnée et inversement. Ainsi est-il absolument impossible de coller à la syntaxe allemande des deux premières phrases du deuxième paragraphe du texte **CP4** ci-joint. Un candidat bien préparé s'en rend rapidement compte et cherche un moyen de rendre ces quelques lignes de manière fluide. Nous proposerions par exemple la traduction suivante :

Auch wenn die gesetzliche Befugnis neu ist, faktisch macht der BND das schon seit Jahrzehnten. Bekannt wurde das im Zuge des Skandals um die von

Edward Snowden enthüllte weltweite Massenüberwachung durch den US-Geheimdienst NSA.

Même si cette attribution légale est nouvelle, dans les faits, le Service de Renseignement Allemand (BND) agit ainsi depuis déjà des décennies – comme on l’a appris dans le cadre du scandale suscité par les révélations d’Edward Snowden sur la surveillance massive à laquelle la NSA (les services secrets américains) se livre au niveau international.

Cet exemple permet par ailleurs d’aborder un point sur lequel le jury souhaite également insister cette année, à savoir la connaissance des grands enjeux du monde contemporain et la maîtrise des réalités politiques, économiques et culturelles. Les textes de presse retenus par le jury traitent évidemment des sujets majeurs de l’actualité aussi bien internationale qu’allemande. En d’autres termes, un-e candidat-e doit lui/elle aussi s’astreindre tout au long de l’année à repérer les questions brûlantes et les thèmes récurrents pour vérifier, notamment, qu’il/elle maîtrise les concepts utilisés et le vocabulaire nécessaire. Point n’est besoin d’apprendre de longues listes ; il vaut mieux traduire deux ou trois articles sur chacun de ces sujets (la crise de l’exécutif, l’essor des partis populistes, l’industrie automobile, la politique européenne etc.) et relever (éventuellement à l’aide d’articles sur les mêmes sujets dans la presse de langue française) les termes indispensables dans les deux langues.

Ainsi, un texte aussi simple que le **CP2** (en annexe), consacré à la discrimination et l’égalité des chances, a fait apparaître des lacunes impardonnables à ce niveau, qu’il s’agisse de CSU traduit par « Union social chrétien », *Politikerin* par « politicienne », *IT-Referat* par « projet IT » ou « IT Referat » (si tant est qu’on puisse appeler cela une traduction) – sans parler de « représentant du parti munichois » pour *Münchner Parteivorsitzende* (présidente de la section munichoise). Au-delà de telles lacunes, qui donnent l’impression que le/la candidat-e ne s’est jamais entraîné-e sur ce genre de texte, il faut souligner la difficulté propre aux documents évoquant des réalités inconnues du destinataire de la traduction.

On sait bien que ce type de texte est particulièrement difficile à transposer puisqu’il contient des concepts sans équivalent exact dans l’autre culture ou l’autre langue et qu’il faut trouver un juste milieu entre la périphrase explicative et l’expression trop floue. Il n’est sans doute pas possible d’avoir réfléchi en amont à tous les termes susceptibles de tomber pendant l’épreuve, mais il faut en revanche s’être entraîné à relever ce défi et à trouver le plus rapidement possible des solutions de fortune un tant soit peu satisfaisantes. Le jury est parfaitement conscient de la complexité de cette tâche, mais ne peut se dire satisfait quand *gesetzlich versichert* devient « assuré dans le cadre de la loi » et *privat versichert* « assuré dans le privé » tandis que *die Pflege* (l’assurance dépendance) est rendu par « les soins ».

À ce sujet, on donnera donc deux conseils fondamentaux pour préparer la traduction des textes de presse : vérifier qu’on comprend les enjeux des sujets débattus dans les pays de langue allemande (c’est-à-dire par exemple s’assurer qu’on connaît le fonctionnement de la sécurité sociale en Allemagne) et surtout faire preuve d’une

cohérence absolue dans les solutions retenues. À cette fin, le/la candidat-e aura même intérêt à écrire sur une feuille de brouillon une liste récapitulative des mots-clés et des traductions adoptées pour être sûr d'utiliser constamment les mêmes tout au long du document. Souvent les textes à fort contenu civilisationnel présentent peu de difficultés syntaxiques : il faut investir le temps ainsi économisé dans la recherche de solutions convaincantes pour transposer les notions fondamentales. Si deux termes désignent des réalités opposées, il faut trouver des expressions qui permettent à un auditeur francophone de comprendre immédiatement de quoi il s'agit (par exemple bénéficiaires de l'assurance obligatoire et assurés ayant une mutuelle privée).

Dans le même ordre d'idée, le/la candidat-e proposera à la première occurrence une traduction des sigles et en particulier du nom des partis politiques (en évitant si possible de dire « Union chrétienne socialiste » pour la CSU...) afin de permettre à tout auditeur de comprendre de quoi il retourne. Un auditeur français à qui l'on parle de « Groko » et de « l'Union » (surtout dans un texte où il est également question de l'Union Européenne !) ne saisit pas qu'il s'agit du gouvernement fédéral et de la droite, tout comme celui à qui l'on parle des « bleus turquoise » dans un article sur le gouvernement autrichien ne peut pas comprendre qu'il est question de la coalition au pouvoir. Le traducteur/la traductrice qui ose le néologisme *« bund » rend son texte à peu près aussi obscur que celui qui traduit ce terme par « région » (et on ne parle pas de celui/celle qui rend « Bayern » par *« Bavroie » !) C'est par un repérage et un apprentissage minutieux qu'on apprendra à éviter de telles erreurs. Il faut lire des ouvrages et des articles en allemand et se demander systématiquement comment on désignerait en français telle ou telle réalité.

Pour conclure, il reste à rappeler que les dix minutes de discussion avec le jury doivent être conçues comme un véritable dialogue visant améliorer la traduction proposée. Dans la très grande majorité des cas, le jury choisit des passages où il a repéré non seulement plusieurs problèmes, mais surtout des fautes lourdes. Il s'agit par exemple de corriger des absurdités (comme « les querelles actuelles au sein de l'Union sont de joyeuses parties de thé comparées à celles de l'époque » ou « deux taupes ont creusé dans le chœur de la nef en quelques minutes »), des barbarismes (*obsessif) de nombreux passés simples) ou des confusions graves (libéralisation pour libération, tentative pour tentation, rosette pour rosace). Or fréquemment le/la candidat-e se concentre sur un point de détail, celui auquel il/elle avait pensé sans l'aide des examinateurs et qui est peut-être même à l'origine de sa distraction. Le jury invite donc les futur-e-s candidat.e.s à réfléchir de manière approfondie à cette partie essentielle de l'épreuve pour apprendre à mieux se corriger.

ANNEXES**AL3**

Ein Schrei riss Rosa aus unruhigem Schlaf. Sie sprang sofort aus dem Bett, hörte einen zweiten, einen dritten Schrei, der vierte endete in einem grässlichen Wimmern. Die Geräusche kamen aus dem Nebenzimmer. Sie griff nach ihrem Regenschirm, etwas anderes zur Verteidigung fand sie im Zimmer nicht. Den Schirm fest in der Hand, schlich sie nach draußen und stieß im Flur auf den herbeieilenden Nachtportier, der beschwichtigend mit den Armen wedelte. Er flüsterte ihr zu, dass Oberstaatsanwalt Brassel im Traum diese Schreie ausstoße, und bot ihr Wachspfropfen für die Ohren an. Sie lehnte ab, in wenigen Stunden musste sie den Wecker hören. Sie hatte bei dem jungen Rezeptionisten für sechs Uhr in der Früh ein Taxi bestellt, damit sie den ersten Zug nach Freiburg nehmen konnte.

Rosa fiel in einen leichten, unruhigen Schlaf, stand auf, bevor der Wecker klingelte, und verließ leise ihr Zimmer. An der Rezeption wurde der Nachtportier gerade von der Tagschicht abgelöst. In seinem grauen Gesicht sah sie die eigene bleierne Müdigkeit gespiegelt. Als sie vor die Tür trat, wartete das Taxi vor dem großen Eingangstor. Dunkle Wolken drückten auf die Wipfel der Tannen, die Bäume triefen vor Nässe, auf der Straße standen Regenpfützen. Rosa erinnerte sich, dass sie im Halbschlaf oder nach einem weiteren Schrei von Brassel den Regen gehört hatte. Am frühen Morgen hatte er eingesetzt, heftig und kurz, und das schöne Sommerwetter beendet. Sie knöpfte den Mantel zu, wickelte sich ein Tuch um den Kopf, doch das hinderte die kalte Feuchtigkeit nicht, ihr unter die Haut zu kriechen.

Der Fahrer trat eine Zigarette aus, als er sie kommen sah.

„Nach Bühl zum Bahnhof“, wies sie ihn an.

Der Wagen holperte über kurvenreiche Schotterstraßen hinunter ins Tal. [...]

In Bühl kaufte sie eine Fahrkarte zweiter Klasse nach Freiburg und quetschte sich wenig später in den überfüllten Zug. In Offenburg leerte er sich zur Hälfte, sie ergatterte einen Sitzplatz.

Brigitte GLASER, *Bühlerhöhe*,

Ullstein, Berlin, 2016, S. 95-96

Vous étudierez dans ce texte :
Les lexèmes nominaux et
adjectivaux complexes

BL7

Das Licht hinter Bologna, die Kindheitserinnerten Ausblicke von der Autobahn, sogar die Tankstellenmärkte mit ihren pompösen Schokoladenaufbauten spendeten einen seltsamen Trost, als könnte die Welt so unverfänglich und nebensächlich, so unverwandt mit allem Schmerz bleiben wie diese helle Landschaft, die draußen vorüberglitt, eine bewegliche Panoramabühne, die mir in meiner tiefen und durch keinen Schlaf zu lindernden Müdigkeit weismachen wollte, nur sie sei es, die sich bewegte, während ich immer am selben Ort blieb, und eine Zeitlang glaubte ich ihr.

Doch nach der Abfahrt von der Autobahn in Valmontone war ich auf unbekanntem Gelände, abseits von Erinnerungen. Im kriechenden Verkehr durch die kleine Stadt sah ich ein, wie weit sich Italien von dem Land meiner Kindheitserfahrungen entfernt hatte. Hinter einem kleinen Hügelkamm breitete sich eine Ebene aus, an deren anderem Ende Berge aufstiegen. Die Gipfel in der zweiten, dritten Reihe trugen Schnee, das mochten schon die Abruzzen sein, die sich in meinem Kopf immer noch auf altmodische Weise mit Wölfen und Wegelagerern verbanden. Ungutes Gelände, wie alle Gebirge.

Am ersten Morgen in Olevano schien die Sonne, und ein milder Wind raschelte in den welken Blättern der Palme, die in den Blick auf die Ebene am Fuße des Hügels ragte. Eine Glocke schlug jede Viertelstunde, eine andere, blecherne folgte ihr mit einer Minute Abstand, als hätte sie diese Pause gebraucht, um die Zeit nachzuprüfen. Am Nachmittag bedeckte sich der Himmel mit Wolken, der Wind wurde schneidend, und abrupt setzte ein schriller Lärm aus dem Dorf ein. Das Dorf wirkte so weit entfernt, eine seltsame Täuschung von dem Haus auf dem Hügel aus, denn man brauchte nur Minuten bis zu dem Platz, auf dem jetzt ein Fest stattfand. Auf diesem Fest wurden Kinder zum Klang lauter Schlagermusik von der Befana beschenkt, der

epiphanischen Hexe, in deren Namen am Vorabend im kleinen Supermarkt Großmütter um Rabatte für billige Spielsachen gefeilscht hatten.

Esther Kinsky, *Hain*, Suhrkamp, Berlin 2018

Vous étudierez dans ce texte :
Expansions à gauche et à droite de la
base nominale

CP2

Ein paar wenige gibt es: Andrea Gebbeken am Flughafen etwa, Monika Dech bei der Messe oder Marlies Mirbeth bei der Stadtparkasse. Alles in allem aber sind Frauen in Spitzenpositionen der städtischen Firmen weiterhin Exoten; die hohen Gehälter, einige oberhalb der 400 000-Euro-Marke, fließen ganz überwiegend an Männer. Bei den Stadtwerken etwa steht seit dem Rückzug der einstigen Vertriebs-Geschäftsführerin Erna-Maria Trixl vor einem Jahr keine einzige Frau mehr in vorderster Reihe, in den allermeisten Chefetagen bilden Männer eine erdrückende Mehrheit.

Aus Sicht der Grünen sind die Zustände in den (ganz oder teilweise) kommunalen Unternehmen schlicht ein Skandal. "Die bestbezahlten und einflussreichsten Jobs, die die Stadt München zu vergeben hat, sollten die Vielfalt unserer Stadt widerspiegeln", fordert die Münchner Parteivorsitzende Gudrun Lux. Eine Quote sei überfällig. [...]

Allerdings befinden sich oft schon unter den Bewerbern kaum Frauen. Ein Beispiel dafür liefert das neue städtische IT-Referat, für dessen Leitung sich schlicht nur Männer interessiert haben. "Gerne mehr Frauen, aber man kann auch nicht zaubern", sagt daher die CSU-Stadträtin Kristina Frank. Das Problem sei: Geht es um herausgehobene Positionen, "jonglieren Frauen mit ganz vielen Bällen" und trafen oft eine persönliche Entscheidung zugunsten der Familie.

Manchmal sei eine berufliche Karriere nur dann möglich, wenn eben der Partner kürzertritt. Frank ist gegen eine Quote und mahnt, vor allem auf Qualifikation zu setzen. Zwar hält auch die CSU-Politikerin den Frauenanteil in den städtischen Vorstandsetagen für verbesserungs-bedürftig. Man dürfe aber Erfolge nicht übersehen, etwa bei den städtischen Referenten. Fünf von dreizehn "Stadt-

ministern" (das IT-Referat bereits mitgerechnet) sind Frauen. Und tritt Frank, die als Kommunalreferentin designiert ist, im Sommer ihr Amt an, steigt die Zahl auf sechs.

Einig sind sich die Politikerinnen, dass nur dann ausreichend Frauen in Chefbüros auftauchen werden, wenn sie auch in den unteren Ebenen in einer fairen Größenordnung vertreten sind. Dabei habe die Stadt zumindest in den Reihen der eigenen Verwaltungs-beschäftigten schon deutliche Fortschritte erzielt.

Süddeutsche Zeitung, 23.01.2018

Vous étudierez dans ce texte :
Le discours rapporté

CP4

Das neue Gesetz ist Ende 2016 in Kraft getreten. Es erlaubt dem BND die „strategische“ Überwachung von Kommunikation (Telefon, E-Mail, Messaging) zwischen Menschen, die sich im Ausland befinden. Der BND kann dazu auf die Datenströme von Satelliten oder an Internetknotenpunkten zugreifen. Mit Hilfe von Selektoren (Sachbegriffen, E-Mail-Adressen, Telefonnummern) filtert er potenziell interessante Kommunikation heraus und überprüft sie näher. Verbindungsdaten darf er sogar ohne weiteres sechs Monate lang speichern. Die so gewonnenen Daten darf der BND mit anderen Nachrichtendiensten teilen, auch automatisiert.

Auch wenn die gesetzliche Befugnis neu ist, faktisch macht der BND das schon seit Jahrzehnten. Bekannt wurde das im Zuge des Skandals um die von Edward Snowden enthüllte weltweite Massenüberwachung durch den US-Geheimdienst NSA. Daraufhin hat die Große Koalition die Praxis des BND aber nicht gestoppt, sondern weitgehend legalisiert.

Gegen diese BND-Novelle klagen nun sechs investigative Journalisten aus England, den Niederlanden, Slowenien, Mazedonien, Aserbaidschan und Mexiko sowie die in Frankreich ansässige Zentrale von Reporter ohne Grenzen (ROG) und ein Menschenrechtsanwalt aus Guatemala. Koordiniert wird die Verfassungsbeschwerde von der Gesellschaft für Freiheitsrechte (GFF). Der Mannheimer

Rechtsprofessor Matthias Bäcker hat die 93-seitige Klage geschrieben.

Zentrales Anliegen der Klage: Das Bundesverfassungsgericht soll entscheiden, dass der BND auch dann an deutsche Grundrechte gebunden ist, wenn er Ausländer im Ausland überwacht. Im Kern geht es dabei um die Fernmeldefreiheit von allen. Bäcker kritisiert, dass die Befugnisse des BND „fast uferlos“ weit seien. Unter anderem fehlten auch Vorschriften zum Schutz der Kommunikation von Journalisten und Informanten. Die Pressefreiheit ist für Bäcker aber nur „ergänzender Prüfungsmaßstab“.

In der Rhetorik der GFF steht der Schutz der Pressefreiheit dagegen ganz im Mittelpunkt. Das liegt zum einen daran, dass die Klage von zahlreichen deutschen Journalistenorganisationen unterstützt und wohl auch finanziert wird. Mit dabei sind neben ROG zum Beispiel die Gewerkschaften DJV und dju/Verdi sowie das Netzwerk Recherche. Auch für die Öffentlichkeitsarbeit sind überwachte ausländische Journalisten besser geeignet als etwa überwachte ausländische Rüstungsmanager.

Die taz, 6.02.2018

Vous étudierez dans ce texte :
Participes et groupes participiaux

EXPLICATION GRAMMATICALE

Rapport présenté par Ida Hekmat

Nombre de candidat-e-s interrogé-e-s : 94

Répartition des notes :

0 à 2 :	28
3 à 4 :	12
5 à 7 :	20
8 à 10 :	13
11 à 13 :	9
14 à 16 :	10
17 :	1

Moyenne de l'épreuve : 6,2 (2016 : 6,8, 2017 : 7,1)

Les prestations entendues cette année ont été de qualité très inégale, comme en témoignent les notes obtenues. Si le jury a eu le plaisir d'entendre des prestations fines, témoignant d'une préparation rigoureuse, d'une grande maîtrise du système linguistique allemand et de sa description, preuve qu'une préparation solide permet une prestation très satisfaisante, on note une baisse significative de la moyenne pour cette épreuve, passée de 7,1 pour la session précédente à 6,2 cette année. Ceci s'explique par le nombre important de notes entre 0 et 2. Rappelons ici que ces notes signalent soit une incompréhension complète du sujet (souvent de la formulation même qui est proposée), soit des lacunes de description très problématiques, sur lesquelles nous reviendrons plus bas.

Les attendus de l'épreuve n'ont pas changé : il s'agit de présenter en 10 minutes un exposé à propos d'une question de grammaire portant sur le texte que les candidat-e-s ont eu à traduire en français. L'exposé doit être structuré et cette structure doit être rendue manifeste pour l'auditoire, il convient donc d'éviter absolument l'énumération de remarques éparées au fil d'occurrences relevées. De la même façon, on évitera de présenter une première partie dans laquelle sont énumérées sans description aucune toutes les occurrences relevant du phénomène à traiter : mieux vaut d'emblée lier l'analyse à la mention des occurrences.

Cette épreuve entend évaluer à la fois la maîtrise théorique et pratique des candidat-e-s : il faut pouvoir étudier précisément un phénomène en contexte en s'appuyant sur un bagage théorique solide. À ce propos : si chaque année, les rapports du jury insistent sur le fait qu'aucune terminologie, pour peu qu'elle soit raisonnée et cohérente, n'est privilégiée, cela ne signifie nullement qu'il ne faut aucune terminologie. Ainsi, les notes des prestations qui témoignaient de lacunes importantes quant à la description grammaticale de base (qu'est-ce que « dass » ?

qu'est-ce qu'une préposition ? quelle est la fonction de « gegen » ?) sont toujours très basses. Si l'on peut comprendre un lapsus, dû au stress ou à la fatigue, certaines erreurs, quand elles sont maintenues lors de l'entretien, ne sont pas acceptables lors d'un concours de ce niveau et sont très lourdement sanctionnées dans l'évaluation.

Aux dix minutes d'exposé succèdent dix minutes d'entretien au cours desquelles le jury invite le candidat ou la candidate à approfondir, corriger ou nuancer ce qu'il/elle a proposé précédemment. L'entretien n'est en aucun cas un piège, le jury n'essaie jamais de déstabiliser les candidat·e·s, il n'y a donc aucune raison de se méfier. L'entretien peut être également l'occasion d'aider ceux et celles qui ont mal interprété le sujet à revoir leurs interprétations. Il peut arriver de partir sur une fausse piste ; témoigner au cours de l'entretien de vivacité et de capacité de description peut permettre de corriger bien des choses.

Plusieurs candidat·e·s ont cette année commencé l'épreuve de grammaire en disant qu'ils/elles n'avaient « pas vraiment travaillé la grammaire », puisqu'ils/elles considéraient que la version était leur point fort. Il s'agissait vraisemblablement d'une part d'une gestion maladroite du temps de préparation avant l'épreuve mais aussi d'autre part d'une impasse au moment de la préparation du concours au fil de l'année. Or, pour cette épreuve comme pour les autres, mieux vaut ne pas improviser : cette année comme les années précédentes, l'ensemble des sujets qui ont été soumis aux candidat·e·s figure à la fin de ce rapport afin de permettre à tous et toutes une préparation systématique. Des connaissances théoriques solides (qui ne sont pas suffisantes mais nécessaires !) sont indispensables pour comprendre les sujets proposés (on ne peut pas improviser sur ce que sont les « mots du discours », « l'hypotaxe » ou les « groupes verbaux dépendants », il faut comprendre ce à quoi renvoie la notion). Il convient de connaître également les enjeux des questions qui ont l'air d'être les plus simples, afin de pouvoir envisager les différents aspects qui doivent être évoqués lors d'un concours de ce niveau. Ainsi, concernant les « groupes verbaux relatifs », on ne peut pas se contenter d'énumérer les différents groupes présents en expliquant la forme des pronoms relatifs. Ceci est un début mais ne suffit pas pour de futur·e·s agrégé·e·s : il faut pouvoir envisager les différents types de pronoms relatifs (type « der », ou encore « was », « wo » etc.), mais aussi la fonction et le fonctionnement sémantique et textuel de ces groupes. Le manque de préparation pour cette épreuve représente non seulement un risque dans le cadre immédiat du concours, où, on le sait bien, chaque point compte, mais aussi, et surtout, un problème certain, compte tenu du fait que l'agrégation vise à recruter de futur·e·s enseignant·e·s : il n'est sans doute pas inutile pour un·e professeur·e d'allemand de pouvoir tenir un discours grammatical clair.

Après ces remarques générales, nous proposons ci-après des conseils plus précis afin de guider les candidat·e·s dans leur préparation :

a) une réflexion sur le « discours rapporté » ne peut pas se limiter à recenser les différentes marques observées, il faut pouvoir considérer les différents types de représentation du discours et envisager les effets énonciatifs, textuels et argumentatifs de ces formes, sachant qu'il est un peu court d'affirmer sans affiner que la fonction textuelle du discours rapporté est de « rendre le texte vivant » ou de « donner du rythme » ;

b) concernant les modes verbaux, il est important d'avoir en tête des valeurs générales : le subjonctif I sert majoritairement à exprimer le discours rapporté. Les

structures en « als + V2 (au subjonctif I ou II) » ont été maladroitement analysées (« es war ihm, als hätte er etwas gehört ») : il s'agit de l'expression de comparaisons irréelles ;

c) concernant les « expansions à droite de la base nominale » : il ne suffit pas d'énumérer sans décrire plus avant les groupes prépositionnels ou les groupes nominaux au génitif à droite de la base. Il faut s'intéresser aux différences entre ces groupes prépositionnels et aux rapports sémantiques entre base et groupe nominal au génitif. Par ailleurs, il est attendu que les candidat-e-s ne se penchent pas uniquement sur les occurrences les plus simples, mais qu'ils/elles décrivent également les segments complexes où l'on trouve des imbrications d'éléments à droite de la base nominale ;

d) les « mots du discours » ont été très maladroitement traités : il convient de connaître les caractéristiques générales de cette catégorie mais aussi les sous-catégories qui la composent. Il n'est pas suffisant de décrire des fonctionnements sémantiques trop généraux pour être pertinents : « les mots du discours expriment l'hypothèse », « donnent un avis du locuteur », « expriment l'attitude du locuteur » sans décrire les différents types de mots du discours présents, ni, par exemple, la place occupée. Notons que des connaissances sur les mots du discours sont utiles pour traiter aussi de la « modalité » et que la différence entre particules de focalisation et graduatifs permet de traiter justement la question de la graduation. Nous renvoyons les candidat-e-s, pour cette question, à l'ouvrage de Marcel Pérennec : *Sur le texte. énonciation et mots du discours en allemand*⁶ ;

e) nous soulignons la nécessité de distinguer nature et fonction : il n'est pas proscrit de parler d' « adverbes », si tant est qu'on puisse définir ce que l'on entend par cette dénomination bien floue. Envisage-t-on là l'« adverbe » comme une nature ou comme une fonction ? Dans le premier cas, on doit y inclure tous les invariables (*noch, heute, also* etc.), et il faudra se pencher sur la fonction de ces éléments. Dans le second cas, il faudra parler de la nature des éléments qui ont une fonction « adverbiale », qu'il faudra pouvoir définir. De la même façon, distinguer nature et fonction permet de voir qu'on peut trouver des groupes participiaux à gauche de la base nominale, et que la place et le fonctionnement de ces unités ne « transforme » pas les participes en question en adjectifs pour la seule raison qu'ils qualifient comme eux la base nominale ;

f) nous invitons les candidat-e-s à prendre au sérieux la présence du coordonnant « et » dans l'intitulé du sujet (« adjectifs et participes », « 'es' et 'das' », « groupes verbaux relatifs et constructions détachées ») : il est souhaitable de ne pas se contenter de juxtaposer l'analyse des phénomènes X et Y, mais de s'interroger sur les points communs et les différences entre eux.

Voici la liste des sujets soumis en 2018 à la réflexion des candidat-e-s. Nous invitons les futur-e-s agrégatif-ve-s à lire également les listes proposées les années précédentes pour avoir un aperçu le plus complet possible des différents sujets :

- les lexèmes nominaux

⁶ Nous rappelons que certains conseils bibliographiques ont été donnés dans le rapport du jury de l'an dernier.

- les lexèmes nominaux complexes
- les lexèmes nominaux dérivés
- les lexèmes nominaux et adjectivaux complexes
- les lexèmes nominaux et adjectivaux dérivés
- le genre des lexèmes nominaux

- les expansions à droite de la base nominale
- les expansions à gauche de la base nominale
- les expansions à gauche et à droite de la base nominale

- les groupes prépositionnels

- les constructions détachées
- les groupes verbaux relatifs et les constructions détachées

- Adjectifs: formes et fonctions
- Adjectifs et participes

- les groupes verbaux dépendants
- les groupes verbaux relatifs
- infinitifs et groupes infinitifs
- participes et groupes participiaux

- l'expression de la gradation
- l'expression du passif
- l'expression du temps (dont temps verbaux)

- le discours rapporté
- les modes verbaux
- hypotaxe et parataxe
- « es » et « das »
- les « pronoms »
- les mots du discours
- anaphore et cataphore



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

EXPOSE EN LANGUE FRANÇAISE

Rapport présenté par Laurent Dedryvère, Éric Leroy du Cardonnoy et Élisabeth Rothmund

Le jury a interrogé cette année 53 candidats

Remarques générales :

Si une définition des concepts présents dans l'intitulé du sujet est nécessaire pour déterminer une problématique de l'exposé, encore faut-il en faire usage dans la prestation orale : le simple fait de mentionner le sens ou l'extension de ces concepts ne suffit pas à établir la problématique, qui ne peut consister en une affirmation telle que : « Nous allons voir dans quelle mesure il existe un rapport entre eux ». Le jury a apprécié les prestations au cours desquelles les candidat-e-s ont su intelligemment manier les définitions desdits concepts pour présenter une vision personnelle et originale de la question posée. De même, il est encore surprenant que certain-e-s candidat-e-s ne s'interrogent pas sur les termes du sujet ni ne les analysent avant de débiter leur prestation – sans recourir systématiquement à la définition du Petit Robert comme si le terme était auparavant totalement inconnu des candidat-e-s. Il s'agit d'articuler les termes et non pas de traiter chaque élément séparément et à la suite ; l'intérêt réside dans la mise en rapport qui oriente l'exposé. Des lacunes donc inquiétantes tant dans la méthodologie de l'exercice que dans la connaissance des œuvres au programme ont expliqué des notes basses, voire très basses. Le jury tient à rappeler que les auteurs mis au programme sont *aussi* choisis pour la dimension formelle de leur œuvre, c'est-à-dire leur maniement de la langue – un aspect loin d'être indifférent pour de futurs enseignant-e-s, mais qui semble malheureusement rarement pris en compte, notamment lorsqu'il s'agit de textes en prose.

Les questions posées aux candidat-e-s lors de l'entretien ne sont pas formulées pour les pénaliser mais bien plutôt pour vérifier la pertinence de certaines remarques faites lors de l'exposé ou de préciser un point en particulier. Le jury est *a priori* bienveillant et profite de ce temps d'échange pour que les candidat-e-s puissent s'arrêter sur certains détails pertinents et développer éventuellement certains aspects qui n'ont pu l'être lors de l'exposé.

La question du registre et de l'attitude adoptés face au jury font également partie de l'ensemble de la prestation attendue : des formules tels que « ouais », « mais pas que » n'ont pas leur place dans un concours de l'agrégation.

Enfin le temps imparti doit être mis à profit par les candidat-e-s : très souvent des prestations très brèves où la pensée n'a pas le temps de se développer, ont été à déplorer ; *a contrario*, des exposés trop longs, que le jury doit interrompre, sont révélateurs d'un problème de méthodologie, d'organisation de la pensée et de l'argumentation. Dans les deux cas les candidat-e-s ne profitent pas du temps donné pour élaborer une pensée ou construire un développement réellement argumenté.

Sebastian Brant, *Das Narrenschiff*

Nombre de candidats interrogés : 4

Moyenne : 6,25

Notes : 04 ; 06 ; 07 ; 08.

Sujets :

- La nostalgie de l'âge d'or dans le *Narrenschiff*
- Individu et collectif dans le *Narrenschiff*

Seuls deux sujets ont été proposés sur cette question, pour laquelle nous renvoyons également au rapport sur la composition française pour davantage de précisions sur les attentes du jury en matière de littérature ancienne.

Les prestations des quatre candidat-e-s interrogés sur le *Narrenschiff* ont été moyennes, voire décevantes, leur faiblesse s'expliquant avant tout par une connaissance trop superficielle du texte lui-même et surtout une difficulté non surmontée à entrer dans le système de pensée de l'auteur et de son époque. Si la conception du monde et de l'existence humaine qui prévalait, très schématiquement, avant les Lumières, nous est devenue aujourd'hui largement étrangère, on ne peut pas comprendre les textes anciens si l'on ne fait pas l'effort d'une remise en perspective qui rende justice aux mentalités et aux représentations propres à l'époque qui les a produits, y compris dans ce qui peut nous apparaître comme une altérité fondamentale : l'omniprésence de la religion, la question du salut de l'âme, la tension permanente entre immanence et transcendance qui fait de la vie sur terre le prélude à et la condition de la vie éternelle. Ce n'est qu'à ce prix, qui réclame notamment d'acquérir un minimum de connaissances du fait religieux, que l'on parviendra à éviter le piège d'une lecture anachronique.

Trop souvent encore, malheureusement, les candidat-e-s se sont contentés de restituer des éléments de cours sans se montrer capables d'une véritable réflexion à partir des catégories ou des concepts évoqués – par exemple l'*ordo*, invoqué par certain-e-s comme un absolu dont ils/elles ne semblent cependant pas toujours mesurer la portée : il est évidemment juste de dire qu'aux yeux de Brant, cet *ordo* est en danger, mais la remarque n'est pertinente que si l'on explique ce qu'il représente pour lui et pourquoi sa remise en cause ou sa fragilisation constitue une menace aussi profondément existentielle. La damnation éternelle (à titre individuel) ou la fin du monde (dans sa dimension collective), qui en sont pour lui quelques-unes des conséquences possibles, n'ont pas qu'une valeur rhétorique et sont loin d'être des bagatelles ! La brièveté de plusieurs prestations (à peine plus de 20 minutes, alors que l'épreuve prévoit 30 minutes d'exposé suivies de 10 minutes d'entretien) semble confirmer la difficulté des candidat-e-s à mettre à profit la totalité du temps dont ils disposent pour élaborer une vraie réflexion et construire un développement qui soit réellement argumenté, et non simplement descriptif ou narratif. Dégager une problématique ne peut se limiter à répéter le sujet en le faisant simplement précéder de la formule « dans quelle mesure... ».

Pour traiter de la « nostalgie de l'âge d'or », on pouvait partir de l'opposition récurrente entre passé et présent (« etwann / yetz ») et de la déploration répétée de ce qui n'est plus (« Keyn eynfalt ist me jnn der welt », « Keyenen begnügt me / mit sym stans », chap. 82 ; « Vnd achten yetz keyns keyzers mer », chap. 99), de la formulation même de certains titres de chapitres (ceux qui dénoncent la nouveauté : « Von nuwen funden », chap. 4, ou des phénomènes de déclin : « von abgang des gloubens », chap. 99) – et bien évidemment de l'évocation explicite de l'âge d'or (« gulden welt ») au chapitre 83, qui en présente certains traits caractéristiques tels qu'ils apparaissent par exemple dans les sources antiques (notamment latines – les *Métamorphoses* d'Ovide ou encore les *Géorgiques* et les *Bucoliques* de Virgile) : un âge d'innocence, de justice, d'abondance, d'honnêteté naturelle etc., qui peut prendre également, chez Virgile notamment, une connotation plus politique et qui n'est pas non plus sans présenter quelques similitudes avec le paradis d'où furent chassés Adam et Eve, c'est-à-dire l'état d'avant la chute et le péché originel. S'il n'est bien sûr pas question d'exiger des candidats une connaissance approfondie de la littérature antique, ce que Brant en réutilise dans son œuvre fournit cependant déjà une base solide, dont aucun des deux candidat-e-s interrogé-e-s sur ce sujet n'a cependant su tirer profit. Comme pour presque toutes les questions au programme, on ne peut que recommander aux candidat-e-s de partir des textes, avec lesquels il faut impérativement se familiariser tout au long de l'année.

Il ne s'agissait pas non plus de substituer au sujet posé des développements autonomes sur la critique du temps présent, même si la nostalgie de l'âge d'or en constitue, avec l'imminence de la fin des temps et l'arrivée de l'Antéchrist, le corollaire. Il fallait plutôt chercher à identifier plus précisément à travers le texte cet « avant » relativement indéterminé dont Brant a la nostalgie (et dont il souhaite le rétablissement, sous une forme ou une autre), soit par les éléments positifs de sa description, soit par ceux, plus nombreux, qui servent à le définir en creux : c'est là que l'analyse de la *Zeitkritik* a véritablement sa place dans le traitement du sujet. Comme l'a bien fait remarquer une candidate, l'âge d'or fait chez Brant l'objet d'une représentation idéalisée qui ne renvoie pas à un passé historiquement identifiable, même si les mutations du contexte d'écriture incitent l'auteur à regretter certains aspects précis d'un passé bien réel : mais cette exaltation d'un passé récent jugé meilleur se mêle, dans l'écriture, aux sources antiques et bibliques, prenant ainsi une dimension moins immédiate ou conjoncturelle. Il convenait ensuite de s'interroger sur le rôle de cette nostalgie de l'âge d'or dans le projet même de Brant, en la reliant d'une part à sa vision de l'Histoire, de l'autre à son ambition morale : même s'il est idéalisé, postuler l'existence avérée d'un âge d'or révolu permet de confronter le lecteur à un objectif accessible, au moins en théorie, puisqu'il a déjà été atteint. On pouvait enfin s'interroger sur la pertinence et les chances de succès de ce recours à l'âge d'or et des stratégies d'écriture à l'œuvre dans son évocation.

Le second sujet, « individu et collectif », invitait à envisager l'articulation entre responsabilité individuelle et enjeux collectifs, et requérait donc de définir plus précisément les différents collectifs dont il pouvait être question selon les échelles envisagées, depuis les groupes bien circonscrits (caractères, classes sociales, professions, rôles sociaux) jusqu'aux entités plus vastes que sont l'Empire ou l'humanité tout entière. L'écriture même du texte fournissait quelques points d'entrée : on y trouve ainsi beaucoup d'adresses au singulier (« der ist ein narr, der... ») et, en miroir, « der wyse mann »). Brant s'adresse en propre à chacun de

ses lecteurs pour ce qu'il représente à titre individuel : les travers qui sont les siens (la grande variété de « fols » décrits permettant à chacun de s'y retrouver) et sa responsabilité individuelle dans le domaine où il pêche. Mais l'objectif visé est toujours double, alliant une dimension personnelle (le salut de l'âme, entreprise éminemment individuelle) à une préoccupation d'ordre collectif qui dépasse les intérêts particuliers : le déclin de la société par la mise à mal de l'*ordo* qui semblait en garantir la cohérence et le bon fonctionnement ; l'avenir de l'Empire (par l'appel notamment aux princes à soutenir la politique de l'Empereur) et enfin, le sort de l'humanité entière : chaque travers individuel, résultant *in fine* de la nature pécheresse de chaque être humain, favorise ou est pour Brant le signe de la venue imminente de l'Antéchrist et par là-même, de la fin du monde, alors que l'individu dispose pourtant de moyens qui lui permettraient de surmonter sa nature peccamineuse – à condition bien sûr de le vouloir : si le péché (*Erbssünde*) est « hérité » à la naissance, sans concours actif de l'individu, la vie (terrestre) devrait être, pour Brant du moins, un combat permanent pour triompher de cette prédisposition au mal et accéder à la félicité éternelle.

Heinrich Heine, *Gedichte*

Nombre de candidats interrogés : 8

Moyenne : 8,25

Notes : 02 ; 02 ; 05 ; 07 ; 10 ; 12 ; 14 ; 14.

Sujets :

- Heine et la tradition poétique
- La mise en scène de soi dans le lyrisme de Heine
- L'exil dans le lyrisme de Heine
- Images et représentations de l'Allemagne dans le lyrisme de Heine

Huit candidats ont été interrogés sur les quatre sujets proposés cette année sur le lyrisme de Heine. Si le jury se réjouit d'avoir pu entendre plusieurs prestations tout à fait honorables, voire très convaincantes, appuyées sur une bonne maîtrise des textes, la moitié des exposés a tout de même révélé des lacunes préoccupantes tant dans la méthodologie de l'exercice que dans la connaissance de l'œuvre au programme, qui expliquent les notes basses, voire très basses qui leur ont été attribuées. Les prestations sur une question aussi attendue que celles des « images et représentations de l'Allemagne », notamment, ont été particulièrement décevantes. Plus globalement, le jury a été frappé par le peu d'attention accordé aux questions de forme et d'écriture poétique, alors même que le « chapeau » invitait les candidat·e·s à s'intéresser non seulement aux « thèmes fondamentaux » et aux « motifs récurrents » de l'œuvre lyrique de Heine, mais aussi à leur « traitement formel », aux « procédés mis en œuvre » et à l'« originalité de [l']écriture » de l'auteur. On ne pouvait donc se contenter de traiter les sujets proposés sous un angle exclusivement thématique ou (auto)biographique. C'est de la poésie, à laquelle il convient de rendre justice... Il y a une spécificité de l'écriture versifiée, comme de la prose ou du théâtre. Si elle peut dérouter à première lecture, la poésie n'est pourtant pas plus difficile à lire et à analyser que le théâtre ou la prose : elle répond

simplement à des règles ou des codes particuliers dont il convient d'avoir une connaissance minimale pour être à même d'apprécier toutes les particularités du style d'un auteur donné.

Au fond, tous les sujets invitaient (le plus souvent d'ailleurs de manière explicite) à réfléchir à la facture de l'écriture poétique de Heine : le rapport à la « tradition poétique », qui ne pouvait faire l'économie d'une prise en compte des aspects formels (les questions de versification, de métrique, les formes poétiques traditionnelles pratiquées puis abandonnées ou revisitées par Heine...), la « mise en scène » de soi, qui évoque bien une prise de distance et un travail artistique conscient à travers les modalités d'écriture, ou encore les « représentations » de l'Allemagne qui, comme la mise en scène de soi, supposent une transformation de la réalité aussi bien qu'un public auquel on s'adresse et donc une dimension plus communicationnelle que simplement affective ou informative. Comme déjà sur Fleming l'an passé, le jury a encore souvent entendu trop de considérations générales, de connaissances de seconde main, voire de poncifs insuffisamment interrogés, approfondis ou illustrés à partir d'exemples précisément analysés : tout ne s'explique pas seulement par la biographie de l'auteur ou le contexte historique, et il ne sert à rien d'invoquer le concept d'« ironie » si l'on n'est pas en mesure d'en démontrer le mécanisme et d'en démonter les ressorts à partir d'exemples choisis. Comme nous l'avions déjà fait remarquer l'an passé – et cela vaut pour toutes les questions au programme – l'exercice de « leçon française » ne consiste pas en la restitution d'éléments de cours plus ou moins bien assimilés, mais en une réflexion personnelle et argumentée sur le sujet proposé, qui doit impérativement être nourrie d'une connaissance intime, de première main, des textes mis au programme : ils doivent être lus et relus encore (pourquoi pas déclamés ou appris par cœur ?), et avoir fait l'objet d'une appropriation personnelle et progressive, qui seule permet la familiarité nécessaire au traitement de n'importe quel sujet proposé. Au risque de nous répéter (mais c'est bien dans l'intérêt des candidat·e·s que nous le faisons) : une leçon ne s'élabore pas (seulement) à partir des connaissances que l'on a *sur* l'œuvre, mais aussi (et surtout) à partir de la maîtrise que l'on a pu acquérir *de* celle-ci tout au long de l'année de préparation.

Pour traiter de manière satisfaisante de « Heine et la tradition poétique », il fallait à la fois replacer Heine dans l'évolution de l'écriture poétique en Allemagne et interroger son rapport personnel aux différentes traditions poétiques qui l'ont précédé et dont il s'est nourri en s'en appropriant les ressorts (notamment auprès d'A. W. Schlegel) pour développer ensuite, sur ce terreau, son style propre. L'écueil principal de ce type de sujet, qui n'a pas toujours été totalement évité, était d'adopter une approche trop positiviste ou simplement descriptive en répertoriant toutes les influences ou allusions à d'autres poètes ou courants artistiques (le pétrarquisme, le *Sturm und Drang*, par exemple à travers l'utilisation de formes telles que la romance ou la ballade, le classicisme, le romantisme). Il fallait dépasser ce stade, évidemment utile, voire indispensable, pour s'interroger de manière plus synthétique sur la dimension finalement toujours productive de ce rapport aux traditions, que ce soit par assimilation, détournement, critique ou rejet. Le rapport au romantisme, dont Heine apparaît à la fois comme le dernier représentant et celui qui en illustre peut-être le mieux le dépassement, occupait évidemment une place de choix, mais ne devait pas occulter d'autres facettes de la question, notamment la prise en compte des aspects formels, car seule leur parfaite maîtrise permet leur dépassement ; on pouvait

évoquer ici à la fois les formes poétiques (genres, strophes) et les détails de la versification (mètres, rimes) : on pense à l'impertinence de certaines rimes, accentuée par l'introduction dans la poésie versifiée d'un registre de langue parfois très trivial (les célèbres « Größe / Klöße » ou « Fürsten / Würsten » de *Zur Beruhigung*, mais aussi « Verstand / Komödiant » dans *Heimkehr*, ou encore « Rotte / Gotte » des *Wanderratten*). Le seul sonnet extrait des *Fresko-Sonette an Christian S.* figurant dans l'anthologie au programme illustre, quant à lui, une tradition déjà ancienne et particulièrement exigeante (dont A. W. Schlegel fut justement l'un des artisans du renouveau), que Heine abandonnera certes rapidement, mais dont il donne à la fois l'exemple de sa grande maîtrise formelle et du jeu déjà distancié auquel il se livre par le décalage introduit entre *res* et *verba*.

Sur la « mise en scène de soi », le jury a malheureusement dû attribuer une note très basse à une prestation largement hors-sujet, conséquence d'une incompréhension manifeste de ce que recouvrait le terme de « mise en scène » qui impliquait au minimum de s'interroger sur les différentes modalités à travers lesquelles le moi (auto)biographique transparaît dans l'œuvre. Un moi mis en scène fait, par définition, l'objet d'une mise à distance : le sujet requérait donc de prendre en compte les stratégies d'écriture déployées par l'auteur ainsi que le jeu auquel il se livre entre moi empirique et moi lyrique. Le jury a toutefois pu se réjouir d'entendre sur cette question une prestation tout à fait convaincante, appuyée sur une connaissance fine des textes et un choix d'exemples pertinents – à commencer par *Sie erlischt*, dans lequel la métaphore théâtrale donne tout son sens à la notion de « mise en scène ». Habilement définie comme un jeu de masques ou de postures oscillant entre dissimulation, dévoilement et exhibition, la mise en scène de soi a été interrogée dans l'optique d'un jeu entre le dévoilement du moi empirique et les masques du moi lyrique, et envisagée dans son évolution à travers les différents stades de l'œuvre : plus on avance, plus les masques tombent, bien que le travail d'écriture soit, par la mise en mots, toujours aussi une mise en scène ou une prise de distance ; paradoxalement, cependant, le masque ou la posture dévoilent parfois autant qu'ils dissimulent.

Complémentaires, les sujets sur l'« exil » et les « images et représentations de l'Allemagne » dans le lyrisme de Heine pouvaient s'appuyer, au moins en partie, sur le même corpus d'exemples. Le premier, qui a donné lieu à une prestation honorable et une autre plus moyenne, invitait à s'interroger non seulement sur la manière dont l'exil est thématiqué (frontalement ou indirectement) dans l'œuvre de Heine, mais aussi sur ses répercussions dans l'évolution de son écriture poétique : pouvaient être pris en compte ici les grandes lignes de l'évolution de son discours sur l'Allemagne, la perspective comparatiste (France / Allemagne) et le rôle de médiateur endossé par l'auteur, l'enrichissement de l'écriture (dans les thématiques comme dans le ton) par la prise de distance, la question de la langue et du « *Selbstverständnis* » de Heine comme « poète allemand ». Au-delà de la dimension géographique, politique et humaine de l'exil parisien (exil « physique »), il pouvait être judicieux d'envisager aussi d'autres formes d'exil ressenties par Heine avant même qu'il ne quitte l'Allemagne (toutes les formes de marginalisation ou de « décalage » éprouvées par un poète qui ne se sent plus en phase avec son pays) ou lorsqu'il est cloué dans la « *Matratzengruft* », et d'analyser les différentes manifestations de ce sentiment : nostalgie, déracinement, radicalisation, élargissement du « champ de vision » ou au contraire retour à une certaine intériorité. S'intéresser à la vision que Heine peut

développer de l'Europe, pour surmonter en quelque sorte l'immédiateté négative résultant de la déception politique, de l'éloignement de la terre natale et de la distension des liens affectifs, est une idée intéressante dont le jury regrette seulement qu'elle ait été insuffisamment développée par la candidate qui l'a évoquée.

Faute d'une analyse suffisante du sujet et d'une réflexion sur les notions même d' « images » et de « représentations », les deux prestations sur l'« Allemagne » se sont révélées très décevantes : ne dépassant guère le stade des poncifs et du premier degré, elles n'ont au fond pas traité le sujet. Il convenait d'abord de se demander quelle(s) Allemagne(s) Heine évoque aux différents moments de son œuvre et par quels moyens : l'Allemagne romantique et ses clichés (le Rhin, le Moyen Âge, le chêne, le tilleul...), l'Allemagne étriquée et la figure du « deutscher Michel », celle des représentants de la Restauration et de la réaction (*Der Kaiser von China, Lobgesänge auf König Ludwig, Anno 1829*), celle de la révolution manquée de 1848, celle de la misère sociale (*Die Schlesischen Weber*), et d'envisager par exemple aussi les termes employés pour la désigner : *Heimat, Vaterland* ainsi que toutes les expressions de la « germanité ». Il fallait ensuite analyser de plus près les différents moyens mis en œuvre et les différentes tonalités adoptées par Heine : évocation directe, frontale, ou moyens plus subtils, nostalgie, critique, ironie, caricature, satire – pour tenter de répondre aux questions suivantes : quelle Allemagne, comment, pour dire quoi, à qui et dans quel but ?

Dans le cas d'une œuvre aussi fragmentée que peut l'être une anthologie poétique, les candidat-e-s auraient sans doute intérêt à mettre à profit toutes leurs lectures et relectures des textes afin de se constituer, pour chaque aspect pertinent (qu'il soit d'ordre thématique ou formel) un stock d'exemples précis qu'ils pourraient alors aisément mobiliser en fonction du sujet proposé.

Les relations entre l'Autriche et la Prusse de 1740 à 1815

Nombre de candidats interrogés sur cette question : 4

Moyenne : 6,25

Notes attribuées : 1 ; 5 ; 7 ; 12

Sujets :

- Réformes et absolutisme en Prusse et dans les territoires héréditaires des Habsbourg
- Confessions et politique en Prusse et dans les territoires héréditaires des Habsbourg

Seuls deux sujets de leçon ont été proposés cette année sur cette question au programme.

Quatre candidates seulement ont été interrogées sur ces sujets. Il est donc impossible de tirer de leurs prestations des enseignements statistiques. Nous renvoyons ici au rapport sur la composition écrite en langue allemande, qui est également consacré à cette question de civilisation, pour de plus amples explications sur les attentes du jury.

Les prestations les plus faibles pèchent par une connaissance très insuffisante de la période au programme et par une maîtrise lacunaire des concepts historiques couramment utilisés pour l'analyser. Ainsi, l'une des deux candidates qui devait faire une leçon sur « réforme et absolutisme » n'a pas suffisamment circonscrit le concept d'« absolutisme » ; bien qu'elle ait débuté son exposé en citant les définitions des divers dictionnaires mis à la disposition des candidat-e-s en salle de préparation, elle a employé ce concept de manière très extensive, sans en proposer une définition rigoureuse, si bien qu'elle a fait rentrer les phénomènes les plus divers dans la notion d'« absolutisme ». Nous rappelons ici que pour aborder l'épreuve de leçon dans de bonnes conditions, il faut se familiariser bien à l'avance avec les concepts clés utilisés pour analyser une période donnée.

Il fallait entendre ici par « absolutisme » une pratique du pouvoir personnelle centrée sur le souverain. (Rappelons ici le concept de « *Regierung aus dem Kabinett* », qui désigne le pouvoir personnel du souverain, pour qui les ministres ne sont que des exécutants.) L'association des concepts « absolutisme » et « réformes » invitait les candidat-e-s à réfléchir à la notion de « despotisme éclairé » (« *Aufgeklärter Absolutismus* »), c'est-à-dire à une pratique du pouvoir où le souverain cherche à moderniser son territoire en imposant des réformes par le haut, en se présentant souvent comme « premier serviteur de l'État » (comme c'était le cas de Frédéric II et de Joseph II).

Pour répondre à cette question, il était nécessaire de connaître les grandes réformes mises en œuvre en Prusse et en Autriche durant la période au programme. Il aurait été intéressant de les mettre en relation avec la philosophie des Lumières (abolition de la torture par Frédéric II, restriction de l'usage de la peine de mort par Joseph II, tolérance religieuse en Prusse et en Autriche). Le jury attendait des candidat-e-s qu'ils ou elles réfléchissent sur la chronologie de mise en place de ces réformes en Prusse-Brandebourg et dans les territoires héréditaires des Habsbourg. Y a-t-il simultanément ou décalage temporel ? Peut-on parler d'imitation ou d'émulation entre les deux puissances prépondérantes du Saint-Empire ?

Pour traiter le sujet de manière exhaustive, il était important de mettre en regard cette première vague de réformes avec les réformes adoptées pendant la période napoléoniennes : les « réformes prussiennes » des années 1807 à 1815 peuvent être considérées à la fois comme une tentative pour renouveler l'État prussien et pour corriger ses manquements après la catastrophe de Iéna et de Auerstedt (1806), et comme un prolongement tardif de la tradition de l'« absolutisme éclairé ».

Le sujet sur « confessions et politique » invitait à réfléchir sur la place des problématiques confessionnelles dans les relations austro-prussiennes. Tout comme le sujet de composition en langue allemande à l'écrit, il demandait une certaine connaissance des institutions et du fonctionnement du Saint-Empire après 1648. Il fallait réfléchir en particulier au rôle de la Prusse comme tête officieuse du *Corpus evangelicorum*. La meilleure présentation sur ce sujet a justement souligné dans l'attitude du roi Frédéric II une attitude paradoxale, marquée par une tolérance

religieuse à l'intérieur de ses États (notamment envers les catholiques) et par une tendance à la reconfessionnalisation à l'extérieur. En l'absence de datation précise, c'étaient les bornes chronologiques par défaut, rappelées dans l'en-tête du sujet, qui s'appliquaient (1740-1815). Il fallait donc aussi aborder la question confessionnelle durant la période napoléonienne, notamment la question de la sécularisation des biens de l'Église suite au recès d'Empire (*Reichsdeputationshauptschluss*), la disparition des principautés ecclésiastiques (à l'exception de Ratisbonne-Aschaffenburg), et le bouleversement des rapports de forces confessionnels que ces mesures entraînaient dans les dernières années d'existence du Saint-Empire.

Parmi les quatre candidates interrogées sur la question d'histoire, une note très faible s'explique par un niveau de connaissances très insuffisant et par un manque de culture générale : quel que soit le programme du concours, il convient d'avoir quelques notions d'histoire religieuse pour passer l'agrégation d'allemand. Il est indispensable de connaître au moins dans ses grandes lignes l'histoire de la Réforme et du protestantisme en Allemagne.

Une note élevée a été attribuée à une prestation tout à fait satisfaisante sur la problématique confessionnelle. Les deux autres exposés ont reçu une note moyenne.

Thomas Mann : *Frühe Erzählungen*

Nombre de candidats interrogés sur cette question : 8

Moyenne : 2,87

Notes attribuées : 1 ; 2 (x2) ; 3 (x3) ; 4 ; 5 ;

Sujets :

Tradition et nouveauté

Une esthétique de la modernité ?

Mort et création

Conservatisme et modernité

Sur cette question, nous renvoyons au rapport de la leçon française de l'année 2017. Mais force est de constater que les candidat-e-s n'ont pas su tirer bénéfice de sujets relativement attendus et n'offrant somme toute que peu de difficultés ; il s'agissait dans la majeure partie des cas de replacer l'auteur dans une généalogie littéraire, de mettre en œuvre ses connaissances sur le « genre » utilisé et son évolution diachronique par exemple, mais aussi utiliser sa culture de germaniste pour replacer les nouvelles de jeunesse de Thomas Mann dans un contexte plus large. Un minimum d'informations précises, qui ne soient pas seulement des faits tirés d'un cours, concernant des notions clés du cadre esthétique au sens large, doit être maîtrisé à ce niveau de qualification afin de comprendre les enjeux de l'écriture de l'auteur, et même si la notion d'intertextualité est pour Thomas Mann et son

processus d'écriture plus que pertinente, il faut être capable d'explicitier le phénomène, en montrer l'importance et les conséquences tant dans le texte lui-même que sur les lecteurs : une liste de noms ne suffit pas à rendre compte de la complexité du phénomène, il est nécessaire d'en montrer les rouages lorsque cela se révèle judicieux pour l'analyse proposée.

Comme l'année précédente, et malgré les remarques faites dans le dernier rapport, les candidat-e-s n'ont pas tenu compte du fait qu'un texte en prose est une œuvre littéraire qui ne se résume ni à la diégèse seule ni à la liste de thèmes – ou motifs – présents dans les nouvelles au programme : un texte littéraire est avant tout une construction, un agencement opéré avec certains moyens, rhétoriques notamment. Les mots et/ou tournures de phrases employés, les métaphores utilisées, la structuration du récit, la question de l'énonciation, par exemple, sont le fruit d'un travail conscient de l'auteur avec la matière verbale qui rend son texte unique. C'est pourquoi le jury recommande aux candidat-e-s de voir, ou revoir, les notions fondamentales de narratologie, de rhétorique, les figures stylistiques afin d'enrichir les interprétations proposées. D'autre part les candidat-e-s ont trop souvent considéré les différentes nouvelles de Thomas Mann hors de leur réalisation diachronique : Thomas Mann n'écrit pas en 1893 comme il le fait en 1912, son style, ses idées, ses préoccupations changent, et même s'il s'agit d'un recueil de nouvelles, le facteur temps ne pouvait pas être ignoré afin de dégager des constantes, des évolutions, des changements, voire des ruptures dans l'écriture mannienne, quitte à se poser la question de la pertinence d'un recueil de nouvelles alors que celles-ci ont été écrites parallèlement à des romans de facture plus longue.

Le sujet « tradition et nouveauté » exigeait certes de réfléchir au sens des deux mots coordonnés, mais cela ne suffisait pas pour construire une problématique ; de quelle manière Thomas Mann s'approprie-t-il la tradition dont éventuellement il se réclame et selon quels critères ? En quoi les nouvelles en portent-elles la trace par un travail artistique conscient à travers les modalités de l'écriture ? De quelle tradition peut-il être question (forme du récit, questions reprises mais aussi modifiées, langue utilisée, images, métaphores, personnages repris d'un fonds commun, etc.) et qu'en fait Thomas Mann ? La forme des nouvelles joue-t-elle un rôle particulier dans sa carrière et l'opposition, ou la complémentarité, par rapport à la forme romanesque longue est-elle pertinente pour la question de l'ancrage de l'auteur dans une tradition particulière ? Les nouvelles sont-elles, par exemple, à considérer comme des textes emblématiques d'une forme volontairement appliquée comme telle par Thomas Mann ou bien comme une pratique marginale, voire des galops d'essai avant les ou à côté des « grands » romans ? Cette forme d'écriture n'est intéressante que si on la met en parallèle avec les autres projets de l'auteur que sont à la même époque *Buddenbrooks* ou *Königliche Hoheit*. Proposer certaines nouvelles comme des étapes marquantes dans l'évolution de Thomas Mann était en soi une fort bonne idée, mais il fallait alors pouvoir démontrer cette évolution – et non pas en rester au niveau d'un postulat général réduit à un truisme – et en expliquer non seulement les raisons (autres que biographiques) mais aussi les effets produits sur les lecteurs. Qui dit tradition, dit aussi un certain rapport au passé, à d'autres auteurs, considérés soit comme modèles, soit au contraire comme devant être dépassés. Dans les nouvelles elles-mêmes, certains personnages se posent la question de leur ancrage dans une tradition, ainsi Aschenbach qui s'interroge à mots couverts sur une éventuelle réactivation de la tradition grecque pédérastique qui fait du jeune élu le représentant

de la beauté sur terre. La nouveauté quant à elle devait être précisée par les candidat-e-s : le jury était très ouvert sur la question, encore fallait-il que soit explicité ce que les candidat-e-s entendaient par le terme et que celui-ci n'ait pas pour conséquence une restriction abusive du sujet : y a-t-il rupture, affirmation d'une originalité par Thomas Mann, et dans ce cas de quelle manière se fait-elle jour ? Cette opposition est-elle frontale ou s'effectue-t-elle de manière plus subtile, voire déguisée par les moyens mis en œuvre par l'auteur ? Enfin, le jury fera remarquer que les candidat-e-s doivent veiller à la pertinence de ce qu'ils affirment : déclarer que « Thomas Mann est classique dans la forme de la nouvelle puisque par exemple dans *La mort à Venise*, il opère en 5 actes (!) » ne peut que plonger le jury dans la perplexité si le/la candidat-e en reste-là et ne peut élaborer plus avant sa pensée.

La question de savoir si les nouvelles de jeunesse peuvent-être analysées comme s'inscrivant dans « une esthétique de la modernité » était bien une question, or les deux candidat-e-s l'ont prise comme une affirmation et ne se sont donc pas interrogés sur le positionnement de Thomas Mann face à une « esthétique de la modernité », à un moment où, dans la sphère de culture allemande, ce sujet fait débat, notamment à Vienne avec Hofmannsthal, Schnitzler, Beer-Hofmann, Peter Altenberg et, dans leur sillage, Stefan Zweig qui cherchent à se démarquer de leurs confrères de l'Empire allemand. Hermann Bahr n'écrivait-il pas rétrospectivement dans *Selbstbildnis* : « Sedan, Bismarck, Richard Wagner hatten sie, da draußen. Und was hatten wir » ? Thomas Mann se pose-t-il consciemment la question de la modernité de son écriture et celle-ci en porte-t-elle les traces ? Si l'on caractérise la modernité, en général et en littérature en particulier, par son goût pour l'individu(e) et le subjectif, par la crise du moi, de l'identité, du langage et par la subjectivité, l'introspection, l'intérêt pour la psychologie, les états d'âme, tous ces éléments devenus emblématiques se retrouvent-ils dans les nouvelles de jeunesse de Thomas Mann, et quelles inflexions leur fait-il subir, ou plus exactement, de quelle manière s'approprie-t-il ces données ? Si les candidat-e-s se sont bien interrogé-e-s sur la modernité de la forme (affirmée mais non démontrée à l'aide du texte), ils se sont trop souvent cantonné-e-s à la modernité des thèmes sans se poser la question de l'écriture, c'est-à-dire sans tenir compte de la matière des mots – on sait le temps que Thomas Mann passait à écrire, modifier, réécrire son texte : cela aurait dû mettre les candidat-e-s sur la piste de la question esthétique (la beauté de l'écriture et non seulement de la forme novellistique). Dans cette esthétique de la modernité, la mise en scène du narrateur qui travaille sur la matière du verbe (*Schwere Stunde* notamment) pouvait par exemple fournir une clé d'entrée dans le sujet, mais elle n'était pas la seule. La réflexivité sur l'écriture et ses différentes facettes, l'auto-réflexivité de l'auteur, le jeu avec les différentes possibilités offertes par les perspectives narratives, tout cela pouvait contribuer à nourrir la réflexion sur les rapports de Thomas Mann à une esthétique de la modernité, qu'il l'accepte, la pratique, ou bien même la rejette dans certains cas.

Le sujet « Mort et création » pouvait partir de l'omniprésence de la mort chez Thomas Mann en tant que questionnement tant des narrateurs que des personnages, mais en quoi ce fait brutal est-il un moteur, voire un frein à la création – artistique ou autre, car ici il s'agissait dans la question de la « création » sans autre qualification (afin de ne pas réduire précisément le sujet à la question de la création artistique uniquement) : ainsi parler de Gabriele Klöterjahn qui enfante un nourrisson et finit par mourir soulève directement la question du rapport entre créer, donner la

vie et mourir, sans pour autant que la seule création artistique soit centrale – il s'agit bien plus dans le cas de Gabrielle d'une question de pratique musicale que de création artistique à proprement parler. Le jury a regretté que les candidat·e·s aient d'emblée limité la question posée à un autre sujet que celui qui était donné, la réduisant ainsi visiblement à un aspect abordé soit dans un cours soit dans un devoir de préparation (par exemple « artiste et bourgeois »). La création pouvait également être abordée sous l'aspect de la mise en scène de soi, la création par certains personnages d'une identité autre que celle d'origine, et qui signifie donc la mort de ce qui existait auparavant.

Le sujet « conservatisme et modernité » a été malheureusement interprété comme simplement « déclin et mort » ; les sources d'inspiration que sont Nietzsche et Schopenhauer ont bien été mentionnées et expliquées mais sans montrer en quoi ils sont modernes et surtout par rapport à qui (attention : *apollonien et *dionysique sont des notions inconnues tant du dictionnaire que du jury). Les candidat·e·s ont considéré l'intertextualité propre aux textes de Thomas Mann comme un phénomène moderne alors que cette pratique est aussi ancienne que la littérature elle-même, Affirmer également que parce que l'écriture de Thomas Mann comporte « plus de métaphores [elle est] donc plus moderne » semble relever d'une incompréhension majeure du fait d'écriture de l'auteur. Les aspects de la forme et de la langue ont été trop rapidement réduits aux leitmotifs, aux noms et à la bipolarité nord-sud. Ce sujet ressemblait assez au premier proposé, mais s'en distinguait par une connotation « politique » impliquant un besoin, un désir de ne pas perdre quelque chose : la question était donc de savoir dans quelle mesure les nouvelles de Thomas Mann, tant par la forme que par leur écriture, tentaient de conserver, préserver quelque chose d'existant ou postulé comme ayant une valeur telle : ainsi la forme utilisée par l'auteur est-elle à comprendre comme un ancrage dans un contexte bien précis qu'il tente de défendre face aux assauts d'un monde moderne (voir plus haut les remarques sur la modernité) ou bien apparaît-elle comme le lieu d'une négociation entre une tendance conservatrice et une tendance moderne ? Comme les candidat·e·s l'ont affirmé, Thomas Mann emprunte de nombreuses idées ou pensées à Schopenhauer ou Nietzsche, mais en quoi celles-ci sont-elles à interpréter comme appartenant à la modernité ou traduisant une rupture avec un conservatisme philosophique et/ou littéraire ? Les nouvelles de jeunesse de Thomas Mann sont ainsi la manifestation d'une stratégie de positionnement de l'auteur dans le champ littéraire de son époque et le lieu d'une négociation entre des tendances conservatrices et modernes de leur contexte d'apparition. De même, le style de Thomas Mann, que d'aucuns qualifient de classique, est-il comparable à celui d'autres auteurs de son époque identifiés comme conservateurs par lui-même mais aussi par la société ?

Max Stirner, *Der Einzige und sein Eigentum*

Nombre de candidats interrogés sur cette question : 6

Moyenne : 8,5

Notes attribuées : 2 ; 5 ; 6 ; 11 ; 13 ; 14

Sujets :

- Moi et liberté
- Propriété et combat
- Le protestantisme et le Moi

Le premier sujet (« Moi et liberté ») posait deux termes de la plus grande importance pour la pensée de Max Stirner (« Fanatismus der Freiheit »), mais surtout leur articulation : le but de Stirner est bien de proposer un *vade mecum* de la conquête de la liberté du Moi, mais comment propose-t-il d'y parvenir, quelles en sont les modalités et quels résultats peut-il / peut-on en attendre ? Il existe certes dans l'État au sein duquel évolue Stirner des libertés institutionnelles (des illusions – *Traüme*, *Spuke* – comme ils les nomme), certaines garanties par l'État de droit, mais qui sont analysées selon lui comme des outils à la discrétion de ce même État pour assujettir le Moi ; il en va de même des concepts traditionnellement et philosophiquement utilisés pour exprimer cette liberté vers laquelle le Moi tend (« *Der Eigene ist der geborene Freie, der Freie von Haus aus; der Freie dagegen nur der Freiheitssüchtige, der Träumer und Schwärmer.* » (p. 181)), or ces libertés – au pluriel – sont accordées de l'extérieur, octroyées au Moi (p. 184). Selon Stirner, le Moi doit conquérir sa liberté par lui-même, son action et sa réflexion. Dès lors, la liberté est-elle à considérer comme une illusion ? C'est pourquoi il demande à l'homme d'établir des notions, catégories – *Ich, Individuum, Person, Eigner, Einziger* – qui sont, lorsqu'elles existent, à (re)définir. Ainsi les formes de « sacralité » - *Religion, Familie, Vaterland, Nation, Staat, Wahrheit, Recht, Freiheit*, etc. – qui sont habituellement considérées comme des forces intégratives et à l'origine du sentiment de communauté, ne font qu'asservir le Moi en ce qu'il est prêt à se sacrifier pour elles. Les termes utilisés par Stirner – *Selbstbefreiung vs. Emanzipation* par exemple – ne sont pas aléatoires, mais sont la trace du cheminement de la pensée stirnérienne qui tente de se dégager de la gangue de la philosophie traditionnelle, et plus particulièrement hégélienne qui instaure le règne de l'« Esprit ». Stirner ne s'insère pas dans la perspective téléologique hégélienne, pour lui le Moi s'est perdu dans ces libertés « illusoires », il doit se retrouver. Il s'agit d'autre part également d'une question économique : quels sont les moyens dont peut disposer le Moi pour atteindre cette liberté de soi et comment en dispose-t-il ? Qu'en est-il alors de l'écriture de Stirner : ne s'agit-il pas du dilemme fondamental de cet auteur de devoir utiliser une langue, des tournures rhétoriques qui contraignent le Moi dans sa quête pour sa liberté du fait des déterminations philosophiques de ces mêmes notions ? Et par conséquent trouve-t-on la trace de cette lutte du Moi dans le texte lui-même, dans la recherche de « concepts » nouveaux, dans la tentative de redonner aux mots existants un sens nouveau (jeux entre les mots d'origine latine et/ou allemande, *Pressefreiheit* opposé à *Preßfurchheit* par exemple) afin de donner au Moi accès à une certaine forme de liberté, notamment dans ses relations avec les autres Moi (l'amour ; *Verein vs. Gesellschaft*) ? Cette problématique est également ce qui rend la lecture du texte de Stirner à la fois difficile et productive dans cette réflexion sur l'accession du Moi à « sa » liberté.

Le titre de l'ouvrage de Stirner appelait d'emblée à s'interroger sur la question de la propriété et du sens à lui donner (« Propriété et combat ») – pour parodier la célèbre phrase de Proudhon, on pourrait affirmer selon Stirner que « la propriété, c'est le vol » en ce sens que s'approprier soi-même est un combat qui relève du vol « positif », l'Unique se servant, pas seulement au sens économique, de ce qu'il trouve autour de lui et chez les autres pour atteindre le plein développement de ses facultés. Stirner ne déclare-t-il pas : « Ich bin aber weder der Champion eines Gedankens, noch der des Denkens ; denn "Ich", von dem Ich ausgehe, bin weder ein Gedanke, noch bestehe Ich im Denken. An Mir, dem Unnennbaren, zersplittert das Reich der Gedanken, des Denkens und des Geistes. » (p. 164) ? Le processus du combat et ses modalités sont nécessaires à la propriété, à l'appropriation par le Moi de soi-même comme la structure de l'œuvre elle-même en porte la trace : la première partie dans laquelle Stirner règle ses comptes avec la tradition (combat avec les concepts envisagés comme carcans, asservissement) et fait table rase du passé avant de passer à une seconde, plus constructive, mais où malgré tout le combat contre la pensée libérale et radicale lui fait souvent perdre le fil de son argumentation ; la seconde partie de l'ouvrage montre l'avènement de l'Égoïste, de l'Unique dans son combat contre la domination de la critique et son impuissance, la reconquête de son autonomie : il semblerait que Stirner éprouve une jubilation certaine dans son combat contre ces systèmes de pensée (voir par exemple p. 379), il s'agit d'un combat contre tout ce qui est étranger au Moi. Il faut, comme il le dit, « se déshabiller, se mettre nu » afin de s'emparer de son monde. Dans le même registre, la langue est envisagée comme un instrument, voire l'instrument par excellence pour s'approprier son Moi en déformant le sens de certains termes ou expressions (il y a lutte avec et dans la langue : la graphie, le vocabulaire (*meine Gewalt, meine Macht* ; les jeux de mots entre « setzen » et « voraussetzen » par exemple), et la syntaxe le reflètent à de nombreux endroits). Le combat est aussi ce qui traduit la nécessité d'un rapport particulier avec les autres pour parvenir à la propriété en ce que l'Unique « prend » ce dont il a besoin (un certain utilitarisme), en ce que les liens avec les autres l'éloignent de lui-même : il doit apprendre à être seul. Les désirs font aussi l'objet d'un combat pour les dominer ; ce combat suppose ainsi une violence nécessaire (« Eroberung meiner Freiheit durch Gewalt », p. 183 ou Ich suche Mir eine List oder Gewalt aus, um zu drucken – die Druckerlaubnis hole Ich Mir nur von – *Mir und meiner Kraft.* » (p. 316)) afin de dépasser la scission du Moi et retrouver une unité qui est, philosophiquement et matériellement, bien concrète, quelles qu'en soient finalement les limitations.

Pour le sujet « Le protestantisme et le Moi », les candidat-e-s ont effectué une bonne présentation des trois « âges » de l'humanité selon Stirner, mais les exposés ont été marqués par une absence de problématisation ainsi que des confusions de dates mais aussi de termes (« l'époque de Stirner s'oppose au catholicisme », « Stirner passe de la chrétienté vers l'Aufklärung » par exemple) ; le protestantisme transforme effectivement le « mondain » en quelque chose de sacré, selon Stirner, en ce qu'il fait de la soumission à des entités générales abstraites un asservissement plus grand sur les esprits qui limite leur liberté de penser. Débuter l'exposé par l'opposition Stirner/Hegel (affirmation du Moi vs. affirmation de l'Esprit) aurait pu être intéressant, mais il fallait l'explicitier, étant donné que le sujet portait sur le protestantisme et non sur les relations entre la philosophie de Stirner et celle de

Hegel (sauf à considérer éventuellement que Hegel est un représentant du protestantisme, mais dans ce cas-là il faut l'indiquer précisément et dire pourquoi, et tenir compte de la temporalité des deux conceptions) ; l'homme, selon Stirner, se transforme en police de soi-même par l'intériorisation de la foi dans le protestantisme, et là est le point nodal de la critique stirnérienne en ce que le protestantisme établit un enfermement du Moi dont il n'y a plus aucune issue possible ; les limites du renouvellement feuerbachien ont été mentionnées en ce que celui-ci oublie, selon Stirner, le moi concret, mais le point a été insuffisamment développé pour présenter la complexité de la réflexion stirnérienne. La critique émise par Stirner contre le refus de la sensualité par le protestantisme, avec comme corollaire son mépris pour le monde et la dépossession de l'individu, a été également insuffisamment élaborée.

Option A, littérature : Le théâtre documentaire en Allemagne après 1945

Nombre de candidats interrogés : 9

Moyenne : 11,33

Notes : 03 ; 06 ; 08 ; 12 ; 12 ; 13 ; 15 ; 16 ; 17.

Sujets :

- Le spectateur dans le théâtre documentaire après 1945
- Matériau documentaire et esthétique théâtrale dans le théâtre documentaire après 1945
- Le théâtre documentaire après 1945 : une écriture de l'indicible ?
- Les paratextes dans le théâtre documentaire après 1945

Comme l'an passé, l'option littérature a attiré un nombre de candidat-e-s sensiblement inférieur à celles/ceux de l'option civilisation, bien que l'on puisse se réjouir que malgré un nombre d'admissibles en baisse, celui des candidat-e-s interrogé-e-s sur cette option soit resté relativement stable (9 cette année contre 10 en 2017). Leur proportion parmi les admissibles est donc en hausse (15% contre 10%), de même que la moyenne obtenue (11,33 en 2018 ; 9,1 en 2017) – ce dont on ne peut évidemment que se féliciter.

La note la plus basse s'explique par un manque de préparation et de connaissances précises des textes dramatiques, qui n'a pas permis au/à la candidat-e d'être en mesure de traiter véritablement le sujet proposé. Le jury souhaite rappeler ici que même si elle n'intervient qu'à l'oral, la question d'option (comme toutes les autres) se prépare bien en amont des épreuves d'admission, puisque c'est la seule question sur laquelle les candidat-e-s sont sûr-e-s d'être interrogé-e-s. Des notes moyennes ont été attribuées à des candidat-e-s dont les connaissances, à la fois des textes, du contexte et des enjeux étaient plus solides, mais qui n'ont généralement pas suffisamment su les rapporter au sujet traité ou qui n'ont pas compris celui-ci de manière suffisamment précise. C'est le cas, par exemple, du sujet sur « le spectateur », confondu par l'un-e des candidat-e-s avec l'ensemble des acteurs de la réception (spectateurs, mais aussi lecteurs ou plus largement, l'opinion publique) alors que le sujet portait bien sur le *spectateur* de la *représentation*, ce qui impliquait

d'accorder une part importante de son attention aux questions de mise en scène. En dehors du cas particulier du « Lesedrama » (que l'on pouvait évidemment faire intervenir ici pour *Der Stellvertreter* de Hochhuth), le théâtre est fondamentalement fait pour être joué, c'est-à-dire « vu » et « entendu », comme l'a justement souligné l'un-e des candidat-e-s. De même, certain-e-s candidat-e-s disposant de connaissances parfois fines et précises, dont l'utilisation était parfaitement judicieuse, n'ont pas toujours su les articuler de manière pertinente : c'est le cas des textes théoriques – prises de position des auteurs, par exemple les *Notizen* de Peter Weiss, ou des metteurs en scène – dont le rapport aux textes dramatiques et à la réalisation théâtrale, c'est-à-dire l'application pratique, est souvent resté-e insuffisamment exploré-e. Ce qui fait une bonne leçon, ce n'est pas seulement une somme de connaissances juxtaposées, si pertinentes soient-elles, c'est aussi la capacité dont fait preuve le/la candidat-e à relier les éléments de différente nature avec lesquels il/elle s'est familiarisé-e durant l'année de préparation. Il ne s'agit pas seulement d'accumuler, mais aussi de trier, de classer, d'ordonner, de hiérarchiser, de relier entre elles les connaissances acquises.

Malgré ces quelques réserves, dont certaines ne concernent d'ailleurs qu'un petit nombre de candidat-e-s, le jury a eu le plaisir d'entendre de très bons exposés, appuyés sur une meilleure connaissance des textes que cela n'avait été le cas lors de la session 2017 : nous avons été sensibles aux efforts de plusieurs candidat-e-s pour citer d'autres pièces que les trois « incontournables » (*Die Ermittlung* de P. Weiss, *In der Sache J. R. Oppenheimer* de H. Kipphardt et *Der Stellvertreter* de R. Hochhuth) et aux connaissances précises, et non plus seulement de seconde main, dont ils/elles semblaient disposer pour des textes moins connus (*Viet-Nam-Diskurs*, *Gesang vom lusitanischen Popanz* de P. Weiss, *Joel Brand* de Kipphardt, *Das Verhör von Habana* de H.M. Enzensberger).

Le sujet sur « le spectateur », qui pouvait présenter quelques points communs avec celui sur « les paratextes », invitait à prendre en compte la dimension de « spectacle vivant » des pièces du théâtre documentaire et à s'interroger, à partir et au-delà des aspects de fond évoqués dans les textes, sur ce qui est spécifiquement demandé au spectateur et qui ne le serait pas – ou pas de la même manière – au simple lecteur, mais tout autant aussi à ce qui peut échapper au spectateur et ne serait accessible qu'au lecteur : les grandes didascalies de Hochhuth, par exemple, dont seule une infime partie peut être portée à la scène. Les candidat-e-s ont judicieusement évoqué la nature plurielle des spectateurs visés selon les lieux et les modes de représentation (scène ou télévision, pour Kipphardt, représentation en dehors des scènes traditionnelles ou lectures publiques sans mise en scène, pour Peter Weiss), envisageant les différents modes d'action sur le spectateur (l'émotion, le symbolisme, le didactisme...) liés aux différentes dramaturgies mises en œuvre (théâtre de l'illusion ou théâtre épique, la question du 4^e mur, l'opposition entre dramaturgies « décousues » et dramaturgie classique), qui toutes sollicitent le spectateur mais d'une manière différente. Le jury a également entendu de très bonnes remarques sur la place physique du/des spectateur(s), notamment dans les pièces mettant en scène des procès et permettant au public d'endosser plusieurs rôles.

Pour les autres sujets, l'un portait sur l'intégration du matériau documentaire à une écriture destinée à la scène, et requérait donc de s'interroger sur les moyens, les

objectifs mais aussi les limites des différents procédés adoptés. Celui qui invitait les candidat·e·s à envisager le théâtre documentaire comme une « écriture de l'indicible » (ou à réfuter cette thèse) nécessitait de se demander d'abord ce qui est indicible et pourquoi : ce que l'on ne *peut* pas ou que l'on ne *veut* pas *dire*, mais aussi ce que l'on ne veut pas ou que l'on ne peut pas *entendre*, parce que c'est trop douloureux, trop pénible, trop humiliant ou trop culpabilisant, ou trop horrible pour que les mots suffisent à rendre compte de l'inconcevable. Il fallait ensuite questionner les moyens déployés par les *auteurs* pour contourner ou tenter de résoudre ces difficultés, rendre audible ce qui ne l'était pas ou porter la parole là où elle n'était pas destinée à être entendue. Sur ces deux sujets, le jury a pu entendre quelques prestations tout à fait satisfaisantes, notamment sur l'indicible.

Ce sont toutefois les « paratextes » qui semblent avoir le plus inspiré les candidat·e·s, puisque ce sont eux qui leur ont valu deux des trois meilleures notes. La question portait essentiellement sur leur fonction et invitait à prendre en considération des aspects aussi divers que la destination de ces pièces (la part de la représentation et celle de la lecture, dans une temporalité éventuellement différée), les stratégies d'auteur et la part active laissée aux metteurs en scène ou encore la réception. Par paratextes, on entendait d'abord les didascalies, depuis la parcimonie – significative – dont fait preuve Peter Weiss dans *Die Ermittlung* jusqu'à la démesure de Hochhuth dans *Der Stellvertreter*, où elles finissent par former une strate textuelle à part entière, voire un lieu de débat ; mais aussi plus largement tous les éléments textuels constitutifs de l'œuvre en dehors du texte dramatique (titres, listes de personnages, péritextes contemporains, par exemples les prises de position des auteurs ou des metteurs en scène, documents annexes...). Peut-être aurait-il fallu veiller davantage encore, dans les très bonnes prestations qu'il a été donné au jury d'entendre, à distinguer ce qui était envisagé comme consubstantiel à l'œuvre dès sa genèse et dans son existence d'œuvre pour la scène de ce qui devait l'accompagner d'un peu plus loin dans ce même moment historique et, à un autre niveau cette fois-ci, des éléments, contemporains ou non, qui accompagnent les œuvres dans leurs éditions actuelles : il y a là une différence de nature que le souci d'exhaustivité dont ont fait preuve certain·e·s candidat·e·s a peut-être parfois un peu trop estompée.

Pour finir, le jury dit le plaisir qu'il a eu à voir que de nombreux candidats avaient choisi cette option non par défaut, mais réellement par goût.

Option B, civilisation : Berlin, histoire d'une ville (1957-1994)

Nombre de candidats interrogés sur cette question : 22

Moyenne : 7/20

Sujets :

- La question du logement à Berlin
- Transports et mobilités à Berlin
- Culture matérielle et consommation à Berlin

- Les musées à Berlin
- Le patrimoine urbain à Berlin
- La politique commémorative et la mémoire du passé à Berlin
- Américanisation et soviétisation des modes de vie à Berlin
- Précarité et marginalités sociales à Berlin
- Les visites officielles de chefs d'États étrangers à Berlin Ouest et Berlin Est
- Berlin et les puissances occupantes
- Les bourgmestres-gouverneurs de Berlin Ouest (1957-1990)

Sur cette question, nous renvoyons au rapport de la leçon française de l'année 2017.

Comme annoncé dans le dernier rapport, le jury a proposé cette année des sujets d'histoire sociale et culturelle à côté des sujets plus classiques d'histoire politique et diplomatique. Dans l'ensemble, les prestations sont de meilleur niveau que celles que nous avons pu entendre l'an passé. Nous avons ainsi pu assister à de bonnes, voire à de très bonnes présentations sur des sujets qui n'étaient pas évidents au premier abord, notamment sur « transports et mobilités » (une question en apparence très technique et rébarbative, mais du plus haut intérêt pour une ville divisée comme Berlin, où la liberté de mouvement était gravement entravée, voire rendue impossible, jusqu'à la réunification de la ville et de l'Allemagne) et sur « précarités et marginalités sociales ».

Le nombre important de personnes qui ont choisi l'option civilisation sur les deux années, l'impératif de renouvellement systématique des sujets, la nécessité de maintenir l'équité entre les candidat-e-s en donnant des sujets de difficulté analogue et en ne proposant pas des sujets déjà traités de manière spécifique par les ouvrages disponibles en salle de préparation : toutes ces contraintes ont poussé le jury à poser des questions peut-être moins attendues que celles de la session précédente.

Lorsque les candidat-e-s sont dérouté-e-s par une question inattendue, nous les invitons à ne pas paniquer, mais à mobiliser toutes leurs connaissances en lien avec la question posée. La question « les visites de chefs d'États étrangers à Berlin Est et Berlin Ouest », par exemple, est à première vue difficile. Mais si on y réfléchit à deux fois, on peut retrouver rapidement des visites officielles qui ont défrayé la chronique : celle de Kennedy à Berlin Ouest (1963) ; celle du Shah d'Iran à Berlin Ouest (1967) ; celle de George Bush à Berlin Ouest (1987) ; celle de Mitterrand à Berlin Est (1989). À Berlin Est, les visites de chefs d'États étrangers se limitent aux pays du bloc soviétique jusqu'à l'abandon par la RFA de la doctrine « Hallstein ». Mentionner ces quelques exemples de visites officielles était largement suffisant pour obtenir une bonne note, et l'une des personnes qui sont tombées sur ce sujet s'en est d'ailleurs très honorablement sortie. Pour satisfaire pleinement les attentes du jury, il convenait toutefois d'aller au-delà d'une simple énumération de quelques visites officielles pour poser des questions plus générales : pourquoi les autorités de RFA conduisent-elles les chefs d'États étrangers à Berlin Ouest, que cherchent-elles à démontrer par cet acte politique ? Y a-t-il une scénographie, une symbolique de la visite ? Et qu'en est-

il de Berlin Est ? Y a-t-il des points communs, des différences ? Le « pèlerinage » au Mur de Berlin fait-il partie du rituel dans les deux parties de la ville ?

La question des bourgmestres gouverneurs pouvait sembler également très pointue, mais les personnes qui avaient suffisamment préparé la question pouvaient aisément retrouver les noms de deux maires de Berlin Ouest qui eurent aussi un « destin politique » au niveau fédéral : Willy Brandt et Richard von Weizsäcker. À partir de là, une réflexion pouvait s'engager sur le rôle politique des bourgmestres gouverneurs de Berlin Ouest vis-à-vis de la RFA : quelles étaient les relations entre Brandt et le chancelier Adenauer, en particulier au moment de la visite de Kennedy (1963) ? La politique municipale a-t-elle servi de « laboratoire » à Brandt pour sa future *Ostpolitik* ? Pourquoi le SPD et la CDU ont-ils choisi à plusieurs reprises des personnalités d'envergure nationale comme candidats à la mairie (mentionnons ici le nom de Hans-Jochen Vogel à côté des deux autres précédemment cités). Peut-on constater une « normalisation », c'est-à-dire une « municipalisation », dans l'action des maires de Berlin Ouest après la signature du traité fondamental (*Grundlagenvertrag*) de 1972 ?

Les notes faibles ou très faibles s'expliquent par des contresens manifestes sur les termes des sujets. Ainsi, le sujet « culture matérielle et consommation » invitait davantage à s'interroger sur la pénurie de papier toilette en RDA plutôt qu'à déployer ses connaissances sur le théâtre, le cinéma, la littérature et le *Bitterfelder Weg*. Il fallait présenter les habitudes et les écarts de consommation dans les deux parties de la ville, expliquer les stratégies d'approvisionnement à Berlin-Est et Berlin-Ouest avant la construction du Mur, les modalités de circulation des produits après 1961 (*Intershops, Westpaket...*). Il était également recommandé de mentionner quelques produits emblématiques (suivant la période considérée, il peut s'agir de bas en nylon ou d'appareils électroménagers). Il était aussi indiqué de citer quelques chiffres, même approximatifs, par exemple de la proportion de foyers à Berlin Est et Ouest qui avaient accès à la voiture individuelle ou au téléviseur.

D'autres notes basses s'expliquent par des erreurs historiques relativement importantes. Ainsi, une candidate, dont la prestation était par ailleurs honorable, a vu sa note minorée parce qu'elle était incapable de préciser le parti politique du chancelier Adenauer. Une autre personne a déclaré que Adenauer avait été maire de Berlin.

Le jury souhaite mettre en garde les futur-e-s candidat-e-s contre une adoption non critique de mots d'ordre politiques. À propos de la « question du logement » à Berlin, il est impossible d'affirmer de but en blanc que les classes sociales étaient abolies à Berlin Est (et en RDA) et que toutes les couches de la société se côtoyaient harmonieusement à Marzahn. En revanche, les examinateurs et examinatrices attendaient quelques remarques précises sur les procédures d'attribution des logements à Berlin Est et en RDA, sur la part de logements publics et privés sur le « marché » du logement dans cette partie de la ville, sur le niveau des loyers, etc. Ils et elles souhaitaient également avoir des informations sur l'action de la Treuhand-Gesellschaft dans le domaine du logement à Berlin-Est après la réunification. Il fallait aussi aborder la question de la crise du logement à Berlin Ouest et mentionner les grands ensembles (Gropius-Stadt, Märkisches Viertel, etc.)

Le jury a eu le plaisir d'entendre des prestations très honorables, voire très bonnes, sur certains de ces sujets (sur la politique de commémoration du passé, sur les

puissances occupantes à Berlin, sur la question du transport, sur les précarités et les marginalités sociales, notamment).

EXPOSE EN LANGUE FRANÇAISE – OPTION LINGUISTIQUE

Rapport présenté par Antoine Aufray, Martine Dalmas et Günter Schmale

Répartition des notes

18	1
17	2
14	1
13,5	1
13	2
12	2
9	2
08,5	1
08	2
07	2
06,5	1
06	1
05	6
04,5	1
04	1
03	4
02,5	1
02	1
01	1

Nombre de candidat-e-s interrogé-e-s : 33, moyenne de l'épreuve : 7,71.

(2017 : 26 candidat-e-s. Moyenne de l'épreuve 7,88/20. 2016 : 36 candidat-e-s. Moyenne : 08,15/20)

Le jury de la leçon d'option linguistique a entendu cette année 33 candidat-e-s, soit 7 de plus que l'an dernier. Il a pu se réjouir d'entendre quelques exposés de bonne facture, présentés par des candidat-e-s maîtrisant les concepts et les problématiques du sujet, ainsi que les techniques de la leçon, qui suppose de faire des choix dans les nombreuses occurrences à traiter pour retenir celles qui permettent de faire une présentation la plus ample possible de la question traitée, par type, sans négliger d'analyser les particularités remarquables offertes par le texte. Il ne peut cependant

que regretter qu'un grand nombre d'exposés aient montré des faiblesses, que ce soit au niveau de la maîtrise du temps ou des outils d'analyse et de description linguistique. L'écart entre les premières notes attestant d'un niveau solide sur le sujet et les premières notes les plus basses est également frappant dans le cas d'un sujet présent pour la deuxième année au programme de l'option et ayant déjà fait l'objet de recommandations dans un rapport du jury. Cela montre néanmoins aux futur-e-s candidat-e-s que l'on peut s'approprier un sujet dès la première année de préparation, comme en témoignent les notes comparables entre 2017 et 2018. Comme toujours, ce rapport s'inscrit dans la lignée des rapports précédents, auxquels nous renvoyons les candidat-e-s, et nous nous concentrerons ici sur quelques aspects pouvant être utiles y compris dans le cadre de la nouvelle question au programme de 2019.

Aspects formels

Nous constatons avec satisfaction que les conseils, pouvant paraître triviaux, sur la présentation générale ont été entendus, la plupart des candidat-e-s prenant soin de se présenter devant le jury avec leur feuilles et éventuellement une bouteille d'eau, sans encombrer la table avec leurs effets personnels. On doit conseiller aux candidat-e-s de penser à conserver sur eux ou devant eux un moyen de surveiller leur temps de parole, car demander l'heure au jury peut les déstabiliser.

Nous rappelons que l'attitude du jury est celle d'une écoute neutre, et que toute manifestation physique qui lui échapperait est indépendante de l'exposé, à moins qu'une demande explicite de répéter tel ou tel point, ou tel numéro de ligne, ne soit formulée. Il est par ailleurs conseillé aux candidat-e-s ayant l'habitude de ne pas parler fort d'entraîner leur voix dans le cadre de la leçon, afin que le jury entende parfaitement leurs propos. Un autre entraînement pouvant être nécessaire est celui du débit. Si toute personne a un débit naturel, plutôt rapide ou plutôt lent, parler durant 30 minutes est une configuration rhétorique particulière pour laquelle trouver, à partir de son débit naturel, un rythme de parole qui permette au/à la candidat-e de garder le fil de son exposé, et au jury de le suivre, fait partie de la maîtrise de l'exercice : celle-ci ne peut s'acquérir qu'au cours d'une préparation régulière de l'oral. Les candidat-e-s adoptant un débit trop rapide prennent le risque de ne pas permettre au jury de prendre toutes les notes nécessaires, et les candidat-e-s trop lent-e-s risquent de dire trop peu de choses en 30 minutes.

Nous rappelons aux candidat-e-s que l'exposé est suivi d'un moment d'entretien avec le jury, qu'il convient de ne pas négliger car il fait partie intégrante de l'épreuve. Le jury ne pose pas de questions pièges. Trois types de questions sont possibles : des questions de clarification de certaines formulations, afin d'écartier tout malentendu qui subsisterait sur le *verbatim* de l'exposé ; des questions appelant à remettre en question une idée ou une analyse avancée dans la leçon ; et des questions invitant à aller plus loin dans la précision ou dans l'argumentation. Il importe que les candidat-e-s restent concentré-e-s et ouvert-e-s à la discussion, afin de mettre toutes les chances de leur côté par les explicitations ou explications apportées. Là encore, le débit peut jouer un rôle, ainsi que le temps de réflexion pris avant de répondre. Il est évident que dans le temps imparti (10 minutes), il est primordial de répondre de manière claire et concise aux questions tout en montrant sa capacité de dialogue. Le jury apprécie la prudence, mais une prudence exagérée

ne doit pas devenir un paravent à l'absence d'idées claires. Nous invitons donc les candidat·e·s à utiliser les concepts appropriés à leur argumentation et à ne pas négliger dans leur préparation à l'oral l'entraînement à l'entretien.

Remarques sur le contenu et la technique de l'exposé

Les candidats ayant quatre heures de préparation pour leur exposé, il leur est conseillé d'une part de prendre le temps de consulter les usuels à leur disposition pour vérifier certaines formes et certains emplois et d'autre part de relire l'ensemble de leurs notes avant de se présenter devant le jury. Le jury attend des candidat·e·s un exposé organisé qui permette de traiter le plus d'aspects possibles du sujet, en fonction bien sûr des formes relevées dans le texte joint. Il importe donc de réfléchir non seulement à l'organisation en grandes parties, afin que l'on puisse comprendre le fil suivi, mais aussi en sous-parties, sans négliger de mettre en lien les différents aspects de la question. On peut noter par exemple que la question sémantique complexe de la métaphoricité ou figurativité ne concerne pas seulement les phrasèmes, mais peut se poser aussi dans le cas des composés, issus d'ailleurs parfois de phrasèmes (comme le terme *Oberwasser* dans l'un des textes par exemple). Même si tout exposé comprend un aspect de relevé, il n'est pas souhaitable de consacrer une partie ou sous-partie à énumérer les formes retenues, éventuellement avec une étiquette sommaire (« là on a un dérivé en *-ung*, et puis on a aussi les dérivés en *-er* »). Il est quasiment impossible de ne pas tomber alors dans le catalogue lancinant qui n'apporte rien à la réflexion. Toute forme doit faire l'objet d'une analyse, fût-elle brève, afin de montrer la particularité morpho-syntaxique d'un type par exemple et ainsi expliciter les critères de classification. Dans certains exposés, l'analyse sémantique a été négligée : il est par exemple tout à fait insuffisant de classer les composés en déterminatifs et copulatifs, sans s'attarder sur les types de liens déterminatifs entre membres du lexème, en particulier quand le texte comporte des lexèmes composés de types variés. Ce point intéressera les candidat·e·s à la session 2019, car la sémantique du verbe et des connexions syntaxiques est un aspect central de la description des liens entre le lexème verbal et ses compléments, qui ne peut s'improviser. Nous invitons les candidat·e·s à creuser cet aspect de la description et à acquérir quelques outils d'analyse sémantique afin de bien montrer le lien entre forme et sens. Il s'agit aussi de savoir évaluer ce que le sens doit au contexte d'emploi de la forme et ce qui relève de la valeur de la forme dans le système.

Les candidat·e·s doivent donc d'une part posséder les connaissances nécessaires sur le sujet, et d'autre part être capables de les mettre en œuvre dans le cadre particulier d'un exposé s'appuyant sur un texte donné. Deux écueils sont à éviter alors : tout d'abord un plan qui consisterait à présenter une sorte de fiche linguistique toute faite, plaquée et plus ou moins illustrée de quelques occurrences du texte, certain·e·s candidat·e·s analysant d'ailleurs à de nombreuses reprises des lexèmes n'étant pas présents dans leur texte, mais sans doute dans leur cours de préparation ; mais il importe par ailleurs de ne pas transformer la leçon en une explication de texte, ce qu'elle n'est pas. Le texte joint fournit un contexte concret pour les formes, et une part de l'exposé doit consister à montrer des mécanismes du système linguistique. C'est à partir de là qu'on peut faire le lien avec des emplois en discours ; il ne s'agit pas pour autant de transformer la leçon en commentaire

stylistique. Afin de tenir l'équilibre, il convient d'avoir aussi une bonne connaissance de certains outils de la linguistique textuelle pour pouvoir identifier précisément un genre textuel, notamment dans le domaine journalistique, et ainsi mettre en lien, s'il y a lieu, la réalisation de ce genre textuel et l'emploi particulièrement fréquent de tel ou tel type de lexème ou phrasème. Un tel développement doit toutefois se limiter à ce qui relève du sujet.

Dans la mesure où l'accentuation de tel morphème peut avoir une incidence directe sur l'analyse présentée, il est crucial d'énoncer correctement les unités lexicales citées (particules séparables vs préfixes ; composés hypotaxiques vs parataxiques). Notons en outre que le jury a parfois été étonné du manque d'assurance des candidat-e-s lorsqu'il s'est agi d'identifier des spécificités morpho-syntaxiques (par ex. une marque -er de cas ou de degré sur un adjectif ou participe substantivé prise pour un suffixe de dérivation) ou d'employer certains concepts de manière pertinente (« désigner », « renvoyer à » et « marquer » ne signifient pas la même chose).

Comme lors des sessions précédentes, le jury a attribué les meilleures notes aux exposés tenant au mieux l'équilibre décrit ci-dessus : leçon clairement exposée dans le temps imparti, traitant le sujet au programme grâce au matériau fourni par le texte, en ne négligeant pas l'analyse sémantique, ni les réflexions transversales sur les divers aspects du sujet, suivie par un entretien durant lequel le ou la candidat-e a été capable de justifier ses analyses grâce à des arguments linguistiques clairement exposés, ou de les réviser grâce à une capacité de penser en dialoguant pour rectifier certaines approximations ou erreurs.

Exemple de texte n°1

Vous étudierez dans le texte ci-joint les formes relevant de la formation et de la préformation lexicale.

Der Text ist einem Kriminalroman entnommen. Die Szene spielt in einem Opernhaus, der Kommissar ermittelt wegen Mordversuch und will nach einer Wotan-Aufführung den Sänger Ockelmann festnehmen.

Festnahme in der Oper

Christoffersen und der Intendant – der erste aktiv und der zweite durch Stirnrunzeln und Nicken – leiteten das Nötige in die Wege. Das war viel einfacher, als ich gedacht hatte. Der Inspizient mußte nur auf alle seine Knöpfe drücken, als der Vorhang zum letztenmal gefallen und der letzte Beifall verklungen war, und ins Mikrophon sagen:

«Bitte, alle im Hause Anwesenden... Alle im Hause Anwesenden, einschließlich Kantinenpersonal, auf die Bühne... Ich wiederhole: Alle Mitarbeiter - aus allen künstlerischen, technischen und Verwaltungsbereichen – alle, die im Haus sind, bitte sofort auf die Bühne !» Während der Inspizient das ansagte, wollte ich zusammen mit Knieriehm in Ockelmanns Garderobe, um den Sänger festzunehmen. Doch der Intendant war verschwunden. [...]

Kommen Sie mit, Herr Christoffersen !» «Ich?» Christoffersen war entsetzt.

«Wer sonst? Soll ich das etwa ohne Vorstandsmitglied des Unternehmens machen? Bitte – ist mir auch recht. Aber Sie sind immerhin die Hausherren. Und Ockelmann wird mit Sicherheit einen von Ihnen sprechen wollen.»

Christoffersen seufzte und lief wie ein verdroschener Hund neben mir her. Ich holte mir den Polizeibeamten, der neben der Pförtnerloge stand, beorderte einen der Streifenwagenleute von draußen herein und sagte ihm, daß er in ein paar Minuten einen Tatverdächtigen ins Präsidium bringen sollte, in mein Zimmer, und ihn dort so lange bewachen, bis ich käme – so in einer halben Stunde etwa. Er könne ja auch schon im Untersuchungsgefängnis Bescheid sagen. Der Kollege von der Funkstreife war – was durchaus nicht immer so ist – von schneller Auffassungsgabe und wiederholte präzise, was ich angeordnet hatte.

Während wir da neben dem dicken, schmutzigen Filzvorhang gegen Zugluft standen, kam – von der Lautsprecherdurchsage des Inspizienten alarmiert – aus der Kantine ein buntes Gemisch sehr unterschiedlicher Männlein und Weiblein die Treppe herauf, und wir drei, Christoffersen, der Polizist und ich, waren einem wahren Hagelschauer von mißtrauischen, bösen, ängstlichen, neugierigen Blicken ausgesetzt.[...]

Ich drängelte mich mit dem uniformierten Kollegen und Christoffersen durch die Menge und lief, zwei Stufen auf einmal nehmend, zu Ockelmanns Garderobe, als gerade der zweite Aufruf des Inspizienten aus allen Lautsprechern plärrte. Ich klopfte.

«Herrreinnn !» orgelte eine dröhnende Stimme. Ockelmann saß in einem verschwitzten grauen Barchent-Unterhemd mit halblangen Ärmeln vor dem Schminkspiegel. Am rechten Ellbogen war das Hemd zerrissen, und außerdem hatte Ockelmann es verkehrt herum angezogen, so daß man auf dem Etikett am Halsbündchen Männerstolz lesen konnte. [...]

«Was ist denn los?» erkundigte er sich mit seiner Orgelstimme.

«Kriege ich eine Leibwache zur Betriebsversammlung auf der Bühne? Mich haut so leicht keiner um, wie den armen Kreysch !»

Christoffersen setzte an: «Herr Ockelmann... Es ist... Der Herr Kommissar Klipp will...» Mir wurde es zu dumm.

«Ich muß Sie vorläufig festnehmen, Herr Ockelmann», fiel ich Christoffersen ins Wort.

«Bitte, machen Sie sich fertig; mein Kollege bringt Sie dann -»

«Was?» Ockelmann drehte sich schnell um und sah mich mit offenem Mund an. Vermutlich war er blaß geworden, aber das konnte man unter der Abschmink-Schmiere nicht erkennen.

«Festnehmen? Sie wollen...? Und was... Was soll ich verbrochen haben?»

«Sie stehen im Verdacht des Mordversuchs an Ihrem Kollegen Kreysch», sagte ich. «Machen Sie uns keine Schwierigkeiten; wischen Sie sich die Schminke ab, ziehen Sie sich an und – »

«Mordversuch?» [...]

«Ja», sagte Christoffersen ratlos.

«Ja, Herr Ockelmann. Es tut mir ja sehr leid, aber...»

«Wo ist Knieriehm?»

Er rührte so plötzlich los, daß ich zusammenfuhr.

«Ich will sofort den Intendanten sprechen!»

«Der kann Ihnen auch nicht helfen», sagte ich.

«Kann er nicht?» orgelte Ockermann. «Das werden wir ja sehen! Er muß für mich bürgen, Kautio n stellen – was weiß ich! Glaubt er vielleicht, ich singe an seinem lächerlichen Schmierentheater...»

Christoffersen zuckte zusammen.

«... um mich nachher vom ersten besten Hanswurst...»

Ich zuckte zusammen.

«... abführen zu lassen - mit Handschellen womöglich? Herrrr...»

Er stand auf. Er stand vor mir wie ein Turm, die Hände in den Hüften; Knieriehm und sein "Schmierentheater" waren vergessen. Er war Wotan, der Götterchef, und jetzt hatte er mich voll im Fadenkreuz, sozusagen – ja, ich weiß, daß dieses Zielinstrument selbst auf den späteren mittelalterlichen Armbrüsten noch fehlt:

«... Herrrr Klapp, oder wie Sie heißen...»

An diesem Punkt ging ihm die Luft aus. Er sah wahnsinnig komisch aus, wie er dastand, noch halb im Hojotoho-Kostüm, Abschminkcreme im Gesicht, und lautlos den Mund auf- und zumachte – wie eine überdimensionale Figur aus Sesamstraße bei Tonausfall.

«Ich hei ße Klipp», sagte ich.

«Ich denke, wir kommen ohne Handschellen aus, und über die Kautio n können Sie gegebenenfalls mit dem Haftrichter reden – wenn es soweit kommt; vorläufig sind Sie nur festgenommen.»

Er setzte sich wieder, zupfte ein paar Kleenextücher aus einer Packung und wischte sich mit langsamen Bewegungen das blaugraue Zeug vom Gesicht. Wotan wurde zu Ockelmann. Ockelmann hatte hellblaue Kinderaugen, die nun hilflos, verstört, verwirrt zu mir aufsahen.

«Was soll ich... Wen soll ich... ?» Er ließ die Papiertücher achtlos fallen.

«Kreysch», wiederholte ich.

«Es wird sich ja bis zu Ihnen herumgesprochen haben, daß ihn jemand zusammengeschlagen hat. Sehr übel zusammengeschlagen. Und die Tatwaffe war in Ihrem Bademantel versteckt, Herr Ockelmann.» [...] «So – Schluß jetzt! Alles weitere im Präsidium.» Damit wandte ich mich ab, gab dem Wachtmeister Anweisung, dazubleiben und auf Herrn Ockelmann aufzupassen, bis er im Streifenwagen sä ße, und ging zur Tür. [...]

«Das darf doch wohl nicht wahr sein!»

Exemple de texte n°2

Vous étudierez dans le texte ci-joint les formes relevant de la formation et de la préformation lexicale.

Frage man einen beliebigen Redakteur, nach welchen Kriterien er seine Meldungen auswählt, erhielte man in den meisten Fällen zur Antwort: nach der Verkäuflichkeit. In Krisenzeiten steigen Einschaltquoten und Zeitungsauflagen, also wird dafür gesorgt, daß immer Krise ist. Täglich wird nach dem dicksten „Aufreger“ gesucht. Good news is no news. Oder auch: Angst sells. Dieses Prinzip teilen sich die Journalisten mit den Politikern. Das gemeinsame Ziel, egal, ob bewußt oder unbewußt, führt zu einer dynamischen Symbiose, in der warnende Sicherheitsexperten und katastrophenverliebte Medien den Schulterschuß üben.

Bevor neue Gesetze erlassen werden, muß die Akzeptanz der Öffentlichkeit vorbereitet werden. Die Einschränkung von Rechten kann nur mit Gefahren für die Gesellschaft und den Einzelnen gerechtfertigt werden. Die „terroristische Bedrohung“, auf die wir schon ausgiebig im dritten Kapitel eingegangen sind, geht sprachlich Hand in Hand mit dem neuerdings so beliebten Begriff des „Terrorverdächtigen“. Die Logik ist einfach: Wo Gewalt droht, müssen Verdächtige lauern.

Entsprechend haben sich die „Terrorverdächtigen“ in den letzten acht Jahren explosionsartig vermehrt. Die tageszeitung etwa hat den Begriff (in allen Abwandlungen) vor dem 11. September 2001 kaum benutzt – bis 1999 ganze zweimal, im Jahr 2000 wiederum zweimal, 2001 viermal. Danach setzte eine wahre Inflation ein: 2002 46mal; 2003 75mal; 2004 114mal [...]. Bei der altehrwürdigen Neuen Zürcher Zeitung ergeben sich ähnliche Zahlen: eine Hausse nach dem 11. September 2001 von 680 faustdicken Verwendungen.

Von den meisten Journalisten wird der Begriff nicht nur inflationär, sondern auch völlig unkritisch gebraucht: „Nach der Verhaftung dreier Terrorverdächtiger in Deutschland haben die Befürworter schärferer Gesetze Oberwasser.“ (NZZ, 13 September 2007) – Was häufig publiziert wird, muß noch lange keinen Sinn ergeben. Denn wenn die drei Verhafteten tatsächlich nur verdächtig sind, ist der Pegelstand im Normalwert, und wenn sie sich als Täter erweisen sollten, was abzuwarten ist, bewiese der Erfolg der Ermittlungen eher, daß die bisherigen Kompetenzen der Behörden ausreichen und eben keine „schärferen Gesetze“ erforderlich sind. Und überhaupt, von welchem „Oberwasser“ ist die Rede – solange es doch vor allem die Medien selbst sind, die der Forderung eines Politikers „Oberwasser“ verleihen können? Formulierungen wie diese schüren Furcht und spitzen die öffentliche Diskussion zu. Der „Terror“ am Anfang des Begriffs „Terrorverdächtiger“ dominiert die Wahrnehmung – daß es nur um einen Verdacht geht, wirkt dagegen wie ein nebensächlicher, nachgetragener Gedanke, eine nicht weiter zu beachtende Fußnote.[...]

Bemerkenswert in diesem Zusammenhang ist die beinahe lückenlose Einheitsfront, in der sich die Medien zusammengefunden haben. Welche Zeitung würde es wagen, den „Ernst der Lage“ und das Ausmaß der Bedrohung“ kritisch in Frage zu stellen? Welcher Journalist will sich als „Terroristenverstehrer“ in Verruf bringen, indem er

Notwendigkeit und Nutzen der staatlichen Terrorismusbekämpfung ernsthaft in Zweifel zöge? [...]

Denkt man über Gründe für die verblüffende Einhelligkeit in der Medienlandschaft nach, gelangt man zu einer Diagnose, die mit dem Idealbild einer kritischen Presseöffentlichkeit wenig gemein hat. Die moderne Medienindustrie ist ein hartes Konkurrenzgeschäft, in dem mit möglichst wenig Zeit, Geld und Personal um eine knappe Ressource gekämpft wird: die öffentliche Aufmerksamkeit. Ein Beitrag, der gegen den Mainstream schwimmen wollte, müßte seine Sondermeinung detailliert begründen, was einen erheblichen Aufwand erfordern würde – Recherche, Überlegungen und ausreichend Platz im Blatt, um eingefahrene Denkmuster überzeugend zu widerlegen. Erheblich weniger Aufwand kostet es, die herrschende Meinung zu bestätigen. Wer schreibt oder sendet, was ohnehin alle denken, ist rechtzeitig zu Redaktionsschluß fertig mit seinem Kommentar. Und natürlich ist jede Redaktion futterneidisch darauf bedacht, den Hype der Stunde nicht zu verpassen. Indem man tapfer voneinander abschreibt, vermeidet man wütende Vorwürfe des Chefredakteurs: „Warum haben die das im Blatt und wir nicht?“

Ein Journalismus, der seine gesellschaftliche Verantwortung in den Hintergrund treten läßt, schadet der Demokratie. Ein ins Bockhorn gejagter Bürger ist nicht „mündig“ und wird sich nicht als freier, aufgeklärter, selbstbewußter Mensch an politischen Prozessen beteiligen. Angst war seit jeher ein Druckmittel, in Religionen etwa, die mit Fegefeuer und Höllenqualen drohen, um den Einzelnen zum stummen Ertragen seiner Benachteiligungen zu bringen. Angst ist das wichtigste Instrument von Diktaturen, die ihre Bevölkerung terrorisieren, um Ausbeutungsverhältnisse zu stabilisieren. Wo Angst zum Mittel der Politik wird, stimmt etwas nicht. Wirklich freie Medien dürfen nicht an den gleichen Strippen ziehen wie die Politik, und wenn hundertmal gilt: Angst sells.

Unabhängig davon, wie man die gegenwärtigen Probleme und Risiken bewertet, kann es keine sachlich richtige Strategie sein, die Menschen mit undifferenzierten Schauermärchen zu verängstigen. So sehr wir uns in diesen Breitengraden durch den unbedingten Glauben an das gedruckte und gesendete Wort auszeichnen – es ist höchste Zeit für jeden Einzelnen von uns, sich von dieser Art der Berichterstattung zu distanzieren. Es sollte jedem klar sein, daß Begriffe wie „Terrorverdächtiger“, „Gefährder“, „islamistische Zelle“, „radikaler Islamismus“ keine Realitätsbeschreibungen, sondern vor allem politische Setzungen von ungeheurer Durchschlagskraft sind. Wenn echtes kritisches Hinterfragen nicht öffentlich vorgelegt wird, muß es um so mehr zur Einzeldisziplin werden. Wer etwas auf sich hält, darf sich nicht zum Politik- und Informationskonsumenten herabwürdigen lassen, den man an der Leine seiner persönlichen Bedürfnisse und Ängste spazierenführt.

Ilija Trojanow & Juli Zeh, 2009. Angriff auf die Freiheit, Sicherheitswahn, Überwachungsstaat und der Abbau bürgerlicher Rechte. Hanser Verlag.

Exemple de texte n°3

Vous étudierez dans le texte ci-joint les formes relevant de la formation et de la préformation lexicale

Krieg und Frieden bei Sigmar Gabriel – Fleisch ist sein Gemüse

Sigmar Gabriel redet derzeit viel über den Frieden und die Fleischfresser. Aber während der Nochaußenminister den Philosophen des Alltags gibt, rollt der Rüstungsrubel. Ein schlimmer Fall von GroKo-Heuchelei.

Sigmar Gabriel macht sich Sorgen um seine Zukunft. Darf er sein Amt als Außenminister behalten? Oder nimmt ihm seine Partei die Geschichte vom „Mann mit den Haaren im Gesicht“ doch zu übel? Wir erinnern uns, da ging es um Martin „Von-100-auf-Null-in-nur-einem-Jahr“ Schulz, der Gabriel sein geliebtes Außenamt streitig machte. Und da kann er dann ganz schön fies werden, der liebe Sigmar. Vielleicht erfinden die Genossen für ihn ein Ministerium der schönen Rede. Denn niemand liefert im Moment so kurzweilige Gedanken zum Auftanken wie der frühere SPD-Chef und vielleicht bald ehemalige Außenminister.

Zentraler Begriff in Gabriels außenphilosophischem Einmaleins ist das Wort vom „Fleischfresser“. Gabriel teilt die Welt in die Weisen und die Wilden. Die Weisen wissen, dass „Krisen und Kriege (...) am Ende nicht militärisch, sondern zivil und diplomatisch beendet und überwunden“ werden. Aber die Wilden folgen einer militärischen Konfliktlogik, in der Gewalt am besten mit Gewalt pariert wird. Das dürfe man nicht ignorieren: Denn „in einer Welt voller Fleischfresser haben es Vegetarier sehr schwer“. So hatte Gabriel es schon zu Jahresbeginn in einem SPIEGEL-Gespräch gesagt und es seitdem mehrfach wiederholt, zuletzt vor ein paar Tagen in einer Rede auf der Münchener Sicherheitskonferenz.

Wenn ein so erfahrener Politiker sich in so kurzer Zeit so oft einer so markanten Terminologie bedient, muss man annehmen, dass er damit etwas bezweckt. Denn er wollte ja wohl nicht nur seine eigenen Diäterfahrungen verarbeiten. Fleischfresser? Wenn man Gabriel beim Wort nimmt, muss man sagen: Die Evolutionsgeschichte rät zum Verzehr von Fleisch. Fleisch liefert viel Energie in kurzer Zeit. Nur so konnten die Gehirne wachsen. Und die gemeinsame Jagd war die Grundlage für Gesellschaft und Sprache. Dank also an die Fleischfresser.

Das Eigenartige an Gabriels Worten ist die doppelte Botschaft. Einerseits lobt er die Europäer für ihre Kultur der zivilen Macht, setzt sich für eine Entspannung mit Russland ein und redet sich den Mund fusselig, dass „der militärischen eine zivile und diplomatische Logik“ entgegengestellt werden müsse - aber am Ende bleibt nur ein Wort hängen: das Wort von den Fleischfressern.

Unwillkürlich drängt sich der Gedanke auf, dass es in der Evolution ja nicht um die Moral geht, sondern ums Überleben – und in der Außenpolitik? Der Biologismus, den Gabriel mit voller Absicht nutzt, erzeugt diese Assoziation geradezu zwingend.

Wenn die Fleischfresser gegen die Vegetarier ins Feld geführt werden, dann ist das auch ein sprachlicher Machismo. Es ist ja interessant, dass der Krieg auch bei den irgendwie Linken ganz schnell zum Männergeschäft wird. Als es vor ein paar Jahren um die Frage ging, ob der Westen die Kurden bewaffnen solle, sagte der Grüne Cem

Özdemir, die kurdischen Peschmerga-Kämpfer hätten bereits Tausenden von Jesiden das Leben gerettet: „Das haben sie nicht mit der Yogamatte unterm Arm gemacht, sondern mit Waffen.“ Gemüseschwachmaten mit Yogamatten gegen Fleischfresser mit Sturmgewehr? Wenn es darauf ankommt, werden auch linke Männer plötzlich ganz altmodisch.

Übrigens gilt das nicht nur für die Worte, sondern auch für die praktische Politik: Aus einer Antwort des Bundeswirtschaftsministeriums auf eine Anfrage der Linksfraktion im Bundestag geht hervor, dass die Genehmigungen für Rüstungsexporte während der GroKo-Ära deutlich zugenommen haben. Und zwar um satte 21 Prozent im Vergleich zur Vorgängerregierung. Die Genehmigungen für Exporte in Staaten außerhalb der Europäischen Union und Nato stiegen sogar um 47 Prozent.

Als er selber noch in der Opposition war, hatte Sigmar Gabriel geschimpft, es sei „eine große Schande“ für Deutschland, dass es zu einem der größten Rüstungsexporteure der Welt geworden sei. Die Regierung sei ein „Helfershelfer für die Aufrüstung von Diktaturen“ geworden. Als Minister sah das dann anders aus. Da hat Gabriel zwar weiterhin die zivile Konfliktlösung gelobt, aber als Wirtschaftsminister und Außenamtschef maßgeblich dazu beigetragen, dass der Rüstungsrubel rollte wie nie zuvor.

Es versteht sich beinahe von selbst, dass es auch im neuen Koalitionsvertrag unter der Überschrift „Für eine restriktive Rüstungsexportpolitik“ ungerührt heißt: „Wir schränken die Rüstungsexporte für Drittländer weiter ein, die weder NATO noch EU-Mitgliedsländer sind, noch diesen gleichgestellt.“

Um es klar zu sagen: Sigmar Gabriel ist ein Heuchler. Seine eigene Rüstungspolitik straft sein Gerede von der zivilen Macht Lügen. Zudem hat ein Mann, der seine kleine Tochter vorschickt, um einen politischen Konkurrenten aus dem Feld zu räumen, seine politische Würde verloren.

Gabriel hat sich einen Platz im Pantheon der politischen Niederträchtigkeiten verdient – aber nicht im Auswärtigen Amt.

Spiegel online – Jakob Augstein. – URL:
<http://www.spiegel.de/politik/deutschland/sigmar-gabriel-hat-seine-politische-wuerde-verloren-kolumne-a-1194244.html> (28/02/2018).